

2014

Profil Égalité

Femmes du Nouveau-Brunswick

Un profil statistique
Direction de l'égalité des femmes, Bureau du Conseil exécutif
Province du Nouveau-Brunswick



Direction de l'égalité des femmes

551, rue King, Case postale 6000, Fredericton, N.-B. E3B 5H1.

(506) 453-8126

Fax: (506) 453-7977

WEB-EDF@gnb.ca

www.gnb.ca/femmes

This publication is also available in English.
Request the Equality Profile 2014 of Women in New Brunswick.

ISBN 978-1-4605-0740-7

PROFIL ÉGALITÉ 2014

Femmes du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Introduction.....	3
Points Saillants.....	4
1. Population.....	7
2. Éducation et Formation.....	16
3. Santé.....	28
4. Revenu et Pauvreté.....	39
5. Responsabilités familiales.....	49
6. Marché du travail.....	59
7. Postes d'influence.....	86
8. Justice.....	97
9. Violence.....	104



Introduction

Bienvenue au **Profil égalité 2014!** Le Profil égalité est un recueil d'information statistique sur les femmes du Nouveau-Brunswick. Ce document regroupe des statistiques diversifiées portant sur différents aspects de la vie des femmes – population, éducation et formation, santé, revenu et pauvreté, responsabilités familiales, marché du travail, postes d'influence, justice et violence.

Le Profil égalité se veut un outil d'analyse de l'égalité de la femme. Chaque nouvelle édition de ce document nous permettra de dégager des tendances au fil du temps sur une variété d'aspects touchant les Néo-Brunswickoises.

Pour l'édition 2012 du Profil égalité, plusieurs statistiques employées provenaient notamment du recensement de 2006 (et de celui de 1986). Ces recensements visaient à colliger de l'information sur les personnes et foyers au Canada en fonction de caractéristiques démographiques, sociales et économiques. Les citoyens et citoyennes devaient obligatoirement répondre au questionnaire de recensement.

Aux fins de la présente édition du Profil égalité, ces mêmes données ont principalement été tirées du recensement de 2011. Le Programme du recensement 2011 se divisait en deux parties : un questionnaire bref (le recensement proprement dit) comportant une série de questions de base, distribué à 100 % des foyers, et un questionnaire long (l'Enquête nationale auprès des ménages), distribué à un échantillon de foyers (33 %). L'information auparavant collectée dans le questionnaire long fait maintenant partie de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) à caractère volontaire.

Compte tenu des changements apportés au Programme du recensement en 2011, les comparaisons avec des résultats antérieurs du recensement doivent être faites avec discernement. Veuillez visiter le site Web de Statistique Canada pour en savoir plus sur le Recensement de la population ainsi que les changements qui ont été apportés au processus de recensement.

Un exemple des changements apportés concerne les statistiques sur la population autochtone. L'Enquête nationale auprès des ménages est la principale source de données sur la population autochtone pour Statistique Canada. Avant 2011, cette information était colligée dans le cadre du Recensement de la population. Par conséquent, les comparaisons doivent être établies avec discernement par rapport aux résultats des recensements préalables sur la population autochtone. Veuillez visiter le site Web de Statistique Canada pour en savoir plus sur l'Enquête nationale auprès des ménages et les données qu'elle présente au sujet de la population autochtone.

Certaines enquêtes et autres sources de données employées pour produire l'édition 2012 du Profil égalité n'existent plus ou il n'est plus possible d'y avoir accès. Par conséquent, des efforts ont été déployés pour trouver d'autres sources de données. L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), par exemple, a été abandonnée. Cela entraîne des lacunes au plan des statistiques visant les personnes handicapées. En outre, différentes enquêtes menées par Statistique Canada font régulièrement l'objet de modifications. Il est donc possible que les chiffres présentés dans l'édition 2014 du Profil égalité aient changé depuis 2012.

Certaines de nos sources de données émanent de ministères du Nouveau-Brunswick. Dans certains cas, les noms des ministères ont pu changer depuis la publication des données; notez que nous employons seulement les noms actuels des ministères. Il faut par ailleurs remarquer que les mandats des ministères à l'égard de certains programmes et services ont aussi pu changer. Encore là, seuls les ministères actuellement responsables des programmes et services visés sont indiqués comme source.

Le Profil égalité est une initiative dont la réussite dépend aussi de la contribution de nos différents partenaires. Nous tenons absolument à souligner leur apport à la rédaction de la présente édition. Nous adressons nos plus sincères remerciements aux nombreux collaborateurs de différents ministères et organismes qui nous ont aidés à produire la présente publication. Merci!

POPULATION

La population du Nouveau-Brunswick se chiffre à 756 050 personnes. Les femmes représentent 50,6 % de la population de la province. En 2011, le taux de fécondité au Nouveau-Brunswick était de 1,54 enfant par femme. Ce taux était inférieur au taux national (1,61) et bien plus bas que le taux nécessaire pour renouveler la population, qui est de 2,1 enfants par femme. Par ailleurs, on observe que les femmes ont des enfants à un âge plus avancé et que 40 % des femmes ont leur premier ou leur dernier enfant après l'âge de 30 ans. De plus, 49 % des Néo-Brunswickoises (âgées de 15 à 44 ans) n'avaient pas encore donné naissance à un enfant avant la fin de 2011.

ÉDUCATION ET FORMATION

Bien que l'on ait observé une réduction des taux d'abandon scolaire au Nouveau-Brunswick (chez les élèves de la 7^e à la 12^e année) dans l'ensemble, ce taux varie grandement selon les groupes d'élèves : on constate le plus faible taux d'abandon scolaire chez les filles francophones (0,9 %), et le plus élevé chez les filles autochtones (5,7 %) et les garçons autochtones (4,6 %).

Les femmes continuent d'être bien représentées dans les chiffres sur l'éducation postsecondaire (ex. : elles comptaient pour 58 % des inscriptions à l'université en 2012/2013). Cependant, les femmes sont toujours concentrées dans des domaines d'études traditionnelles des femmes, peu importe le type d'établissement d'enseignement postsecondaire (universités : 70 % en éducation, 71 % en sciences sociales et domaines connexes; collèges communautaires : emplois de bureau, soins de santé et éducation à la petite enfance).

Les femmes autochtones du Nouveau-Brunswick tendent également à avoir un niveau plus élevé de scolarité que les hommes autochtones; cependant, d'après l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, un nombre égal de femmes et d'hommes autochtones terminent leurs études secondaires.

SANTÉ

Le taux d'accouchement par césarienne s'élevait à 27 % au Nouveau-Brunswick en 2011/2012. Ce

taux avoisine les 30 % depuis quelques décennies déjà. On observe également des différences selon les régions. Le taux relevé au Nouveau-Brunswick dépasse le taux de 15 % jugé approprié par l'Organisation mondiale de la Santé. Le taux d'hystérectomie au Nouveau-Brunswick est également assez élevé, soit de 421 interventions par 100 000 femmes (la moyenne canadienne étant de 320 par 100 000 femmes). Aucun niveau recommandé officiel n'a été établi.

Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, le taux d'hospitalisation suite à une tentative de suicide est trois fois plus élevé chez les filles – 214 par 100 000 filles comparativement à 59 par 100 000 garçons de ce groupe d'âge. Cela représente une augmentation notable pour ce groupe d'âge, notamment chez les filles, puisque les taux observés en 2009 étaient de 149 par 100 000 chez les filles et de 49 par 100 000 chez les garçons.

Le cancer du sein demeure le cancer le plus fréquent chez les femmes au Nouveau-Brunswick et au Canada; il représente 24 % des nouveaux cas de cancer chez les femmes au Nouveau-Brunswick, comparativement à une proportion de 16 % pour les cas de cancer du poumon. Cependant, plus de femmes meurent du cancer du poumon, qui est la cause de 29 % de l'ensemble des décès attribuables au cancer chez les Néo-Brunswickoises, par rapport à 12 % pour le cancer du sein.

REVENU ET PAUVRETÉ

En 2012, le revenu total des femmes (revenu médian : 23 240 \$) provenant de toutes sources correspondait à 67 % du revenu des hommes (34 850 \$), ce qui représentait une légère augmentation par rapport à 2009. Ce même rapport du revenu de toutes sources femmes-hommes était également de 67 % à l'échelle nationale.

Par ailleurs, près de 30 % des mères monoparentales vivent en pauvreté, d'après la Mesure du panier de consommation.

Lorsqu'on compare différents groupes de Néo-Brunswickois (femmes, hommes, femmes âgées, hommes âgés, etc.), on observe que les femmes

sont davantage atteintes par la pauvreté. Une proportion de 13,3 % de toutes les femmes et de 10,6 % de tous les hommes vit en pauvreté, selon la Mesure du panier de consommation.

RESPONSABILITÉS FAMILIALES

Les femmes prennent toujours un congé parental dans la grande majorité des cas (91 %). En 2013, 2 634 femmes et 268 hommes au Nouveau-Brunswick ont touché des prestations parentales du programme de l'Assurance-emploi, ce qui représente une hausse par rapport à 617 femmes et 17 hommes en 1997.

En général, les mères, avec ou sans conjoint, occupent un travail rémunéré (bien que ce soit plus courant pour les mères avec conjoint que les mères sans conjoint). On a observé une diminution du nombre de mères monoparentales avec un enfant de moins de trois ans occupant un emploi rémunéré (38 % en 2013, par rapport à 52 % en 2010).

Le nombre de places en garderie agréée continue d'augmenter (22 649 places), tout comme la proportion des enfants âgés de 0 à 12 ans admissibles à ces services. On observe également un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs avec formation reconnue en garderie agréée : 47 % des travailleuses et travailleurs en 2013 par rapport à 40 % en 2011.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Les femmes et hommes participent et occupent des emplois en parts égales (50-50 %) dans le marché du travail. Cependant, on observe des différences d'emploi chez les hommes et les femmes. Depuis le début des années 1980, le taux de chômage est moins élevé chez les femmes que chez les hommes (8,0 % par rapport à 12,7 %). Or, les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi à temps partiel que les hommes, cette proportion étant de 23 % chez les femmes par rapport à 10 % chez les hommes. Les femmes sont également beaucoup plus nombreuses à occuper plusieurs emplois : on dénombre 9 300 femmes (5,6 % des femmes salariées) par rapport à 6 400 hommes (3,5 % des hommes salariés) dans une telle situation.

En 2013, les femmes occupaient une forte proportion des emplois en santé (83 %), en affaires, finance et postes administratifs (74 %), ainsi qu'en ventes et services (62 %), comme c'était le cas en 1989. Les femmes ont par ailleurs augmenté leur représentation dans les postes de gestion (9 600 en 2013, comparativement à 7 800 en 1989), mais il y a encore très peu de femmes parmi les cadres supérieurs. En fait, il y avait si peu de femmes occupant des fonctions de cadre supérieur que ces chiffres ne peuvent être publiés pour des raisons de confidentialité.

Les emplois traditionnellement occupés par les femmes sont souvent faiblement rémunérés. Les hommes travaillant dans les professions dominées par les femmes ont tendance à toucher des salaires plus élevés que leurs collègues féminins. En 2013, les femmes employées dans la vente au détail – elles représentent les deux tiers de l'effectif de ce domaine – gagnaient en moyenne que 13,33 \$ l'heure, soit 20 % de moins que leurs collègues masculins (16,69 \$).

Les femmes qui travaillent dans les secteurs historiquement dominés par les hommes, tels celui des sciences naturelles et appliquées ou la gestion, touchent de meilleurs salaires, mais gagnent toujours moins en moyenne que leurs collègues masculins (31,37 \$ l'heure pour les femmes comparativement à 32,94 \$ pour les hommes).

En 2013, l'écart salarial s'est élargi légèrement, pour se chiffrer à 11,4 %. Au Canada dans son ensemble, l'écart salarial était plus grand, s'élevant à 14,1 %. Le Nouveau-Brunswick arrivait au quatrième rang parmi toutes les provinces au chapitre du plus faible écart salarial.

POSTES D'INFLUENCE

Les femmes demeurent gravement sous-représentées dans les structures du pouvoir politique et de la prise de décision à l'échelle locale, provinciale et nationale. On note une plus forte présence féminine dans les conseils municipaux de la province. En 2014, dans les 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick, 35% des conseillers (une augmentation par rapport à 23 % en 2011) et 40% des Chefs élus aux conseils

de bande (une augmentation par rapport à 20 % en 2011) étaient des femmes.

L'Élection générale provinciale de 2014 a donné lieu à 16 % de femmes élues à l'Assemblée législative.

Au niveau national, la proportion de femmes à la Chambre des communes est de 25 %.

JUSTICE

Les femmes sont moins souvent contrevenantes. Dans le système de prison provincial, 89 % des prisonniers étaient des hommes et 11 %, des femmes en 2012/2013. De plus, les contrevenantes sont plus souvent responsables d'un crime portant atteinte à la propriété que d'un crime violent. Les contrevenantes étaient responsables de 18 % des infractions au *Code criminel* au Nouveau-Brunswick en 2011/2012 (17 % des infractions contre des personnes et 24 % des infractions contre les biens). Une proportion de 12 % (88) des contrevenantes étaient autochtones en 2012/2013.

En 2011/2012 au Nouveau-Brunswick, les filles de 12 à 17 ans étaient responsables de 24 % des infractions au *Code criminel* – 196 causes impliquant une fille contre 620 causes où le contrevenant était un garçon. Les catégories d'infractions les plus fréquentes des jeunes des deux sexes demeurent les infractions contre les biens – 87 causes impliquant des jeunes contrevenantes et 295, des jeunes contrevenants, en 2011/2012.

En 2012/2013, 14 % des jeunes contrevenantes et 5 % des jeunes contrevenants étaient autochtones.

VIOLENCE

En 2013, les victimes de crimes sexuels au Nouveau-Brunswick étaient surtout des femmes ou des jeunes; dans 43 % des cas (211), un enfant de sexe féminin était la victime et dans 14 % des cas (69), un enfant de sexe masculin. Dans 82 % des cas (404 victimes, tous âges confondus), la victime était du sexe féminin.

Le taux d'agressions sexuelles signalées à la police au Nouveau-Brunswick est plus élevé que la moyenne nationale presque chaque année depuis la fin des années 1980. Cependant, en 2013, le taux observé au Nouveau-Brunswick était pour la première fois légèrement inférieur au taux canadien. En 2013, 454 incidents ont été signalés au Nouveau-Brunswick, ce qui donne un taux de 60 agressions sexuelles par 100 000 habitants. Le taux canadien était de 61 pour 100 000.

Au nombre des 454 agressions sexuelles signalées à la police au Nouveau-Brunswick en 2013, 46 % se sont soldées par le dépôt d'accusations; la moyenne canadienne était de 44 %.

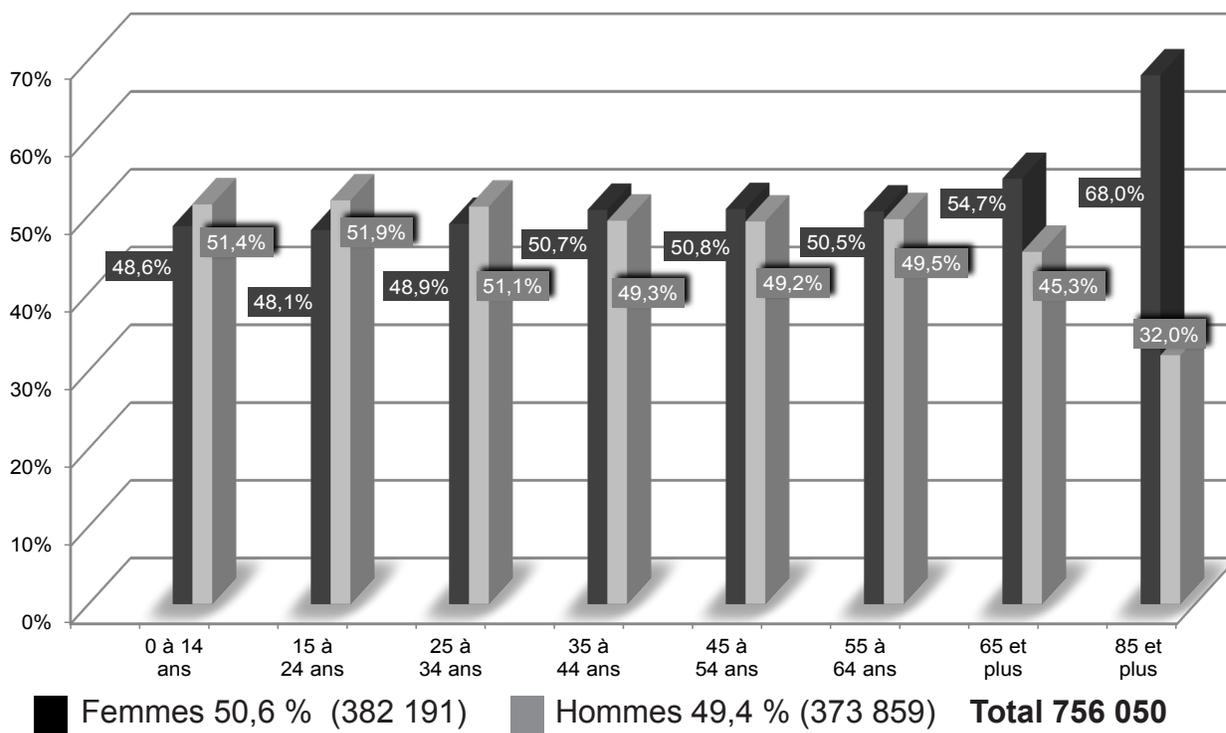
Ce sont les femmes qui sont le plus victimes d'homicide entre conjoints. Dans le rapport *L'Homicide au Canada, 2012*, la police a signalé 82 homicides par un partenaire intime pour 2012, et, dans la majorité de ces cas (83 %), la victime était une femme. Près de la moitié (46 %) des homicides de ce type enregistrés ont été commis par un conjoint ou ex-conjoint légalement marié, tandis qu'un peu plus d'un quart (27 %) étaient imputables à un conjoint ou ex-conjoint de fait.

Les femmes âgées représentaient plus de 6 cas sur 10 (66 %) des victimes de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes du Nouveau-Brunswick.



1. Population

1.1 Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2013



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 051-0001

Les femmes représentent plus de la moitié de la population totale du Nouveau-Brunswick (50,6 %).



L'écart dans l'espérance de vie a peu changé depuis la publication du Profil égalité 2012. Les femmes vivent toujours plus longtemps que les hommes, donc les femmes sont surtout prédominantes parmi la population âgée. Parmi les personnes de 85 ans et plus au Nouveau-Brunswick, presque 7 sur 10 sont des femmes.

Comparativement à la moyenne canadienne, la proportion de personnes autochtones ou récemment immigrées est toujours faible au Nouveau-Brunswick. La proportion de femmes vivant avec une incapacité est encore élevée.

La population féminine, N.-B., 2011

Langue maternelle : % de la population féminine (# de femmes)

Anglais	66 % (249 255)
Français	33 % (123 645)
Autochtone	moins d'1 % (1 410)

Identité autochtone : 3 % (11 580)
Immigrantes récentes : moins d'1% (5 441)
Ayant une incapacité (âgés de 15 ans et plus) : 17,2 % (53 780)

Les femmes de 65 ans et plus sont
18 % de la population féminine (16 % en 2006).

Les enfants de 0 à 14 ans (2 sexes) sont
25 % de la population d'identité autochtone
15,1 % de la population non-autochtone

L'âge médiane des femmes...
d'identité autochtone 32,2 ans
non autochtones 44,6 ans

Source : Statistique Canada, Recensement 2011 ; Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012; Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du N.-B..

Nota : Les données de ce tableau ne doivent pas être comparées aux données du recensement de 2006 fournies dans le Profil égalité 2012 en raison de différences méthodologiques; dans ce contexte, il faut interpréter les chiffres avec discernement.

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) est discontinuée. Les concepts et les méthodes ayant servi à mesurer l'incapacité dans le cadre de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 diffèrent considérablement de ceux utilisés pour l'EPLA de 2006. Comme l'EPLA a été la base des données publiées dans le Profil égalité 2012, et le principal changement entre les deux enquêtes touche la définition de l'incapacité, il n'est pas possible de comparer la prévalence de l'incapacité au fil du temps entre ces deux sources de données.

CANADA La population féminine, 2011

Langue maternelle :

Anglais 58 %
Français 22 %
Autochtone moins d' 1 %

Identité autochtone 4 %

Immigrantes récentes 4 %

Ayant une incapacité
(âgés de 15 ans et plus) 15 %

Les femmes de 65 ans et plus

sont 16 % de la population féminine
(15 % en 2006).

Les enfants de 0 à 14 ans (2 sexes) sont :

28 % de la population d'identité autochtone
17 % de la population non-autochtone
Moyenne de l'OCDE : 19 %

L'âge médiane des femmes...

d'identité autochtone 29,1 ans
non autochtones 41,5 ans

Source : Statistique Canada, Recensements 2006 et 1976 ;
Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012. L'OCDE en chiffres
2014.

Nota : Les données de ce tableau ne doivent pas être comparées
aux données du recensement de 2006 fournies dans le Profil égalité
2012 en raison de différences méthodologiques; dans ce contexte, il
faut interpréter les chiffres avec discernement.

Espérance de vie, N.-B., 2009

À la naissance :

Filles 82,8 ans (2008: 82,7 ans)
Garçons 77,5 ans (2008 : 77,6 ans)

À 65 ans :

Femmes 21,1 ans (2008 : 20,9 ans)
Hommes 17,7 ans (2008 : 17,7 ans)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 102-0512.



DÉFINITIONS

Langue maternelle : La première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise.

Identité autochtone : Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Immigrants récents : Les personnes ayant arrivé dans la période entre 2006 et 2011.

Ayant une incapacité : Les 10 types d'incapacité saisis dans le cadre de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (l'ECI) concernent la vision, l'ouïe, la mobilité, la flexibilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, le développement, la santé mentale/psychologique et la mémoire. Les personnes étaient considérées comme ayant une incapacité si elles avaient de la difficulté à accomplir certaines tâches en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme et présentaient une limitation dans leurs activités quotidiennes.

Âge médiane : La moitié de la population est plus âgée et l'autre moitié est plus jeune.

OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économiques, un forum de 30 pays démocratiques, dont la G.-B., l'Australie, la France, la Suède et le Mexique.



1.2 Structure de la famille, N.-B., 2006 et 2011

Structure de la famille		Nombre de familles 2006	% de toutes les familles 2006	Nombre de familles 2011	% de toutes les familles 2011
Couples mariés avec enfants à la maison	Total	77 775	36 %	70 380	31 %
	Sexe opposé	77 745	36 %	70 325	31 %
	Même sexe	30	0,01 %	55	0,02 %
Couples mariés sans enfants à la maison	Total	73 435	34 %	82 075	37 %
	Sexe opposé	73 340	34 %	81 745	36 %
	Même sexe	95	0,04 %	330	0,15 %
Couples en union libre avec enfants à la maison	Total	13 135	6 %	15 785	7 %
	Sexe opposé	13 075	6 %	15 700	7 %
	Même sexe	60	0,03 %	85	0,04 %
Couples en union libre sans enfants à la maison	Total	17 865	8 %	20 155	9 %
	Sexe opposé	17 280	8 %	19 415	9 %
	Même sexe	585	0,03 %	745	0,33 %
Familles avec un parent seul	Total	35 585	16 %	36 185	16 %
	Femme	29 150	13 %	28 735	13 %
	Homme	6 435	3 %	7 450	3 %
TOTAL – toutes les familles		217 795	100 %	224 580	100 %

Source : Statistique Canada, Recensements 2006 et 2011.

Nota : Les couples avec enfants demeurent avec au moins un enfant de tout âge. Les couples de même sexe ont été recensés pour la première fois en 2001 en union libre ; en 2006, pour les couples mariés de même sexe.

Le Recensement de la population 2011 a inclus pour la première fois une question précise sur les liens entre les membres du ménage pour établir le nombre de couples mariés de même sexe. L'analyse des données sur les couples mariés de même sexe révèle qu'il peut y avoir eu surestimation du nombre de ce type de famille. Le mariage entre conjoints de même sexe a été légalisé au Canada en juillet 2005.

En 2011, il y avait 224 580 familles de recensement, représentant une hausse de 3 % depuis 2006. « Famille de recensement » s'agit de la définition de Statistique Canada, soit un couple marié (avec ou sans enfants), couple en union libre (avec ou sans enfants) ou famille comptant un parent seul. Tout comme en 2006, le couple marié, avec ou sans enfant à la maison, demeure le type de famille le plus fréquent au Nouveau-Brunswick en 2011. Les familles avec un parent seul et les couples en union libre sont toujours de plus en plus nombreux. Les familles avec un parent seul – il s'agit d'une femme dans 4 cas sur 5 – sont toujours 16 % de toutes les familles.

Le nombre de couples mariés de même sexe a plus que triplé depuis le dernier recensement (2006 : 125; 2011 : 385). Les couples mariés de même sexe comptent pour moins de 1 % de l'ensemble des couples mariés (385 des 152 455). Par ailleurs, le nombre de couples homosexuels vivant en union de fait continue de croître (2006 : 645; 2011 : 830). Ces couples représentent une tranche de 2 % (830) de tous les couples vivant en union de fait (35 940).

Pour la première fois, les familles recomposées ont été prises en compte dans le Recensement de la population de 2011. Ce recensement a également répertorié le nombre d'enfants dans les familles recomposées pour la première fois. Au Nouveau-Brunswick, parmi les couples ayant des enfants de 24 ans et moins à la maison, 85,3 % étaient des familles intactes, c'est-à-dire des familles dans lesquelles tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques ou adoptifs des deux membres du couple, tandis que 14,7 % étaient des familles recomposées, c'est-à-dire des familles dans lesquelles au moins un enfant du ménage est un enfant biologique ou adoptif d'un seul des deux conjoints mariés ou en union de fait (au Canada, en 2011, les familles recomposées constituaient 12,6 % des couples avec enfants de 24 ans et moins à la maison).

26 % des ménages Néo-Brunswickois sont composés d'une personne vivant seule.

Le nombre de femmes qui sont célibataires et n'ont jamais été mariées lorsqu'elles accouchent est toujours plus élevé au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne. 47,5 % des femmes ayant donné naissance en 2011 au Nouveau-Brunswick n'avaient jamais été légalement mariées. Le taux canadien est de 28,9 %. Les taux des autres provinces de l'Atlantique et au Québec sont relativement similaires à celui du Nouveau-Brunswick, alors que ceux de l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont bien plus faibles. Ces taux comprennent les mères qui vivent en union libre et celles vivant sans partenaire ; ils excluent les mères séparées, divorcées ou mariées.

Structure de la famille, Canada, 2011

67 % sont des couples mariés, avec ou sans enfant à la maison.

17 % sont des couples en union libre, avec ou sans enfant à la maison.

16 % sont des familles à parent seul.

Ménage d'une personne : 28 %; les femmes représentent 54 % de ces ménages.

Source : Statistique Canada, Recensement 2011.

État matrimonial des femmes*, N.-B., 15 ans et plus, 2011

47 % (155 195) sont mariées légalement

30 % (98 575) n'ont jamais été légalement mariées

4 % (14 565) sont séparées, mais toujours mariées légalement

8 % (25 920) sont divorcées

11 % (34 855) sont veuves

Ménage d'une personne : 26 % de tous les ménages, 81 705 personnes au N.-B., dont 56 % (45 570) sont des femmes.

*11 % des femmes (36 065) sont dans une union libre ; elles sont comptées selon leur situation matrimoniale légale, c'est-à-dire soit jamais mariée, séparée, divorcée ou veuve

Source : Statistique Canada, Recensement 2011

Modalités de vie des personnes âgées, N.-B., 2011

9 % des femmes et 8 % des hommes vivent dans une résidence pour personnes âgées, un établissement de soins, un hôpital ou un autre type de logement collectif.

Vivant dans un ménage privé :

Seules : 35 % des femmes, 17 % des hommes.

Avec un partenaire ou conjoint : 49 % des femmes, 76 % des hommes.

Avec de la parenté : 6 % des femmes, 3 % des hommes.

Avec des personnes non apparentées : 2 % des femmes, 2 % des hommes.

Source : Statistique Canada, Recensement 2011

Situation matrimoniale légale des femmes au moment de donner naissance, N.-B. et Canada, 1991, 2001 et 2011

N.-B. :

	Célibataires – jamais mariées	Mariées
2011	47,5 %	48,2 %
2001	37,2 %	59,3 %
1991	28,3 %	70,1 %

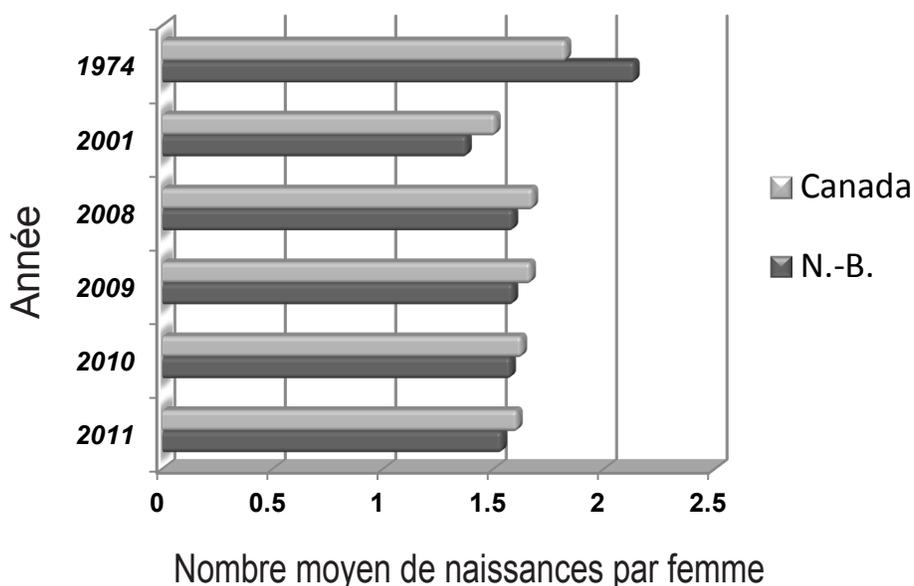
Canada :

	Célibataires – jamais mariées	Mariées
2011	28,9 %	60,2 %
2001	26,5 %	61,8 %
1991	24,7 %	71,4 %

Les personnes qui vivent en union de fait sont classées dans la catégorie correspondant à leur état matrimonial légal.

Source : Statistique Canada, Statistique de l'état civil, Base de données sur les naissances, tableau CANSIM 102-4506

1.3 Taux de fécondité, 1974 – 2011, N.-B. et Canada



Source : Statistique Canada, Rapports sur la santé, CANSIM et Naissances 2007 ; Division de la statistique de la santé, Statistique de l'état civil, Division de la démographie, Estimations démographiques 2008.

La baisse du taux de natalité depuis 30 ans est plus dramatique au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne. Le taux du Nouveau-Brunswick reste aussi plus bas que la moyenne nationale. En 2009, le taux de fécondité était de 1,59 enfants par femme. En 2011, ce taux a baissé à 1,54 enfants par femme, tout comme le taux de fécondité du Canada (1,61). Des pays comparables ont des taux qui atteignent ou presque le niveau de remplacement de 2,1 enfants par femme (2011) : le Royaume-Uni, 1,9 ; la Norvège, 1,93 ; l'Australie, 1,89 ; la France, 1,98 ; les États-Unis, 2 ; Islande, 2,11.

Dans la dernière publication du Profil égalité, il a été noté que de plus en plus de femmes ont leur premier enfant ou leur dernier enfant à un âge plus avancé – plusieurs ont la trentaine lors de leur premier bébé – ou n'ont aucun enfant. Cette tendance continue. En même temps, les mères continuent à être plus jeunes au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne : 52 % des naissances au Canada en 2011 étaient attribuées à des femmes de 30 ans ou plus, alors que 40 % des naissances au Nouveau-Brunswick.

Pourcentage des naissances attribuées à des mères de 30 ans et plus

2011 : 40 % au N.-B. 52 % au Canada	1994 : 29 % au N.-B. 41 % au Canada
2010 : 39 % au N.-B. 51 % au Canada	1974 : 16 % au N.-B. 20 % au Canada
2009 : 38 % au N.-B. 50 % au Canada	

Source : Statistique Canada, Santé périnatale : grossesses et taux, Canada, 1974-1993 et tableau CANSIM 102-4503.

Âge moyen des mères

2011 : 28,0 au N.-B. 29,7 au Canada
2010 : 27,9 au N.-B. 29,6 au Canada
2009 : 27,8 au N.-B. 29,4 au Canada
1991 : 26,3 au N.-B. 27,7 au Canada

Source : Statistique Canada, Âge moyen de la mère à l'accouchement, tableau CANSIM 102-4504.



Pourcentage des femmes de 15 à 44 ans qui n'ont jamais donné naissance

2011: 49 % N.-B.; 51 % Canada

2006: 48 % N.-B.; 51 % Canada

2001: 45 % N.-B.; 47 % Canada

Source : Statistique Canada, tableaux personnalisés à base de l'Enquête sociale générale, 2001, 2006, 2011.

Taux de fécondité par groupe d'âge (nombre de naissances pour 1 000 femmes dans le groupe d'âge), N.-B. et Canada, 2001 et 2011

Nouveau-Brunswick :

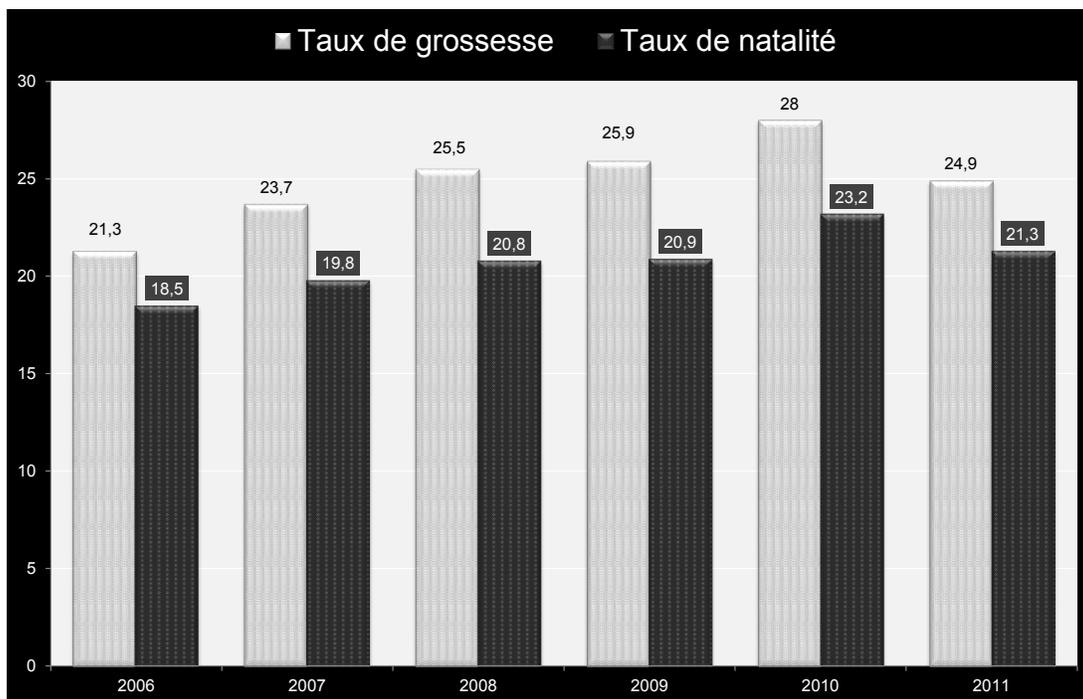
	15 à 19 ans	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49
2011	21,3 naissances /1 000 femmes	64,5	101,2	83,6	31,6	4,7	0,1
2001	20,1	68,5	94,5	68,3	21,2	2,5	0,1

Canada :

	15 à 19 ans	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49
2011	12,6	45,7	95,2	105,9	52,3	10,3	0,5
2001	16,3	56,1	97,9	89,9	35,5	6,1	0,3

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4505.

1.4 Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes, pour 1 000 filles de 15 à 19 ans, N.-B., 2006 - 2011



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4505 ; Bureau du médecin-hygiéniste en chef (Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick).

Nota : Dans son calcul du nombre de grossesses chez les adolescentes, Statistique Canada tient compte des avortements pratiqués dans les cliniques et les hôpitaux, y compris les avortements pratiqués sur les résidentes du N. B. dans des cliniques et hôpitaux ailleurs au Canada, des fausses couches et des accouchements d'enfants mort-nés, ainsi que des avortements illégalement provoqués et des avortements sans précision traités dans les hôpitaux du Canada. Statistique Canada ne publie plus le taux de grossesse selon l'âge.

Les données du Bureau du médecin-hygiéniste en chef du N.-B. ne comprennent pas les avortements dans les cliniques privées ou hors province, les avortements spontanés ou les autres pertes fœtales.

La publication Naissances 2009 de Statistique Canada est discontinuée. Les données présentes ne devraient donc pas être comparées avec les données présentées dans le Profil égalité 2012.

Les taux de grossesse et de naissances chez les adolescentes au Nouveau-Brunswick ont fortement chuté depuis les années 70 ; toutefois, on note une augmentation depuis 2006. Le taux de naissance est passé à 23,2 naissances pour 1 000 filles de 15 à 19 ans en 2010, comparativement à 18,5 en 2006. Cependant, pour la première fois depuis 2005, le taux de grossesse parmi les adolescentes au Nouveau-Brunswick a diminué de l'année précédente en 2011. Au niveau national, le taux de natalité a également connu une légère hausse entre 2006 et 2009, mais a diminué encore une fois en 2010 et en 2011.

Le taux de naissance parmi les adolescentes du Nouveau-Brunswick reste beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. En 2011, par exemple, le taux de naissance parmi les adolescentes au Nouveau-Brunswick était de 21,3/1 000, tandis qu'au Canada, ce même taux était de 12,6/1 000.

Parmi les adolescentes de 18 et 19 ans, le taux de grossesse en 2010 est plus élevé (45/1 000) qu'il l'était en 2006 (35/1 000) mais il demeure bien inférieur aux niveaux des décennies précédentes. Le taux de grossesse des adolescentes plus jeunes, celles ayant de 15 à 17 ans, est bien inférieur au taux des adolescentes plus âgées. Il reste que les taux des deux groupes d'âge ont augmenté de 6 à 8 % à chaque année depuis 2005 jusqu'à ce qu'ils baissent visiblement de 2010 à 2011.



Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes

Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans), CANADA

Taux de grossesse chez les adolescentes
2005 : 29,2 / 1 000

Taux de natalité chez les adolescentes
2011 : 12,6 / 1 000
2009 : 14,2 / 1 000
2005 : 13,4 / 1 000

En % de toutes les naissances chez les adolescentes
2011 : 3,6 %
2009 : 4,1 %
2005 : 4,1 %

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 102-4503, 102-4505 et 106-9002

Naissances chez les adolescentes du N.-B. (15 à 19 ans)

En % de toutes les naissances chez les adolescentes

2011 : 6,7 % (474 naissances)
2009 : 6,6 % (488 naissances)
2005 : 5,6 % (386 naissances)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4503.
Nota : « toutes les naissances chez les adolescentes » comprend les naissances vivantes seulement.

Taux de natalité chez les adolescentes, certains pays de l'OCDE

Pays-Bas	5 / 1 000 (2010)
France	12 / 1 000 (2009)
Italie	6 / 1 000 (2010)

Source : OCDE; les Nations Unies, Enquêtes de fécondité globale 2012.

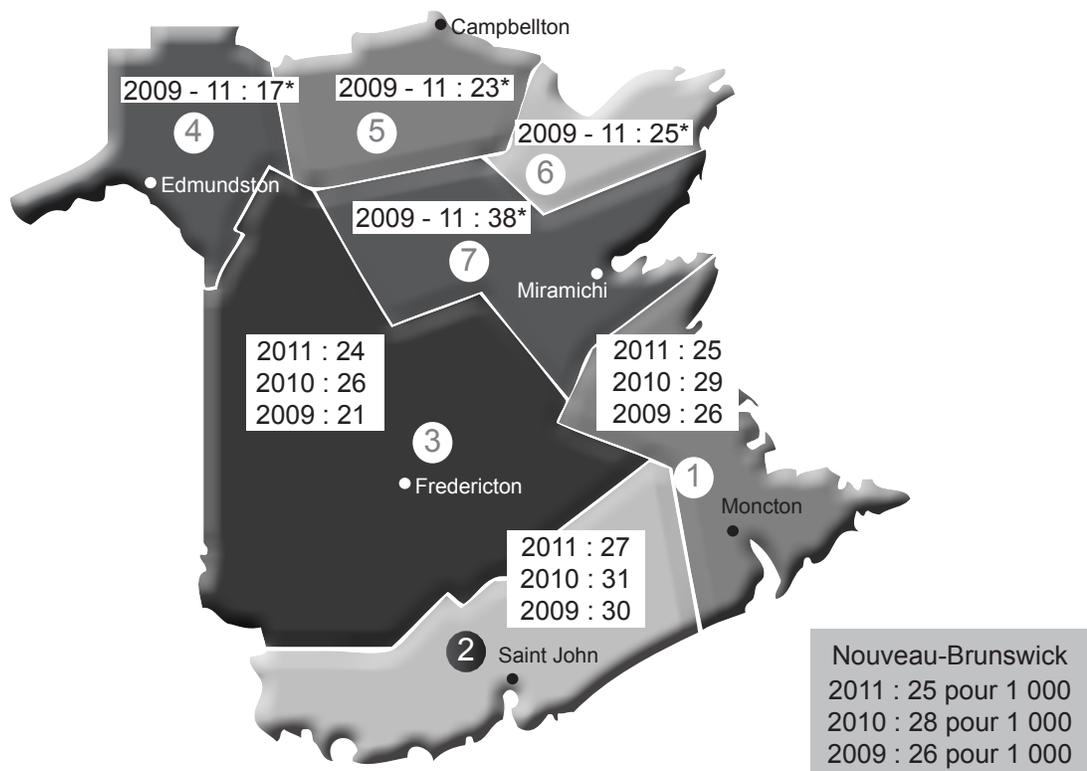
Taux de grossesse selon le groupe d'âge d'adolescentes, N.-B.

18 à 19 ans :
2011 : 40 / 1 000
2010 : 45 / 1 000
2009 : 42 / 1 000
2005 : 35 / 1 000
1992 : 62 / 1 000

15 à 17 ans :
2011 : 14 / 1 000
2009 : 15 / 1 000
2005 : 10 / 1 000
1992 : 27 / 1 000

Source : Ministère de la Santé du N.-B.

1.5 Taux de grossesse chez les adolescentes selon la région sanitaire, N.-B., 2009 – 2011



Source : Ministère de la Santé du N.-B., Bureau du médecin-hygiéniste en chef

Nota : Dans ses calculs, le ministère de la Santé du N.-B. tient compte des naissances vivantes enregistrées et des accouchements d'enfants mort-nés à des résidentes du N.-B., ici ou hors province.

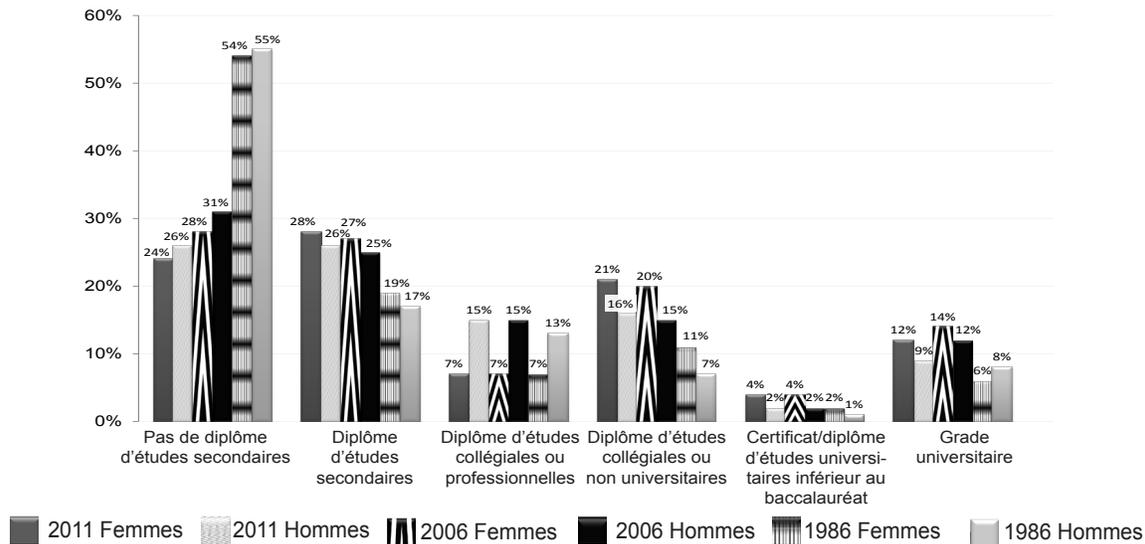
* = moyenne sur trois ans. Les données doivent être interprétées avec précaution en raison du faible nombre de grossesses chez les adolescentes. Les taux sont pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

En raison du petit nombre de grossesses chez les adolescentes et du risque de bris de validité et de confidentialité des statistiques qu'il présente, ces taux sont maintenant seulement présentés de façon infraprovinciale par région de santé plutôt que par comté.

Environ 75 % des grossesses chez les adolescentes au cours des dernières années ont été enregistrées dans les trois régions de santé les plus peuplées de la province : Moncton (région de santé 1), Saint John (région de santé 2) et Fredericton (région de santé 3). Les taux de grossesse chez les adolescentes dans ces régions reflètent la moyenne de 25 par 1 000 pour l'ensemble de la province en 2011.

2. Éducation et Formation

2.1 Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, chez les personnes de 15 ans et plus, N.-B., 1986, 2006 et 2011



Source : Statistique Canada, Recensements 2001 et 2006 ; Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Nota : Les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages touchant les variables relatives à la scolarité sont généralement correspondantes ou similaires aux estimations et tendances d'autres sources de données employées à titre comparatif à l'échelon national, provincial et territorial (ex. : recensement de 2006). Cependant, il est possible que la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » ait été surdéclarée dans l'Enquête nationale auprès des ménages. De plus, l'analyse des catégories touchant les certificats et diplômes d'apprentis, d'autres métiers et d'études collégiales porte à croire que certains répondants aient également inclus ces éléments aux réponses sur la formation professionnelle et collégiale.

En général, le niveau de scolarité des hommes et des femmes, au Nouveau-Brunswick comme au Canada, s'est amélioré depuis les années 80. Les femmes ont dépassé les hommes dans le nombre détenant un diplôme d'études secondaires et post secondaires. En 2011, 12 % des femmes et 9 % des hommes de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick détenaient un diplôme universitaire, ce qui est, pour les femmes, une proportion double au taux en 1986.

Les femmes autochtones au Nouveau-Brunswick avaient également un niveau plus élevé de scolarité que leurs collègues masculins, d'après le Recensement de la population 2006, même si l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 démontre une proportion égale entre les hommes et les femmes autochtones qui ont complété leurs études secondaires. Toutefois, elles sont moins nombreuses que les autres femmes à avoir complété leurs études secondaires ou universitaires.

En matière d'alphabétisation, les notes moyennes des femmes et des hommes canadiens se trouvent au niveau 2 parmi cinq niveaux possibles portant sur l'accroissement de la compétence. En ce qui a trait aux Canadiens présentant des résultats élevés en alphabétisation, 14 % des répondants ont obtenu des résultats de niveau 4 ou 5. Ces personnes savent mettre à profit une connaissance spécialisée ou évaluer des arguments divergents. À l'autre extrémité du spectre de l'alphabétisation, 4 % des Canadiens ont affiché des résultats inférieurs au niveau 1. Ces personnes sont seulement en mesure d'utiliser un vocabulaire de base et de lire des textes courts sur un sujet qu'ils connaissent pour en dégager un seul élément d'information. Ils peuvent éprouver de la difficulté à inscrire des renseignements personnels dans un formulaire.

CANADA
15 ans et plus, 2011

Diplôme d'études secondaires :
26 % des femmes (22 % en 1986)
25 % des hommes (19 % en 1986)

Diplôme universitaire :
14 % des femmes (8 % en 1986)
12 % des hommes (11 % en 1986)

Source : Statistique Canada, Recensements 2001 et 2006 ;

Population de 25 à 64 ans ayant des titres scolaires postsecondaires, N.-B. et Canada, 2011

N.-B.
Femmes 58 %
Hommes 55 %

Canada
Femmes 65 %
Hommes 63 %

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Le plus haut niveau de scolarité atteint

Population autochtone, 15 ans et plus, N.-B., 2011

Moins d'un diplôme d'études secondaires

34 % des femmes
35 % des hommes

Diplôme d'études secondaires

25 % des femmes
25 % des hommes

Diplôme universitaire

8 % des femmes
4 % des hommes

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011

Inscription aux études postsecondaires par langue maternelle et sexe, N. B., 2011/2012

	Femmes	Hommes	Les deux sexes
Anglais	8 868 (54 %)	7 476 (46 %)	16 377 (100 %)
Français	4 734 (59 %)	3 294 (41 %)	8 037 (100 %)
Anglais et français	s.o.	s.o.	s.o.

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 477-0044.

Un plus grand nombre de femmes que d'hommes sont inscrites à des études postsecondaires. Si l'on tient compte de la langue maternelle et du sexe, un plus grand nombre de femmes ayant comme langue maternelle l'anglais ou le français étaient inscrites auprès d'un établissement d'enseignement postsecondaire par rapport à leurs homologues masculins.

Résidents permanents et Canadiens de naissance, par scolarité atteinte et sexe, Canada, 2013

données annuelles (personnes x 1 000)

	Résidents permanents		Canadiens de naissance	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Pas de grade, de certificat ni de diplôme	634,5	498,8	2 047,0	2 247,1
Diplôme d'études secondaires	677,9	599,3	2 208,8	2 270,7
Diplômes d'études secondaires, études postsecondaires entamées	173,7	163,3	734,8	720,9
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	822,6	935,7	3 561,9	3 499,7
Grade universitaire	1 129,7	1 091,7	2 182,2	1 870,9

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0106.

Nota : Le terme « résident permanent » désigne les personnes qui sont ou ont été résidents permanents au Canada. Les résidents permanents sont des personnes à qui les autorités d'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente. La population est le nombre de personnes en âge de travailler (15 ans et plus).

Le plus haut niveau de scolarité atteint

Chez les résidents permanents, la plupart des femmes possèdent un grade universitaire. La plupart des hommes ont également un grade universitaire. Par ailleurs, mis à part les certificats et diplômes d'études postsecondaires, un plus grand nombre de femmes que d'hommes ont obtenu les différents niveaux de scolarité.

Chez les Canadiens de naissance, la plupart des femmes et des hommes détiennent un certificat ou diplôme d'études postsecondaires. L'analyse des autres niveaux de scolarité révèle qu'un plus grand nombre d'hommes que de femmes ont un diplôme d'études secondaires ou n'ont pas de grade, de certificat ni de diplôme. Enfin, un plus grand nombre de femmes ont atteint un niveau de scolarité supérieur.

Un plus grand nombre de Canadiens de naissance ont atteint les différents niveaux de scolarité par rapport aux résidents permanents. Sans égard à l'origine, encore une fois, les femmes surclassent les hommes dans les différents niveaux de scolarité.

Alphabétisation — Indice moyen de compétence dans la population âgée de 16 à 65 ans, par sexe et groupe d'âge, Canada, 2012

Âge	Femmes	Hommes
de 16 à 24	276,4	275,1
de 25 à 34	284,8	285,4
de 35 à 44	279,3	280,0
de 45 à 54	266,0	269,9
de 55 à 65	257,3	263,6
de 16 à 65	272,3	274,6

Les notes en matière d'alphabétisation s'échelonnent de 0 à 500 et sont divisées en cinq niveaux d'alphabétisation. Plus les notes sont élevées, plus le niveau d'alphabétisation suppose des compétences poussées. L'indice moyen de compétence chez les femmes de 16 à 65 ans est de 272,3. Chez les hommes de la même tranche d'âge, il est un peu plus élevé, soit de 274,6. Ces notes constituent des résultats de l'extrémité supérieure du niveau 2, recoupant les résultats de 226 à 275. Une proportion de 83 % de la population canadienne âgée de 16 à 65 ans peut exécuter efficacement des tâches relevant du niveau 2 ou plus.

Source : Statistique Canada; Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 2012

DÉFINITIONS

Identité autochtone : Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Études postsecondaires : Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu – métiers, apprentissage, collège ou université – après le diplôme d'études secondaires.

Le saviez-vous?

Dans notre société de plus en plus axée sur le savoir, l'information provient de nombreuses sources et peut être présentée de manière simple ou complexe. L'aptitude à comprendre et à utiliser l'information, appelée littératie, est une compétence essentielle pour participer pleinement au marché du travail et dans la vie de tous les jours (par exemple, pour choisir les produits au supermarché). Une main-d'œuvre plus instruite aidera également le Canada à faire face à la concurrence internationale.

L'indicateur littératie des adultes mesure la proportion de la population canadienne âgée de 16 à 65 ans qui comprend l'information telle que les nouvelles et les modes d'emploi, et est capable de l'utiliser.

La littératie des adultes se mesure sur une échelle de 1 à 5, le niveau 1 étant le plus faible et le niveau 5, le plus élevé. Pour pouvoir bien fonctionner dans la société canadienne, une personne devrait avoir au moins un niveau de littératie de 3.

Source : Statistique Canada; Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 2012.

2.2 Taux d'abandon scolaire, 7^e à 12^e année, écoles publiques du N.-B., 2000/2001 – 2011/2012

Année scolaire	2000/01	2004/05	2006/07	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Toutes les filles au N.-B.	2,1 % (622)	1,9 % (541)	2 % (561)	1,8 % (489)	1,8 % (464)	1,7 % (441)	1,5 % (377)
Tous les garçons au N.-B.	3,6 % (1 108)	2,8 % (850)	2,8 % (828)	2,5 % (706)	2,2 % (605)	2,2 % (609)	1,8 % (482)
Filles autochtones**	3,7 % (16)	7,2 % (32)	6 % (30)	4,8 % (23)	6,6 % (34)	8,2 % (42)	5,7 % (28)
Garçons autochtones**	8,6 % (38)	7,6 % (39)	8,3 % (43)	6,9 % (36)	6,1 % (33)	6,0 % (31)	4,6 % (24)
Filles anglophones	2,3 % (457)	2,1 % (423)	2,1 % (423)	2,1 % (395)	2,0 % (370)	1,9 % (343)	1,7 % (312)
Garçons anglophones	3,3 % (713)	2,8 % (614)	2,7 % (578)	2,5 % (516)	2,2 % (445)	2,3 % (463)	2,0 % (388)
Filles francophones	1,8 % (165)	1,4 % (118)	1,7 % (138)	1,3 % (94)	1,3 % (94)	1,4 % (98)	0,9 % (65)
Garçons francophones	4,0 % (395)	2,7 % (236)	3,1 % (250)	2,4 % (190)	2,2 % (160)	2,0 % (146)	1,3 % (94)

Source : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B.

Nota : % des élèves de la 7^e à la 12^e année qui étaient actifs au 30 septembre, qui ont décroché et qui ne sont pas retournés à l'école au plus tard le 30 septembre suivant. Le nombre d'élèves qui ont décroché est entre parenthèses.

**Des jeunes autochtones membres d'une collectivité d'une Première nation et qui sont inscrits dans une école publique du N.-B.

En 2011/12, 1,8 % des garçons de la 7^e à la 12^e année ont abandonné leurs études (482 étudiants), comparativement à 1,5 % des filles (377 étudiantes). Les filles francophones ont toujours un meilleur taux que tous les autres groupes de filles ou de garçons.

Chez les filles et les garçons, on remarque une amélioration continue des taux d'abandon scolaire ces dernières années, sauf chez les enfants des communautés des Premières nations qui vont à l'école à l'extérieur de leur communauté. En général, plus de garçons que de filles laissent l'école secondaire sans diplôme, sauf chez cette population autochtone où les filles avaient un taux d'abandon pire que celui des garçons dans l'année scolaire 2011/2012.

Le taux d'abandon scolaire des jeunes autochtones qui vivent dans une communauté des Premières nations et qui étudient dans une école publique à l'extérieur de ces communautés est beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale (1,7 %).

La principale raison de l'abandon indiquée pour tous les étudiantes et étudiants est « personnelle ».

CANADA

Nombre de personnes qui n'ont pas complété l'école secondaire parmi la population âgée de 15 à 24 ans

2012

Femmes et filles : 635,3

Hommes et garçons : 720,4

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0004

Nota : L'enquête Questions d'éducation a été abandonnée. Les données présentées ici ne devraient pas être comparées aux données qui apparaissent dans le Profil égalité 2012.

2.3 Représentation des femmes au sein de la population étudiante à temps plein du Collège communautaire, N.-B., 1985/1986 – 2012/2013

Année	% de femmes	nombre de femmes
2012/13	49 %*	2 900*
2011/12	49 %	3 008
2008/09	37 %	2 826
2006/07	36 %	2 678
2001/02	38 %	2 909
1995/96	42 %	7 659
1988/89	46 %	7 176
1985/86	38 %	618

Source : Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du N.-B. ; New Brunswick Community College et Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

Nota : Les statistiques comprennent tous les cours post-secondaires au niveau collégial sauf la population étudiante de la Formation secondaire, les cours en ligne et les cours du New Brunswick College of Craft and Design. * Puisque que le NBCC et le CCNB sont maintenant séparés en tant que sociétés d'État, les données reçues des deux collèges ont été additionnées ensemble pour obtenir un total.

Les femmes représentent 49 % de la population qui fréquentait les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick à temps plein pendant l'année scolaire 2012/13. Ceci reflète 1 841 femmes d'un total de 3 878 étudiants au NBCC et 1 059 femmes d'un total de 1 982 étudiants au CCNB.

Les femmes qui fréquentent le Collège communautaire du N.-B. sont concentrées dans les programmes de formation qui mènent à des emplois traditionnellement féminins, dont les techniques de bureau, les soins de santé et l'éducation à la petite enfance.

Les femmes composaient 4 % d'apprentis au N.-B. en 2012 et 2013, une petite amélioration par rapport à 3 % en 2010. Au Canada, la proportion de femmes apprenties a augmenté depuis les années 90 et elles représentaient 14 % en 2012.

Les femmes en % d'apprentis par occupation, N.-B., 2013

Toutes les occupations :

4 % (153 des 4 029) (1999 : 2 %)

Certains métiers :

Charpenterie	4 %
Électricienne (Construction et Industriel)	3 %
Plomberie	3 %
Débosselage réparation de carrosserie (métaux et peinture)	7 %
Peintre et décorateur	31 %
Cuisinière	43 %

Source : Apprentissage et certification professionnelle du N.-B.

CANADA

Les femmes en % des étudiants à temps plein des collèges communautaires :

2011/12	54 %
2008/09	55 %
2005/06	55 %
1990/91	54 %

Les femmes en % des apprentis inscrits dans les programmes de formation, tous les domaines :

2012	14 %
2009	13 %
1999	8 %
1992	5 %

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 477-0053 et 477-0029

Représentation des femmes au sein de la population étudiante

% de femmes parmi les étudiants inscrits à temps plein N.-B. Community College (secteur anglophone), 2012/2013

NBCC : 47 % femmes (1 841 des 3 878 étudiants)

Selon les campus :

Fredericton	65 %
Miramichi	51 %
Moncton	36 %
St. Andrews	48 %
Saint John	47 %
Woodstock	66 %

Représentation féminine dans les programmes :

Nom du programme	Nombre d'étudiants (total)	% femmes
Accounting Technician	19	63 %
Agricultural Equipment Repair	12	8 %
Animation and Graphics	22	55 %
Aquaculture Technician	11	36 %
Art Fundamentals	28	50 %
Automotive Service Technician	83	11 %
Business Administration	88	64 %
Business Administration - Accounting	160	63 %
Business Administration - Investment Management	25	44 %
Business Administration - Marketing	69	51 %
Business Administration - Sales and Marketing	6	33 %
Bricklaying	7	0 %
Carpentry	76	12 %
Civil Engineering Technology - Architectural	42	31 %
Civil Engineering Technology - Building Systems	59	20 %
Civil Engineering Technology - Construction Management	51	6 %
Civil Engineering Technology - Highway and Municipal	48	19 %

Civil Engineering Technology - Structural	31	16 %
Chemical Technology	43	58 %
Civil Technician	13	15 %
Computer Numeric Control - Machining	22	0 %
Cook	28	46 %
Correctional Techniques	50	46 %
Criminal Justice	57	58 %
Digital Photography	14	86 %
Early Childhood Education	143	96 %
Educational Assistant	19	84 %
Electrical	115	3 %
Electrical Engineering Technology - Alternate Energy Systems	36	11 %
Electrical Engineering Technology - Communication Systems (including Co-op)	23	0 %
Electrical Engineering Technology - Computer Systems (including Co-op)	27	7 %
Electrical Engineering Technology - Embedded Systems	4	25 %
Electrical Engineering Technology - Industrial	20	5 %
Electrical Engineering Technology - Telecommunications	8	13 %

Représentation des femmes au sein de la population étudiante

Nom du programme	Nombre d'étudiants (total)	% femmes
Electrical Engineering - Generation et Distribution	18	17 %
Electrical Industrial	19	16 %
Electronic Game - 3D Graphics	15	20 %
Electronic Game Design	25	8 %
Energy Systems - Sustainable Energy	10	40 %
Environmental Technology	23	61 %
Event Management	8	88 %
Floor Installer	12	0 %
Fuels Technician	33	0 %
Graphic Design	7	57 %
Health Information Management	8	88 %
Heavy Equipment Service Technician	18	6 %
Health Information Management (Bilingual)	4	100 %
Hospitality and Tourism Operations - Culinary Arts	21	57 %
Hospitality and Tourism Operations - Hotel et Restaurant	15	73 %
Hospitality and Tourism Operations - International Travel et Tourism	19	74 %
Human Resource Management	17	82 %
Human Services	153	87 %
Industrial Control Technology (Co-op)	49	6 %
Industrial Mechanics	32	0 %
Introduction to Skilled Trades	14	14 %
IT Desktop	19	5 %
IT Desktop Support	15	93 %
IT Internet Application Development	31	16 %
IT Network Administration	30	3 %
IT Network Support	32	3 %
IT Programmer Analyst	61	10 %
Journalism	3	0 %
Landscape	7	29 %
Machinist	27	0 %

Marine Diesel Mechanics	17	6 %
Mechanical Engineering Technology (including Co-op)	60	12 %
Mechanical Technician (Co-op)	43	0 %
Medical Lab Assistant	10	90 %
Medical Laboratory Technology	71	83 %
Motor Vehicle Body Repairer and Painter	19	5 %
Motorcycle Repair	14	21 %
Nuclear Medicine	12	67 %
Office Administration	79	96 %
Office Administration Bilingual	37	100 %
Office Administration Executive	50	100 %
Office Administration Medical	69	94 %
Payroll and Benefits	11	73 %
Personal Support Worker (Acute Care)	133	92 %
Personal Support Worker (Long Term Care)	17	100 %
Pharmacy Technician	33	82 %
Plumbing	83	1 %
Police Foundations	51	24 %
Power Engineering Technology (Co-op)	46	15 %
Practical Nurse	324	93 %
Pre-Science	76	47 %
Process Control Technician	37	0 %
Programmer Analyst	38	16 %
Refrigeration AC Technician	21	0 %
Respiratory Therapy	56	77 %
Second Language Training (French)	12	75 %
Sheet Metal	13	8 %
Steel Fabrication	14	7 %
Truck and Transport Service Technician	34	3 %
Welding	97	7 %
Welding Technology	23	0 %
Youth Care Worker	43	88 %
TOTAL NBCC	3 878	47 %

Source : New Brunswick Community College (août 2014)

Nota : Les statistiques comprennent tous les cours post-secondaires au niveau collégial sauf la population étudiante de la Formation secondaire et les cours en ligne.

Représentation des femmes au sein de la population étudiante

% de femmes parmi les étudiants inscrits à temps plein au Collège communautaire du N.-B. (secteur francophone), 2012/2013

CCNB : 53 % femmes (1 059 des 1 982 étudiants)

Selon les campus :

Bathurst	30 %
Campbellton	84 %
Dieppe	53 %
Edmundston	54 %
Péninsule acadienne	66 %

Représentation féminine dans les programmes :

Nom du programme	Nombre d'étudiants (total)	% femmes
Admin affaires - administration	30	67 %
Admin affaires - comptabilité	75	69 %
Admin affaires - logistique et transport	32	9 %
Admin affaires - marketing	40	23 %
Admin affaires - planification financière	33	39 %
Art culinaire coop	14	79 %
Assemblage métaux composites	5	0 %
Assistance dentaire-niveau II	11	100 %
Assistance laboratoire médical	13	92 %
Autisme et intervention comportement	23	87 %
Briquetage-maçonnage	10	0 %
Charpenterie	53	6 %
Chauffage, réfrigération et climatisation	20	5 %
Chauffage au mazout et au gaz	1	0 %
Communication radiophonique	3	33 %
Conception graphique	26	69 %
Cuisine d'établissement	1	100 %
Cuisine professionnelle	22	55 %
Déboss et peinture carrosserie	7	14 %
Design d'intérieur	18	72 %
Ébénisterie et bois ouvré	6	0 %
Éducation à l'enfance	18	100 %
Éducation spécialisée	31	90 %
Électricité	56	2 %
Entretien des aéronefs	5	0 %
Façonnage montage métal	10	0 %
Gestion de bureau	80	99 %
Gestion de bureau bilingue	36	100 %
Gestion de prod en bois ouvré	3	0 %
Gestion documentaire	11	100 %
Gestion de la petite et moyenne entreprise	53	68 %
Mécanique petits moteurs et véhicules récréatifs	13	0 %
Mécanique camions et remorques	12	17 %
Mécanique de l'automobile	29	17 %
Mécanique de machines fixes	5	20 %
Mécanique d'équipement lourd	26	0 %
Mécanique industrielle	9	0 %
Medical Transcription	1	100 %
Navigation maritime	8	0 %

Représentation des femmes au sein de la population étudiante

Nom du programme	Nombre d'étudiants (total)	% femmes
Photographie numérique	1	100 %
Plomberie	20	5 %
Production et animation 3D	4	25 %
Secrétariat médical - transcription bilingue	7	100 %
Secrétariat médical	33	100 %
Secrétariat médical bilingue	53	100 %
Soins infirmiers auxiliaires	168	89 %
Soudage	50	4 %
Soutien informatique utilisateurs	2	0 %
Soutien soins aigus	10	90 %
Soutien soins prolongés	95	82 %
Soutien soins spéciaux	9	67 %
Système d'énergie renouvelable	11	0 %
Techniques correctionnelles	85	25 %
Technique entretien industriel	6	0 %
Techniques intervention - adultes	51	78 %
Techniques intervention - enfants adolescents	1	100 %
Techniques intervention délinquance	44	80 %
Techniques de laboratoire - biotechnologies coop	24	67 %
Techniques parajudiciaires	11	55 %
Techniques pharmacie	19	89 %
Techniques policières	62	29 %
Techniques réadaptation	16	100 %
Techniques du génie électronique	18	11 %
Techniques électrophysiologie médicale - cardiologie	9	89 %
Techniques électrophysiologie médicale - neurologie	4	75 %
Technologie de l'environnement	19	37 %

Techniques génie civil - génie coop	35	17 %
Technologie de l'information - développement Web	3	33 %
Technologie de l'information - programmation et analyse	18	0 %
Technologie de l'information - programmation et développement de jeux	15	0 %
Technologie de l'information - réseau et sécurité	24	0 %
Technologie ingénierie bâtiment	25	8 %
Technologie ingénierie industrielle	5	0 %
Technologie de l'instrumentation et de l'automatisation	20	5 %
Technologie de laboratoire médical	20	85 %
Technologie radiologie diagnostique	18	83 %
Technologie du traitement des images numériques	12	83 %
Technologie du génie mécanique	7	0 %
Techniques de scène	7	43 %
Télécommunication en services d'urgence	16	75 %
Thérapie respiratoire	12	92 %
Travail général de bureau	28	96 %
Tuyauterie	11	0 %
Usinage à commande numérique	2	0 %
Usinage de matériaux	5	20 %
Vente et représentation commerciale	12	8 %
Woodworking and Cabinetmaking	6	33 %
Total CCNB	1 982	53 %

Source : Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (juin 2014).
Nota : Les statistiques comprennent tous les cours post-secondaires au niveau collégial sauf la population étudiante de la Formation secondaire, les programmes en langue seconde et les cours en ligne.

2.4 Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire à temps plein selon le domaine d'études, N.-B., 1980/1981 – 2012/2013

Domaine / Année	1980/81	1990/91	2001/02	2009/10	2010/11	2012/13
Sciences agricoles et biologiques	51 %	59 %	64 %	65 %	64 %	69 %
Arts ou science - général	50 %	58 %	62 %	62 %	62 %	62 %
Commerce et administration	36 %	45 %	48 %	42 %	43 %	42 %
Éducation	63 %	65 %	71 %	72 %	72 %	70 %
Génie et sciences appliquées	9 %	13 %	19 %	20 %	20 %	19 %
Beaux-arts et arts appliquées	61 %	63 %	66 %	71 %	71 %	70 %
Métiers et professions de la santé	98 %	86 %	89 %	86 %	86 %	86 %
Sciences humaines et domaines connexes	62 %	50 %	48 %	60 %	62 %	62 %
Mathématiques et physique	30 %	26 %	22 %	25 %	25 %	29 %
Sciences sociales et domaines connexes	53 %	64 %	74 %	70 %	70 %	71 %
TOTAL – TOUS LES DOMAINES	45 %	52 %	58 %	59 %	59 %	58 %

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, Système d'information sur les étudiants postsecondaires
Nota : Effectif à temps plein des programmes du baccalauréat, du premier grade professionnel, de la maîtrise et du doctorat.

Depuis la deuxième moitié des années 80, les femmes forment la majorité de la population étudiante aux universités du Nouveau-Brunswick et du Canada. En 2012/13, les femmes représentaient 58 % des étudiants universitaires à temps plein au Nouveau-Brunswick, une augmentation par rapport à 45 % en 1980/81.

La sous-représentation des femmes continue en génie et sciences appliquées ainsi qu'en mathématiques et sciences physiques.

Parmi les personnes du Nouveau-Brunswick qui font des études universitaires, les femmes sont bien plus nombreuses à s'inscrire à une université de leur province d'origine.

Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire

Les femmes en % des étudiants en droit, N.-B.

2012/13	51 %
U de Moncton	59 %
UNB	48 %
2008/09	47 %
U de Moncton	55 %
UNB	44 %
2001/02	60 %
U de Moncton	72 %
UNB	55 %
1980/81	37 %
U de Moncton	33 %
UNB	39 %

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

CANADA Femmes en % de l'effectif universitaire

2011/12	
Temps plein	55 %
Temps partiel	58 %
Doctorat	47 %
Maîtrise	56 %
Génie (premier cycle)	
2011	18 %
2009	17 %
2001	21 %
1991	16 %

Source : Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation et Femmes au Canada, 2000, 2005 ; Ingénieurs Canada ; tableaux CANSIM 477-0019 et 477-0044.

Les femmes en % des étudiants à la maîtrise, N.-B. (temps plein et temps partiel)

2012/13	Doctorat	49 %
	Maîtrise	55 %
2008/09	Doctorat	47 %
	Maîtrise	56 %
2006/07	Doctorat	46 %
	Maîtrise	56 %
1980/81	Doctorat	13 %
	Maîtrise	36 %

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Les étudiants universitaires à temps plein et à temps partiel, par sexe, universités du N.-B. (premier cycle et cycles supérieurs)

	Femmes		Hommes	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
2012/13	83 %	17 %	85 %	15 %
2008/09	80 %	20 %	83 %	17 %
2000/01	78 %	22 %	83 %	17 %
1980/81	68 %	32 %	80 %	20 %

Les étudiants universitaires à temps partiel, N.-B. (premier cycle et cycles supérieurs)

2012/13 : 61 % des étudiants à temps partiel sont des femmes

2008/09 : 63 % des étudiants à temps partiel sont des femmes

2000/01 : 65 % des étudiants à temps partiel sont des femmes

1980/81 : 60 % des étudiants à temps partiel sont des femmes

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Nota : Les données peuvent être différentes de la version ancienne du Profil égalité due à des révisions.

% d'étudiants de 18 à 24 ans inscrits à plein temps dans une université de leur province d'origine, selon le sexe, N.-B.

2012/2013
19,6 % des femmes
12 % des hommes

2010/2011
20 % des femmes
12 % des hommes

2005/2006
21 % des femmes
13 % des hommes

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

Nota : Les pourcentages de 2005/2006 ont été ajustés pour prendre compte des estimations de populations.

3. Santé

3.1 Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B. et Canada, 2005 – 2012

% du groupe d'âge qui est modérément actif ou actif pendant leur temps libre	Femmes N.-B.	Femmes Canada	Hommes N.-B.	Hommes Canada
12-19 ans				
2005	63 %	65 %	74 %	77 %
2008	64 %	61 %	72 %	77 %
2010	64 %	65 %	74 %	76 %
2012	64 %	66 %	69 %	77 %
20-34 ans				
2005	50 %	53 %	53 %	58 %
2008	51 %	49 %	55 %	57 %
2010	53 %	52 %	62 %	59 %
2012	68 %	54 %	54 %	59 %
35-44 ans				
2005	42 %	49 %	47 %	49 %
2008	53 %	45 %	57 %	49 %
2010	58 %	48 %	56 %	51 %
2012	60 %	52 %	53 %	52 %
45-64 ans				
2005	43 %	48 %	44 %	49 %
2008	43 %	46 %	45 %	49 %
2010	49 %	49 %	47 %	50 %
2012	47 %	51 %	46 %	51 %
65 ans et plus				
2005	27 %	38 %	40 %	50 %
2008	29 %	37 %	39 %	50 %
2010	36 %	38 %	42 %	47 %
2012	39 %	42 %	49 %	51 %

Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur la santé de la population et Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes

Nota : Les données sont basées sur les habitudes en matière d'activité physique durant les loisirs signalées par les répondants aux enquêtes sur la santé de Statistique Canada. Les répondants sont groupés comme actifs, modérément actifs ou inactifs selon un indice d'activité physique quotidienne moyenne au cours des 3 mois précédents. Pour chaque activité physique déclarée par le répondant, on calcule une dépense quotidienne moyenne d'énergie en multipliant la fréquence par la durée moyenne de l'activité et par le nombre d'équivalents métaboliques (kilocalories brûlées par kilogramme de poids corporel par heure) de l'activité. L'indice est la somme des dépenses quotidiennes moyennes d'énergie de toutes les activités. Les répondants sont groupés selon les catégories suivantes en ce qui a trait à l'activité physique: 3,0 kcal /kg/jour ou plus = personne active; 1,5 à 2,9 kcal /kg /jour = personne modérément active; inférieure à 1,5 kcal /kg /jour = personne inactive. Pour une petite proportion de répondants, le niveau d'activité physique est inconnu (non déclaré). Il faut comparer avec circonspection les données visant les groupes de pair, car ceux-ci évoluent au fil du temps. Pour en savoir plus sur la classification des groupes de pair, veuillez consulter la publication Indicateurs de la santé de Statistique Canada (n° de catalogue 82-221-XWE).

Activité physique

Par le passé, les niveaux auto déclarés d'activité physique (qui peuvent ne pas être fiables) des femmes étaient généralement inférieurs à ceux des hommes dans tous les groupes d'âge au Nouveau-Brunswick. En 2012 à l'échelle provinciale, les femmes de 20 à 64 ans étaient plus portées à être actives physiquement que leurs homologues masculins. Les femmes se situant à l'une ou l'autre des extrémités de la courbe d'âge (de 12 à 19 ans et 65 ans et plus), étaient toutefois moins portées vers l'activité physique que les hommes de ces âges. Les Néo-Brunswickoises de 20 à 44 ans étaient plus susceptibles d'être actives physiquement que celles du même groupe d'âge à l'échelle nationale, mais moins que celles de 12 à 19 ans et de 45 ans et plus ailleurs au pays. Globalement, les écarts étaient faibles, sauf dans la tranche d'âge de 20 à 34 ans (femmes Néo-Brunswickoises : 68 %, femmes canadiennes : 54 %). Les Néo-Brunswickoises de la tranche des 20 à 34 ans étaient les plus actives (68 %) de toutes les Néo-Brunswickoises, tandis que celles de 65 ans et plus étaient les moins actives (39 %) parmi les Néo-Brunswickoises.

Le pourcentage des hommes et des femmes au Nouveau-Brunswick qui ont une surcharge pondérale ou qui sont obèses (une surcharge pondérale grave) est élevé, et pire que la moyenne nationale. En 2012, selon les données auto déclarées, qui ont tendance à être non fiables, 52 % des femmes et 70 % des hommes au Nouveau-Brunswick avaient une surcharge de poids ou étaient obèses, comparativement à des moyennes canadiennes de 45 % des femmes et 60 % des hommes. Par contre, les femmes du Nouveau-Brunswick ont vu une baisse de 60 % en 2010 à 52 % en 2012.

% des 12 à 17 ans qui ont une surcharge de poids ou sont obèses, N.-B. et Canada, 2012, 2010 et 2008

Filles du N.-B.

30 % en 2012
22 % en 2010
16 % en 2008

Garçons du N.-B.

26 % en 2012
18 % en 2010
32 % en 2008

Filles canadiennes

15 % en 2012
16 % en 2010
14 % en 2008

Garçons canadiens

28 % en 2012
24 % en 2010
24 % en 2008

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, tableau CANSIM 105-0501

Nota : Fondé sur l'indice de masse corporelle auto déclaré. Utiliser avec prudence.

% des adultes qui ont une surcharge de poids ou sont obèses, N.-B. et Canada, 2012, 2010 et 2008

Femmes du N.-B.

52 % en 2012
60 % en 2010
53 % en 2008

Hommes du N.-B.

70 % en 2012
66 % en 2010
69 % en 2008

Femmes canadiennes

45 % en 2012
44 % en 2010
44 % en 2008

Hommes canadiens

60 % en 2012
61 % en 2010
59 % en 2008

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, tableau CANSIM 105-0501

Nota : Fondé sur l'indice de masse corporelle auto déclaré. Utiliser avec prudence.



3.2 Cinq principales causes de décès selon le sexe, N.-B., 2012

Cause de décès – Femmes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes	Taux pour 100 000 habitants
Cancer	812	26,0 %	211
Maladies du cœur	572	18,3 %	149
Maladies respiratoires	265	8,5 %	69
Maladies cérébrovasculaires	216	6,9 %	56
Maladies de l'appareil digestif	135	4,3 %	35

Cause de décès – Hommes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes	Taux pour 100 000 habitants
Cancer	1 003	31,2 %	274
Maladies du cœur	680	21,1 %	186
Maladies respiratoires	255	7,9 %	70
Maladies cérébrovasculaires	161	5,0 %	44
Maladies de l'appareil digestif	122	3,8 %	33

Source : Services N.-B., Statistiques annuelles 2012, Statistiques de l'état civil.

Le cancer était la principale cause de décès chez les deux sexes au Nouveau-Brunswick en 2012, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Les maladies du cœur et les maladies cérébrovasculaires, qui sont liées à des facteurs de risque identiques, sont aussi la cause de nombreux décès, surtout chez les femmes. La maladie d'Alzheimer était sur cette liste des femmes en 2009 et elle était également la dixième cause principale chez les hommes. En 2012, la maladie d'Alzheimer était la sixième principale cause de décès pour les femmes (responsable de 4,0 % ou 125 mortalités) et la onzième chez les hommes. On note des tendances similaires au niveau national en 2011.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes au Nouveau-Brunswick et au Canada. Cependant, plus de femmes meurent du cancer du poumon, un cancer dont le taux d'incidence que chez les femmes a augmenté de façon spectaculaire dans les 30 dernières années. Plus d'hommes sont atteints du cancer du poumon que de femmes mais l'écart tend à diminuer au fil des ans.

Les taux de suicides sont bien plus élevés chez les hommes et les garçons – quatre fois l'incidence que chez les femmes et les filles en 2012 au Nouveau-Brunswick – mais plus de filles et de femmes tentent de se suicider, et ce dans presque tous les groupes d'âge. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, le taux d'hospitalisation suite à une tentative de suicide est trois fois plus élevé chez les filles que chez les garçons – 214 cas pour 100 000 filles, comparativement à 59 pour 100 000 garçons. Ceci est une hausse importante pour ce groupe d'âge, spécifiquement pour les filles puisque qu'en 2009, la proportion était de 149 cas pour 100 000 filles et 49 cas pour 100 000 garçons.

Les taux de suicide selon le groupe linguistique, culturel, ethnique ou autochtone, ne sont pas disponibles parce que les coroners n'inscrivent pas cette donnée au dossier.

Principales causes de décès

CANADA

Principales causes de décès, selon le sexe, 2011 (en % de toutes les causes de décès)

Femmes (tous les âges) :

1. Cancer (28,6 %)
2. Maladies du cœur (18,7 %)
3. Maladies cérébrovasculaires (6,4 %)
4. Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (4,7 %)
5. Accidents (traumatismes non intentionnels) (3,7 %)

Hommes (tous les âges) :

1. Cancer (31,3 %)
2. Maladies du cœur (20,6 %)
3. Accidents (traumatismes non intentionnels) (5,2 %)
4. Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (4,6 %)
5. Maladies cérébrovasculaires (4,5 %)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 102-0563.

Incidence et mortalité du cancer du sein, N.-B. et Canada, 2014

Le cancer du sein représente...

24 % des nouveaux cas (estimatifs) de cancer chez les femmes du N.-B. (560 de 2 300) (Canada : 26 %)

12 % des décès (estimatifs) pour cause de cancer chez les femmes au N.-B. (Canada : 14 %)

Taux estimatif d'incidence pour 100 000 femmes :

N.-B. : 93
Canada : 99

Taux estimatif de mortalité pour 100 000 femmes :

N.-B. : 16
Canada : 18 (30 en 1979)

Source : Société canadienne du cancer, Statistiques canadiennes sur le cancer 2014.

Nota : Les données doivent être considérées comme des estimations seulement et interprétées avec prudence.

Taux de suicide, pour 100 000 habitants, tous les âges (nombre d'individus)

N.-B. : 2012

Femmes : 6 (23)
Hommes : 25 (90)

Canada : 2011

Femmes : 5,4 (947)
Hommes : 16,3 (2 781)

Source : Service N.-B., Statistiques annuelles 2012, Statistiques de l'état civil.; Statistique Canada, tableau CANSIM 102-0551; Institut canadien d'information sur la santé, Registre national des traumatismes; Rendement du système de santé.

Hospitalisé suite à une tentative de suicide, taux pour 100 000 de population, selon le groupe d'âge et le sexe, N.-B., 2011

Groupe d'âge	Femmes	Hommes
15-19	214	59
20-24	116	107
25-29	84	61
30-34	85	57
35-39	112	99
40-44	178	116
45-49	112	80
50-54	95	47
55-59	74	67
60-64	37	27
65-69	66	*
70 et plus	40	36
TOTAL, tous les âges	98	64
Tous les âges, Canada, 2011	80	54

Source : Institut canadien d'information sur la santé, Base de données sur les congés des patients.

Nota : *Le chiffre est si faible qu'il n'est pas publié par Statistique Canada afin de respecter les exigences de confidentialité.

Incidence et mortalité du cancer du poumon, N.-B. et Canada, 2014

Le cancer du poumon représente

16 % des nouveaux cas de cancer estimés chez les femmes du N.-B. (370 de 2 300) (Canada: 14 %)

29 % des décès pour cause de cancer chez les femmes au N.-B. (Canada: 27 %)

Taux d'incidence pour 100 000 habitants :

Femmes au N.-B. : 55

Femmes au Canada : 48 (20 en 1979)

Hommes au N.-B. : 75

Hommes au Canada : 58

Taux estimatif de mortalité, pour 100 000 femmes :

N.-B. : 39

Canada : 36 (16 en 1979)

Source : Société canadienne du cancer, Statistiques canadiennes sur le cancer 2014.

Nota : Les données doivent être considérées comme des estimations seulement et interprétées avec prudence.

3.3 Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé, N.-B., 1990/2000 – 2011/2012

Régie régionale de la santé	1999/2000	2001/02	2005/06	2007/08	2008/09	2009/10*	2010/11	2011/12
1 – Beauséjour (A – Zone 1)	20,2 %	23,1 %	20,6 %	26,8 %	24,9 %	30,2 %	29,7 %	28 %
1 – Sud-est (B – Zone 1)	22,5 %	27,5 %	30,4 %	32,6 %	34,3 %			
2 – Saint John (B – Zone 2)	23 %	25,5 %	25,1 %	21,9 %	22,3 %	24 %	21,6 %	20,4 %
3 – Fredericton (B – Zone 3)	24,7 %	26,7 %	32,2 %	30,3 %	27,6 %	30,5 %	28,6 %	29,2 %
4 – Edmundston (A – Zone 4)	28,4 %	28,5 %	29,2 %	28,3 %	28,4 %	31,4 %	28,4 %	28,5 %
5 – Campbellton (A – Zone 5)	32,6 %	28,5 %	48,2 %	34,9 %	37,8 %	37,4 %	35,6 %	42,6 %
6 – Bathurst (A – Zone 5)	28,1 %	29,5 %	25,2 %	28,1 %	27,2 %	25,9 %	27,9 %	27,8 %
7 – Miramichi (B – Zone 7)	27,9 %	26,2 %	31,7 %	31,8 %	32,2 %	35,6 %	31,8 %	38,6 %
NOUVEAU-BRUNSWICK	24,7 %	26,6 %	28,8 %	28,3 %	27,8 %	28,9 %	27,4 %	27,3 %

Source : Ministère de la Santé du N.-B. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011/12. Statistique Canada, Profil de la santé.

Nota : Les taux sont fondés sur le nombre total de naissances, vivantes ou mortinaissances. *À partir de septembre 2008, une restructuration des régies régionales de la santé a réduit leur nombre de 8 à 2 region. La Régie A a un bureau à Bathurst et Régie B, à Miramichi, chacun ayant 4 zones. Les régions de santé sont des zones administratives définies par les ministères provinciaux de la Santé conformément aux lois provinciales. Les zones de santé présentées dans le tableau ci-après sont fondées sur les limites territoriales et dénominations en vigueur au mois de décembre 2012.

Le taux d'intervention césarienne au Nouveau-Brunswick est bien au-delà de la limite proposée par l'Organisation mondiale de la santé, soit 15 % des naissances. Le taux de césariennes au Nouveau-Brunswick est 27 % (en 2012). On note des différences importantes entre les taux de certaines régions de la province.

Les taux d'accouchement par césariennes pour le Canada et certains pays de l'Ouest ont également continué à augmenter. En 2011/12, 27 % des accouchements au Canada étaient par césariennes, comparativement à 15 % en 1979. Les taux des pays européens varient beaucoup mais certains ont des taux inférieurs au taux canadien.

L'intervention chirurgicale la plus courante chez les Canadiennes, après la césarienne, est l'hystérectomie, soit l'ablation totale ou partielle de l'utérus pour le traitement d'un cancer ou des raisons autres. Le niveau approprié d'utilisation de cette intervention n'est pas connu mais l'Institut canadien d'information sur la santé estime qu'un examen des variations au fil des ans et entre juridictions (par exemple : Nunavut, 289 ; Saskatchewan, 469) servirait à mieux comprendre les modèles de pratique des chirurgiens et les autres facteurs déterminants. Les femmes au Nouveau-Brunswick demeurent plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes. En 2011/12, le taux était de 421 hystérectomies pour 100 000 femmes au Nouveau-Brunswick, une baisse par rapport à 730 en 2001/01, mais plus élevé que la moyenne canadienne de 320 pour 100 000. On note des variations importantes dans l'utilisation de l'hystérectomie au Nouveau-Brunswick, tout comme dans celle de la césarienne.

Taux d'hystérectomies ajusté selon l'âge, pour 100 000 femmes de 20 ans ou plus

2011/12

N.-B. 421 (Fredericton, 351 ; Campbellton, 747)
Canada 320

2010/11

N.-B. 399 (Fredericton, 329 ; Miramichi, 522 ;
Campbellton, 704)
Canada 325

2009/10

N.-B. 436 (Saint John, 352 ; Miramichi, 620 ;
Campbellton, 831)
Canada 328

2008/09

N.-B. 379 (Saint John, 240 ; Campbellton, 790)
Canada 338

2000/01

N.-B. 730 (Fredericton, 540 ; Bathurst, 993) ;
Canada 446

Source : Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé

Nota : Depuis l'année observée 2006/2007, les taux d'hystérectomie incluent les totaux et sous-totaux d'hystérectomies, comme dans les statistiques remontant à avant 2001/2002. Il faut en tenir compte dans les analyses comparant les taux des années antérieures.

CANADA

Césariennes en % de toutes les naissances

2011/12 27 %

2010/11 27 %

2009/10 27 %

2008/09 27 %

2001/02 23 %

1999/2000 20 %

1979 15 % (**N.-B. : 15 %**)

Source : Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé.

Nota : Les taux sont fondés sur le nombre total de naissances, vivantes ou mortinaissances.

Césariennes en % des naissances vivantes, certains pays européens, 2011

Finlande 16,3 %

Allemagne 32,1 %

Islande 16,6 %

Norvège 17 %

Suède 17 %

Source : Organisation mondiale de la santé, Global Health Observatory Data Repository, Maternal and reproductive health : Women Data by country (anglais seulement)

3.4 Infections transmissibles sexuellement et par le sang, taux global et incidence par sexe, N.-B., 2012

	Taux global par tranche de 100 000 habitants		Nbre de cas*	
	F	H	F	H
Chlamydia	341,3	166,3	1 314	617
Hépatite C	17,4	29,7	67	110
Hépatite B (aiguë et chronique)	3,4	7,8	-	-
Gonorrhée	3,1	7,0	-	-
Syphilis (infectieuse)	1,0	4,6	-	-
VIH/SIDA	-	0,4/0,3	-	-

Source : Ministère de la Santé du N.-B., Rapport annuel sur les maladies transmissibles au Nouveau-Brunswick 2012.

Nota : Le nombre de cas répertoriés ne vise que les infections transmissibles sexuellement et par le sang les plus courantes.

En 2012, l'infection transmissible sexuellement et par le sang la plus observée au Nouveau-Brunswick était la chlamydia. Les infections par le virus de l'hépatite C arrivaient en deuxième position.

La chlamydia est l'infection transmissible sexuellement la plus souvent observée au Nouveau-Brunswick. Les femmes représentaient une large proportion des cas de chlamydia relevés, soit de 68 %, en 2012. Le taux d'incidence le plus élevé a été observé dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans, chez les hommes comme chez les femmes. Les régions de santé 1 (Moncton) et 3 (Fredericton) présentaient les taux les plus élevés.

L'hépatite C est l'infection transmissible par le sang la plus souvent observée au Nouveau-Brunswick. On relève la plupart des cas d'hépatite C chez les hommes. De plus, en 2012, le taux d'incidence le plus élevé a été observé chez les 25 à 29 ans, suivis des 20 à 24 ans. Les taux le plus élevés d'infection ont été enregistrés dans la région de santé 1 (Moncton), suivie de la région 7 (Miramichi). On peut établir une corrélation avec la présence des deux établissements correctionnels dans ces régions.

Taux par tranche de 100 000 habitants par sexe et tranche d'âge, N.-B., 2012

Chlamydia		Hépatite C	
15 à 19 ans	30 à 39 ans	15 à 19 ans	30 à 39 ans
F : 1854,7/100 000	F : 264,5/100 000	F : 22,3/100 000	F : 25,2/100 000
H : 386,6/100 000	H : 179,8/100 000	H : 8,5/100 000	H : 54,2/100 000
20 à 24 ans	40 à 59 ans	20 à 24 ans	40 à 59 ans
F : 2344,8/100 000	F : 18,6/100 000	F : 47,1/100 000	F : 16/100 000
H : 1074,5/100 000	H : 23/100 000	H : 55,5/100 000	H : 37,1/100 000
25 à 29 ans	ans et plus	25 à 29 ans	60 ans et plus
F : 851,2/100 000	F : 0/100 000	F : 75/100 000	F : 3,2/100 000
H : 625,2/100 000	H : 2,5/100 000	H : 78,1/100 000	H : 11,1/100 000

Source : Ministère de la Santé du N.-B., Rapport annuel sur les maladies transmissibles au Nouveau-Brunswick 2012, Chlamydia - CDC Fact Sheet et CATIE, L'essentiel de l'hépatite C

Infections transmissibles sexuellement et par le sang

Nombre de cas et taux de chlamydia, selon le sexe, N.-B.
et Canada, 2002 - 2012

Année	FEMMES			HOMMES		
	N.-B.		Canada	N.-B.		Canada
	Cas déclarés	Taux par 100 000 habitants, tous les âges	Taux par 100 000 habitants, tous les âges	Cas déclarés	Taux par 100 000 habitants, tous les âges	Taux par 100 000 habitants, tous les âges
2012	1 314	341,3	-	617	166,3	-
2011	1 302	338,5	378,69	615	165,9	200,02
2010	1 291	336,7	358,8	577	156,2	186,86
2009	1 087	284,7	339,9	477	129,6	175,2
2008	988	259,8	327,4	394	107,5	168,7
2006	956	252	277,3	370	101	145,9
2004	833	219	267,2	328	88,9	131,6
2002	939	247,4	244,9	366	99,0	112,3

Source : Ministère de la Santé du N.-B., Bureau du médecin-hygiéniste en chef, Direction du contrôle des maladies transmissibles. Données tirées du Système de surveillance des maladies à déclaration obligatoire (non publiées).

Nota : La chlamydie génitale est une maladie à déclaration obligatoire au Nouveau-Brunswick. Cependant, il faut noter que les chiffres de ce tableau ne reflètent que les cas confirmés répondant à la définition nationale et signalés au Service de la santé publique. Il se peut également que des personnes infectées asymptomatiques n'aient pas consulté de professionnel de la santé, ce qui les exclut des cas répertoriés. Ainsi, les données présentées peuvent être inférieures au nombre réel de cas de chlamydia dans la province. Les statistiques qui précèdent sont fondées sur des données et estimations démographiques revues et ne doivent par conséquent pas faire l'objet de comparaisons avec des versions antérieures du Profil égalité.

3.5 Nombre d'avortements, résidentes du N.-B.; 2007 - 2012

Nombre d'avortements pratiqués dans des hôpitaux du Canada ⁴ , pour des résidentes du N.-B.							Nombre pratiqué dans la clinique au N.-B. ⁵	Total
	19 et moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35+	Nombre total pratiqué dans des hôpitaux		
2012	73	146	101	68	54	442	616	1 058
2011	85	145	72	65	47	414	642	1 056
2010	108	156	102	60	45	471	627	1 098
2009	125	158	108	57	52	500 ¹	615	1 115
2008	111	157	98	53	50	469 ²	628	1 097
2007	99	126	91	61	32	409 ³	674	1 083

Source : Institut canadien d'information sur la santé, Base de données sur les congés des patients / Système national d'information sur les soins ambulatoires.

Nota :

1. Comprend 11 avortements pour des Néo-Brunswickoises dans un hôpital de la Nouvelle-Écosse et moins de 5 dans des hôpitaux en Ontario et en Alberta.
2. Comprend moins de 10 avortements dans des hôpitaux de la Nouvelle-Écosse et moins de 5 dans des hôpitaux en Ontario et en Alberta.
3. Comprend 9 avortements dans des hôpitaux de la Nouvelle-Écosse.
4. Comprend des avortements provoqués pratiqués dans les services de soin de courte durée, les chirurgies d'un jour et les services d'urgence d'un hôpital au Canada pour des résidentes du Nouveau-Brunswick. Ne comprend pas les cliniques puisque celles-ci ne rapportent pas la province d'origine des patientes. Les hôpitaux du Québec ne déclarent que les avortements provoqués couverts par le régime provincial d'assurance-maladie donc les patientes couvertes par le régime d'assurance-maladie du N.-B. qui reçoivent des soins au Québec ne sont pas déclarées.
5. Les données fournies à l'ICIS par les cliniques ne précisent pas la province de résidence des patientes. L'information sur l'âge d'une patiente n'est pas disponible pour les cliniques du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Les données qui informe l'âge d'une patiente sont seulement incluses pour les avortements effectués en hôpital.

La majorité des avortements (56 %) pratiqués dans les hôpitaux le sont pour des femmes dans la vingtaine. 17 % le sont pour des adolescentes. Le nombre d'avortements effectués pour les adolescentes a diminué depuis 2009.

En 2012, 58 % des avortements obtenus par les Néo-Brunswickoises avaient été pratiqués par la clinique privée de Fredericton et 42 % dans un hôpital. En juillet 2014, la clinique Morgentaler à Fredericton a fermé ses portes.

Les données sur les avortements sont dorénavant compilées et publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé. Les données de 2007 jusqu'au présent ne sont pas comparables aux données précédentes ; le tableau suivant est donc donné pour référence historique.

Nombre d'avortements pratiqués dans les hôpitaux et cliniques du Canada pour des résidentes du N.-B. (taux pour 1 000 femmes), selon le groupe d'âge, 1974 - 2005

Groupe d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans et plus	15-44 ans
2005	152 (6,4)	369 (15,0)	179 (7,6)	142 (5,7)	67 (2,5)	x	910 (6,1)
2004	157 (6,5)	327 (13,2)	194 (8,1)	123 (4,9)	86 (3,1)	x	920 (5,8)
2003	173 (7,1)	395 (16,1)	195 (8,1)	103 (4,0)	45 (1,6)	25 (0,8)	944 (5,9)
2002	226 (9,2)	363 (14,8)	235 (9,6)	116 (4,5)	66 (2,2)	29 (0,9)	1 045 (6,5)
1998	253 (10,0)	422 (16,2)	210 (8,0)	105 (3,6)	76 (2,4)	35 (1,1)	1 106 (6,5)
1992	155 (5,4)	259 (9,0)	135 (4,3)	71 (2,2)	35 (1,1)	13 (0,5)	671 (3,7)
1986	107 (3,6)	121 (3,6)	68 (2,1)	27 (0,9)	22 (0,8)	8 (0,4)	358 (2,0)
1980	188 (5,2)	143 (4,2)	59 (1,9)	35 (1,3)	25 (1,2)	8 (0,6)	467 (2,8)
1974	157 (4,4)	151 (4,9)	54 (2,1)	33 (1,7)	19 (1,2)	11 (0,7)	440 (3,1)

Source : Statistique Canada, Institut canadien d'information sur la santé, Enquête sur les avortements thérapeutiques.

Nota : X = les données sont supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur les statistiques*.

Comprend des avortements provoqués pratiqués sur les résidentes du N.-B. dans les hôpitaux et les cliniques au N.-B. et ailleurs au Canada. Exclut les avortements pratiqués aux É.-U. sur les résidentes canadiennes, parce que la province de résidence n'est pas signalée. Des sous-estimations du nombre de résidentes du N.-B. qui obtiennent un avortement à l'extérieur du N.-B. peuvent survenir parce que la province de résidence n'est pas indiquée dans les rapports de certains hôpitaux et cliniques sur les non-résidentes.

Le total comprend un nombre restreint d'avortements pratiqués sur les femmes dont l'âge est inconnu, ainsi que les avortements pratiqués sur les filles de moins de 15 ans.

Avortements provoqués pour 1 000 naissances vivantes, certains pays, 15-44 ans, 2009/10

Belgique	9,2
Pays-Bas	9,7
France	17,4
Allemagne	6,1
Finlande	10,4
Islande	14,5
Norvège	16,2
G.-B.	14,2
Suède	20,8

Canada 13,7

Source : Politiques mondiales relatives à l'avortement 2013 – Département des affaires économiques et sociales (Division de la population) des Nations Unies

4. Revenu et Pauvreté

4.1 Revenu total, selon le sexe, N.-B., 2012

302 840 (52 %) femmes ont un revenu Revenu médian : 23 240 \$ (67 % du revenu des hommes)	284 310 (48 %) hommes ont un revenu Revenu médian : 34 850 \$
22 340 femmes ont un revenu de moins de 5 000 \$ (7 % des femmes)	13 860 hommes ont un revenu de moins de 5 000 \$ (5 % des hommes)
4 910 femmes ont un revenu de plus de 100 000 \$ (2 %)	18 210 hommes ont un revenu de plus de 100 000 \$ (6 %)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0008.

Nota : Le revenu total englobe toutes les sources de revenus (p.ex., les gains d'emploi, les revenus d'investissement, les revenus de pension, l'aide sociale et autres). La médiane est le point milieu d'un ensemble de nombres. Par exemple, lorsqu'on donne un revenu médian de 25 000 \$, cela veut dire qu'exactly la moitié des revenus indiqués sont supérieurs ou égaux à 25 000 \$ et que l'autre moitié des revenus signalés sont inférieurs ou égaux au revenu médian. Les revenus médians présentés dans les tableaux de données sont arrondis à la centaine de dollars près.

L'écart entre le revenu moyen des femmes et des hommes au Nouveau-Brunswick s'est amélioré légèrement depuis 2000. En 2009, les femmes ont en moyenne 66 % du niveau masculin de revenu. En 2012, le revenu total des femmes de toutes sources correspondait à 67 % du revenu des hommes, ce qui représentait une légère augmentation par rapport à 2009. À l'échelle nationale (en 2012), le revenu total des femmes de toutes sources correspondait également à 67 % du revenu des hommes.

CANADA Revenu médian des personnes ayant un revenu, 2012

Femmes 25 800 \$
(67 % de celui des hommes)
Hommes 38 480 \$

Ayant un revenu total de moins de 5 000 \$
1 145 050 (9 % des femmes)
787 630 (6 % des hommes)

Ayant un revenu total de 100 000 \$ ou plus
480,700 (4 % des femmes)
1 307 300 (11 % des hommes)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0008.

Revenu total moyen, femmes de 15 ans et plus, selon certaines caractéristiques, N.-B.

**Identité autochtone en 2010, en ménage
privé** 20 910 \$

**Immigrants récents en 2011 (année
d'établissement)** 21 000 \$

Francophones en 2010, en ménage privé
27 990 \$

Anglophones en 2010, en ménage privé
28 025 \$

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011; tableau CANSIM 054-0017.

Nota : L'Enquête nationale auprès des ménages 2011 était une enquête à participation volontaire, contrairement au recensement de 2006. Par conséquent, il faudra comparer avec discernement les données du Profil égalité 2014 avec celles du Profil égalité 2012.

4.2 Population vivant avec un bas revenu selon la Mesure du panier de consommation, N.-B., 2002 – 2011

Année	Femmes (tous les âges)	Hommes (tous les âges)	Femmes seules (-65)	Hommes seuls (-65)	Femmes âgées (65+)	Hommes âgés (65+)	Femmes âgées seules (65+)	Hommes âgés seuls (65+)	Mères seules
2011	13,3 %	10,6 %	41,2 %	25,0 % (E)	6,9 % (E)	6,6 % (E)	13,6 % (E)	22,3 % (E)	28,9 % (E)
2010	15,4 %	11,2 %	42,1 %	30,0 %	9,6 % (E)	3,8 % (E)	21,2 % (E)	F	34,3 % (E)
2009	14,5 %	11,3 %	44,5 %	33,9 %	6,4 % (E)	1,7 % (E)	16,5 % (E)	F	50,9 %
2008	15,1 %	12,1 %	52,5 %	35,3 %	6,1 % (E)	1,1 % (E)	13,8 % (E)	F	41,9 % (E)
2007	14,9 %	12,6 %	38,3 %	29,2 % (E)	5,4 % (E)	3,0 % (E)	13,2 % (E)	F	45,4 %
2006	16,4 %	14,4 %	47,3 %	38,2 %	9,1 %	2,4 % (E)	21,7 % (E)	F	48,3 %
2005	16,7 %	15,4 %	50,0 %	41,9 %	7,9 % (E)	4,5 % (E)	16,7 % (E)	F	52,7 %
2004	15,6 %	14,2 %	40,5 %	36,3 %	8,6 % (E)	4,7 % (E)	15,3 % (E)	9,7 % (E)	59,4 %
2003	16,8 %	15,7 %	45,1 %	34,5 %	9,9 % (E)	3,8 % (E)	18,2 % (E)	8,1 % (E)	59,3 %
2002	16,9 %	15,8 %	48,3 %	44,9 %	9,6 % (E)	2,5 % (E)	20,3 % (E)	F	57,9 %

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0802 et 202-0804.

Nota : Personne seule : Une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire. Mères seules : Familles monoparentales ayant une femme âgée de moins de 65 ans à leur tête et ayant au moins 1 enfant de moins de 18 ans.

(E) Statistique Canada met en garde concernant la qualité des données : « à utiliser avec prudence ».

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

A la suite d'un examen effectué par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, la composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC ainsi que la définition du revenu disponible ont été révisées. La révision est entrée en vigueur en 2011 et comprend une révision historique jusqu'en 2002 (la première année pour laquelle l'information sur le mode d'occupation du logement était disponible dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Par conséquent, ce tableau a été mis à jour en fonction de la base de 2011. Voir le document de recherche sur le revenu de Statistique Canada Les lignes de faible revenu, 2011 à 2012 (75F0002M) pour obtenir tous les détails.

Les mesures de la pauvreté

La **Mesure du panier de consommation (MPC)**, élaborée par le ministère de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, tient mieux compte des disparités du coût de la vie dans les régions que les Seuils de faible revenu de Statistique Canada. La Mesure du panier de consommation (MPC) vise à refléter un niveau de vie qui soit un compromis entre subsistance et intégration sociale. Tenant compte des disparités régionales du coût de la vie, la MPC représente le coût d'un panier incluant les éléments suivants : de la nourriture permettant une saine alimentation, des vêtements et des chaussures, un logement, un moyen de transport ainsi que d'autres biens et services de base (ex. : articles de soins personnels ou d'entretien ménager). Le coût du panier est comparé au revenu disponible de chaque famille pour déterminer les seuils de faible revenu.

En 2012, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a mené une révision de la composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC ainsi que la définition du revenu disponible. La révision est entrée en vigueur en 2011 et comprend une révision historique jusqu'en 2002 (la première année pour laquelle l'information sur le mode d'occupation du logement était disponible dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Par conséquent, toutes les données fournies dans la présente version du Profil égalité sont fondées sur la MPC révisée (base de 2011).

Population à bas revenu

Seuils de faible revenu de Statistique Canada (SFR) : Ces niveaux de revenu mis à jour annuellement ont couramment été utilisés comme des seuils non officiels de la pauvreté au Canada. Une famille ou une personne est dite pauvre si elle consacre une plus grande proportion (20% ou plus) de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement que la moyenne des familles de même taille dans une communauté comparable.

Deux seuils : avant impôt comprend tous les revenus avant l'impôt sur le revenu; **après impôt** signifie après déduction de l'impôt sur le revenu. Les taux de pauvreté **après impôt** sont inférieurs aux taux avant impôt, mais en général les tendances dans le temps sont les mêmes. Les **taux avant impôt** soulignent l'inégalité dans les revenus qui résulte des gains, des revenus de placement et de d'autres revenus. Les **taux après impôt** illustrent l'ampleur de l'effet des politiques fiscales sur la redistribution des revenus et la réduction de l'écart entre les riches et les pauvres.

Les **MFR (mesures de faible revenu)** sont les mesures de faible revenu les plus couramment utilisées afin d'établir des comparaisons internationales. Les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu. Les MFR correspondent à un pourcentage fixe (50 %) du revenu ménager médian ajusté; le terme « ajusté » indique la prise en compte des besoins du ménage, qui augmentent selon le nombre de ses membres. Le calcul peut être effectué trois fois, soit selon le revenu du marché, le revenu avant impôt et le revenu après impôt, en fonction des données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Si on inclut toute la population de la province, 13,3 % des personnes de sexe féminin et 10,6 % des personnes de sexe masculin vivaient avec un revenu faible en 2011, selon la Mesure du panier de consommation. Ces taux sont une faible amélioration par rapport aux années récentes. La mesure alternative, les Seuils de faible revenu de Statistique Canada, peigne un portrait plus positif.

57 % des 88 000 personnes au Nouveau-Brunswick qui vivaient avec un revenu inadéquat, selon la Mesure du panier de consommation en 2011, étaient des femmes.

Les personnes entre 18 et 64 ans qui vivent seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté restent particulièrement vulnérables à la pauvreté.

Le taux de pauvreté des mères seules et leurs enfants a fluctué depuis une décennie. En 2011, près de 30 % de ces familles au Nouveau-Brunswick et plus de 25 % au Canada, avaient un revenu inadéquat, selon la Mesure du panier de consommation. Quant aux pères seuls, le nombre de cas a fluctué au fil des ans et n'a pas été publié en 2009, mais était 28,1 % en 2011.

Un emploi ne protège pas toujours de la pauvreté. Par exemple, la majorité des familles avec une mère seule comptait une personne ayant un emploi.

On constate une amélioration dramatique de la situation économique des femmes âgées dans les dernières 31 années. Alors que plus de 19 % des femmes âgées étaient pauvres en 1980 au Nouveau-Brunswick, 1 % d'elles l'étaient en 2011 (après impôt). On note les mêmes tendances au niveau canadien.

Recours aux banques alimentaires

19 989 personnes ont reçu l'aide des banques alimentaires du N.-B. en mars 2013 (2011: 18 539). 33,2 % étaient des enfants (2011: 34,4 %) :

Les deux principales catégories démographiques étudiées :

Femmes : 49,2 %

Autochtones : 4,9 %

Les deux principaux types de ménage :

Personnes seules : 43,8 %

Familles monoparentales : 23,0 %

Source : Bilan-faim 2013, Banques alimentaires Canada.

Nombre de personnes vivant avec un revenu inadéquat, selon la Mesure du panier de consommation, N.-B., 2011

50 000 de sexe féminin, dont :

10 000(E) filles

35 000 femmes de 18 à 64 ans

38 000 de sexe masculin, dont :

9 000(E) garçons

25 000 hommes de 18 à 64 ans

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0802.

Nota : (E) : Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence »



Population à faible revenu, selon les Seuils de faible revenu de Statistique Canada, taux avant impôt et après impôt, N.-B., 1980 – 2011

Année	Femmes (tous les âges)	Hommes (tous les âges)	Femmes seules (-65)	Hommes seuls (-65)	Femmes âgées (65+)	Hommes âgés (65+)	Femmes âgées seules (65+)	Hommes âgés seuls (65+)	Mères seules
2011	Après impôt	6,7 %	32,3 %	17,8 % (E)	1,0 % (E)	1,2 % (E)	1,5 % (E)	(F)	15,0 % (E)
	Avant impôt	10,4 %	38,2 %	22,1 % (E)	6,7 % (E)	5,6 % (E)	17,7 % (E)	26,0 % (E)	25,2 % (E)
2010	Après impôt	6,6 %	36,0 %	19,6 % (E)	2,8 % (E)	1,1 % (E)	3,9 % (E)	(F)	9,2 % (E)
	Avant impôt	10,4 %	40,2 %	31,0 %	11,5 % (E)	5,0 % (E)	26,8 % (E)	18,5 % (E)	19,0 % (E)
2000	Après impôt	9,4 %	42,1 %	34,8 %	5,0 %	1,2 % (E)	11,2 % (E)	(F)	37,6 %
	Avant impôt	16,1 %	47,9 %	43,8 %	20,1 %	7,3 %	44,1 %	33,7 %	50,9 %
1990	Après impôt	11,8 %	40,1 %	29,4 %	7,1 %	3,9 %	17,9 %	24,3 %	52,2 %
	Avant impôt	18,0 %	48,2 %	32,9 %	20,5 %	9,5 %	47,0 %	41,7 %	65,4 %
1980	Après impôt	14,2 %	52,4 %	24,9 %	19,1 %	10,3 %	51,1 %	42,0 %	35,4 %
	Before-tax	19,9 %	58,8 %	30,8 %	38,0 %	22,4 %	76,0 %	48,6 %	41,4 %

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0802 et 202-0804

Nota : Personne seule : Une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire. Mères seules : Familles mono-parentales avant une femme âgée de moins de 65 ans à leur tête et ayant au moins 1 enfant de moins de 18 ans.

(E) Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence »

(F) : Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

CANADA

Population à faible revenu, Mesure du panier de consommation, 2011

Femmes de tous âges	12,2 %
Hommes de tous âges	11,8 %
Mères seules	34,9 %
Femmes 65 ans+	6,7 %
Hommes 65 ans+	4,5 %
Femmes seules de 65 ans+	15,5 %
Hommes seuls de 65 ans+	12,1 %(E)
Femmes seules -65 ans	39,4 %
Hommes seuls -65 ans	33,3 %

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0802 et 202-0804.

Nota : (E) : Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence ».

À la suite d'un examen effectué par Ressources humaines et développement des compétences Canada, la composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC ainsi que la définition du revenu disponible ont été révisées. La révision est entrée en vigueur en 2011 et comprend une révision historique jusqu'en 2002 (la première année pour laquelle l'information sur le mode d'occupation du logement était disponible dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Voir le document de recherche sur le revenu de Statistique Canada Les lignes de faible revenu, 2011 à 2012 (75F0002M) pour obtenir tous les détails.

Les travailleuses et travailleurs pauvres, N.-B., 2011

% ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté :

- 25,2 %(E) des familles à mère seule et comptant une personne avec un emploi
- 26,1 %(E) des femmes seules de 18 à 64 ans ayant un emploi
- 12,7 %(E) des hommes seuls de 18 à 64 ans ayant un emploi
- 16,8 %(E) des familles à 2 parents comptant une personne gagnant un revenu
- 14,8 %(E) des couples mariés comptant une personne avec un emploi

% de familles avec 2 personnes ayant un emploi :

- 8,6 %(E) des familles monoparentales ayant une femme à leur tête et comptant 2 personnes avec un emploi
- 5,5 %(E) des familles à 2 parents comptant 2 personnes avec un emploi

% de familles avec 3 personnes ou plus ayant un emploi :

- (F) : % des familles à 2 parents comptant 3 personnes ou plus avec un emploi

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0804

Nota : (E) : Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence ».

(F) : Statistique Canada considère que les données ne sont pas assez fiables pour être publiées

À la suite d'un examen effectué par Ressources humaines et développement des compétences Canada, la composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC ainsi que la définition du revenu disponible ont été révisées. La révision est entrée en vigueur en 2011 et comprend une révision historique jusqu'en 2002 (la première année pour laquelle l'information sur le mode d'occupation du logement était disponible dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Voir le document de recherche sur le revenu de Statistique Canada Les lignes de faible revenu, 2011 à 2012 (75F0002M) pour obtenir tous les détails.



4.3 Pauvreté des enfants

Pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, selon la Mesure du panier de consommation, N.-B., 2002 - 2011

Année	Tous les enfants	Enfants de famille biparentale	Enfants de famille à mère seule
2011	14,2 % (E)	9,4 % (E)	31,6 % (E)
2010	15,1 %	9,1 % (E)	37,1 % (E)
2009	17,7 %	9,9 %	56,0 %
2008	18,1 %	11,7 % (E)	44,8 % (E)
2007	18,8 %	9,0 % (E)	48,1 %
2006	20,4 %	11,5 % (E)	53,2 %
2005	20,9 %	12,6 % (E)	56,1 %
2004	19,1 %	11,7 %	61,0 %
2003	22,0 %	15,1 %	61,2 %
2002	20,6 %	12,7 %	60,3 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0802

Nota : (E) : Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence »

À la suite d'un examen effectué par Ressources humaines et développement des compétences Canada, la composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC ainsi que la définition du revenu disponible ont été révisées. La révision est entrée en vigueur en 2011 et comprend une révision historique jusqu'en 2002 (la première année pour laquelle l'information sur le mode d'occupation du logement était disponible dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Voir le document de recherche sur le revenu de Statistique Canada Les lignes de faible revenu, 2011 à 2012 (75F0002M) pour obtenir tous les détails.

Enfants d'identité autochtone, Fréquence du faible revenu en fonction de la mesure de faible revenu après impôt (%), 2010

Enfants d'identité autochtone (non-membres d'une collectivité d'une Première nation) : N.-B.

35 % moins de 18 ans

39 % moins de 6 ans

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011

Nota : L'Enquête nationale auprès des ménages a remplacé le questionnaire détaillé de recensement. Il était obligatoire de répondre aux questions de recensement, mais pas à celles de l'Enquête nationale auprès des ménages. Par conséquent, il faut interpréter les données avec discernement.

Pauvreté des enfants

Pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, selon les Seuils de faible revenu de Statistique Canada, taux avant impôt et après impôt, N.-B., 1980 – 2011

	Tous les enfants (taux après impôt)	Tous les enfants (taux avant impôt)	Enfants de famille biparentale (taux après impôt)	Enfants de famille biparentale (taux avant impôt)	Enfants à mère seule (taux après impôt)	Enfants à mère seule (taux avant impôt)
2011	6,7 % (E)	10,5 % (E)	4,4 % (E)	5,3 % (E)	16,2 % (E)	27,9 % (E)
2010	3,0 % (E)	6,9 % (E)	0,7 % (E)	3,3 % (E)	9,8 % (E)	20,3 % (E)
2009	7,2 % (E)	9,4 % (E)	3,0 % (E)	3,6 % (E)	25,4 % (E)	36,1 % (E)
2008	4,9 % (E)	11,5 %	1,6 % (E)	6,4 % (E)	17,4 % (E)	33,0 % (E)
2007	9,6 % (E)	16,4 %	2,5 % (E)	9,9 % (E)	30,6 % (E)	36,4 % (E)
2006	11,2 % (E)	16,2 % (E)	5,7 % (E)	7,3 % (E)	32,0 % (E)	48,6 %
2005	10,3 % (E)	15,9 %	4,0 % (E)	6,4 % (E)	36,0 % (E)	54,6 %
2000	10,8 %	16,5 %	6,4 % (E)	10,7 % (E)	42,5 % (E)	57,3 %
1990	13,7 %	19,2 %	6,5 %	10,5 %	54,3 %	66,9 %
1980	14,3 %	20,3 %	11,2 %	17,0 %	42,2 %	48,4 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0802.

Nota : (E) : Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence »



Pauvreté des enfants

Les taux de pauvreté des enfants ont fluctué ces dernières années au Nouveau-Brunswick et au Canada, mais sont généralement à la baisse. Cependant, il y a eu une hausse en 2011 au niveau national parmi les enfants de familles à mère seule (38,1 %). En 2011, 14,2 % des enfants de la province vivent dans une famille à faible revenu, selon la Mesure du panier de consommation (MPC).

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages démontrent que le taux de pauvreté chez les enfants d'identité autochtone est plus du double du taux de pauvreté moyen au Nouveau-Brunswick (35 % par rapport à 14,2 %).

Les enfants qui vivent dans une famille dirigée par une mère seule sont beaucoup plus susceptible de vivre dans la pauvreté que les enfants de famille avec deux parents. En 2011, presque la moitié des enfants de famille dirigée par une mère seule vivaient sous le seuil de la pauvreté (MPC), ainsi que plus de 9 % des enfants de famille avec deux parents.

Les taux de pauvreté établis avec les revenus avant impôt sont plus élevés (Seuils de faible revenu de Statistique Canada) parce que les taux d'imposition du système fiscal prennent en considération la capacité de payer des contribuables et ainsi, aide à réduire le niveau d'inégalité. Cependant, même après impôt, 16,2 % des enfants de famille dirigée par une mère seule vivaient sous le seuil de la pauvreté au Nouveau-Brunswick en 2011.

Taux de pauvreté des enfants, Canada et certains pays de l'OCDE, 2010

Les seuils de pauvreté sont établis à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population.

Danemark	3,7 %
Finlande	3,9 %
Norvège	5,1 %
Suède	8,2 %
Allemagne	9,1 %
France	11 %
Royaume-Uni	9,8 %
Canada	14 %
États-Unis	21,2 %
Moyenne des pays OCDE	13,3 %

Source : Base de données de l'OCDE sur la famille.

CANADA

Taux de pauvreté des enfants, selon la Mesure du panier de consommation

Tous les enfants de moins de 18 ans

2011	13,7 %
2009	13,9 %
2005	15,0 %

Les enfants dans les familles biparentales

2011	9,5 %
2009	10,5 %
2005	9,9 %

Les enfants dans les familles à mère seule

2011	38,1 %
2009	33,5 %
2005	42,9 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0802.

Nota : À la suite d'un examen effectué par Ressources humaines et développement des compétences Canada, la composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC ainsi que la définition du revenu disponible ont été révisées. La révision est entrée en vigueur en 2011 et comprend une révision historique jusqu'en 2002 (la première année pour laquelle l'information sur le mode d'occupation du logement était disponible dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Voir le document de recherche sur le revenu de Statistique Canada Les lignes de faible revenu, 2011 à 2012 (75F0002M) pour obtenir tous les détails.

4.4 Revenu moyen et prestations de régimes de retraite des femmes et des hommes âgés, N.-B., 1985 - 2011

	1985	1995	2005	2010	2011
Total du revenu moyen des femmes de 65 ans+	18 400 \$	18 900 \$	19 300 \$	22 000 \$	23 200 \$
Total du revenu moyen des hommes de 65 ans+	24 600 \$	28 700 \$	30 500 \$	33 700 \$	33 100 \$
Revenu moyen du régime privé de retraite des femmes de 65 ans+	8 500 \$	9 500 \$	11 800 \$	12 700 \$ (E)	12 400 \$
Revenu moyen du régime privé de retraite des hommes de 65 ans+	13 200 \$	16 000 \$	18 300 \$	18 000 \$	17 100 \$
Prestation moyenne du RPC des femmes de 65 ans+	4 200 \$	5 600 \$	5 300 \$	5 200 \$	5 400 \$
Prestation moyenne du RPC des hommes de 65 ans+	5 700 \$	7 500 \$	7 300 \$	7 400 \$	7 100 \$

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0407.

Nota : Revenu moyen avant impôt provenant de toutes les sources, en dollars constants de 2011
(E) : Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence »

Bien moins de femmes âgées vivent avec un revenu sous le seuil de pauvreté aujourd'hui, mais leur revenu moyen de toutes sources demeure très inférieur à celui des hommes âgés, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Les femmes âgées au Nouveau-Brunswick avaient 70 % du revenu des hommes en 2011, une hausse par rapport à 65 % en 2009 (Canada, 69 %), mais elles avaient 75 % en 1985 (Canada, 63 %).

L'accès des femmes aux régimes de retraite s'est amélioré depuis les années 80, mais les femmes âgées ont moins souvent un revenu d'un régime de retraite lié à l'emploi et leurs prestations sont inférieures à celles des hommes.

Bien que plus de femmes que d'hommes ont cotisé à un Régime enregistré d'épargne-retraite en 2012, leurs cotisations sont moins élevées que celles des hommes.

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes à la retraite qui ont droit au Supplément de revenu garanti, versé aux personnes âgées à faible revenu.

CANADA Revenu total moyen de toutes sources des personnes âgées

2011

Femmes 27 000 \$
(69 % du revenu des hommes)
Hommes 39 100 \$

1991

Femmes 21 100 \$
(63 % du revenu des hommes)
Hommes 33 400 \$

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0407 (en dollars constants de 2011).

% des personnes de 65 ans+ ayant un revenu de retraite, N.-B.

2011

50 % des femmes âgées
62 % des hommes âgés
(Canada : femmes, 55 % ; hommes, 69 %)

1991

27 % des femmes âgées
47 % des hommes âgés
(Canada : femmes, 55 % ; hommes, 49 %)

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0407 et 051-0001.

% des personnes de 65 ans+ ayant un revenu du RPC, N.-B.

2011

87 % des femmes
97 % des hommes
(Canada : femmes, 85 % ; hommes, 94 %)

1991

54 % des femmes
82 % des hommes
(Canada : femmes, 55 % ; hommes, 82 %)

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0407 et 051-0001.

% des déclarantes et déclarants qui contribuent à un RÉÉR, N.-B.

2012

20 % des femmes
14 % des hommes
(Canada : femmes, 26 % ; hommes, 21 %)

2010

15 % des femmes
20 % des hommes
(Canada : femmes, 22 % ; hommes, 27 %)

1994

14 % des femmes
24 % des hommes
(Canada : femmes, 23 % ; hommes, 31 %)

Cotisation médiane :

2012

Femmes	1 950 \$
Hommes	3 000 \$

(Canada : femmes, 2 400 \$; hommes, 3 500 \$)

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 111-0039 et 051-0001.

% des personnes à la retraite qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, N.-B.

2013

49 % des femmes
39 % des hommes
(Canada : femmes, 37 % ; hommes, 27 %)

2011

50 % des femmes
40 % des hommes
(Canada : femmes, 38 % ; hommes, 28 %)

2009

52 % des femmes
42 % des hommes
(Canada : femmes, 40 % ; hommes, 30 %)

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada ; Statistique Canada, tableau CANSIM 051-0001.

5. Responsabilités familiales

5.1 Taux d'emploi des femmes ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, N.-B., 1976 - 2013

Année	Toutes les mères			Mères seules		
	Plus jeune enfant a moins de 3 ans	Plus jeune enfant a moins de 6 ans	Plus jeune enfant a moins de 16 ans	Plus jeune enfant a moins de 3 ans	Plus jeune enfant a moins de 6 ans	Plus jeune enfant a moins de 16 ans
2013	68 %	70 %	75 %	38 %	52 %	61 %
2010	69 %	70 %	75 %	52 %	59 %	67 %
2008	67 %	70 %	75 %	47 %	50 %	61 %
2006	68 %	73 %	75 %	46 %	55 %	62 %
2002	67 %	68 %	72 %	35 %	45 %	61 %
2000	61 %	62 %	67 %	32 %	39 %	51 %
1990	51 %	52 %	56 %	36 %	38 %	45 %
1980	32 %	34 %	39 %	0 %	28 %	35 %
1976	24 %	27 %	33 %	0 %	35 %	40 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0211.

Depuis les années 1970, le taux d'emploi chez les femmes ayant de jeunes enfants est monté en flèche. Les trois-quarts (75 %) des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi ou exploitaient une entreprise en 2013, ce qui est similaire à la moyenne nationale (74 %) et une hausse par rapport à un sur trois (33 %) en 1976.

Les mères seules sont moins susceptibles à occuper un emploi que les mères ayant un conjoint. Pourtant, même si la majorité des mères seules avaient un emploi en 2010, leur taux d'emploi a diminué depuis ce temps, particulièrement chez les mères seules où l'enfant le plus jeune avait moins de 3 ans. Le taux d'emploi des mères seules au Nouveau-Brunswick continue toujours à être plus faible que la moyenne canadienne, tel qu'en 2010.

La majorité des femmes au Nouveau-Brunswick qui ont des enfants à charge et qui occupent un emploi sont dans un poste à temps plein.

CANADA

Taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans

Toutes les mères		Mères seules	
2013	74 %	2013	68 %
2010	73 %	2010	69 %
2000	69 %	2000	63 %
1990	63 %	1990	55 %
1980	47 %	1980	54 %
1976	39 %	1976	48 %

Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 282-0211.

Mères d'enfants de moins de 16 ans ayant un emploi, temps plein ou temps partiel, 1976, 2010 et 2013

	2013	2010	1976
N.-B.			
Temps plein	83 %	84 %	72 %
Temps partiel	17 %	16 %	28 %
Canada			
Temps plein	78 %	76 %	69 %
Temps partiel	23 %	24 %	31 %

Source : Statistique Canada, CANSIM table 282-0211

Taux d'emploi des mères d'enfants dépendants, certains pays de l'OCDE, d'après l'année la plus récente

Italie	55 %	2011
Japon	53 %	2005
G.-B.	64 %	2011
Allemagne	67 %	2011
France	73 %	2011
É.-U.	62 %	2011
Canada	73 %	2011
Pays-Bas	78 %	2011
Suède	80 %	2009
Islande	85 %	2002

Moyenne de l'OCDE 65 %, 2011

Source : OCDE (2014), Base de données sur la famille, OCDE, Paris

5.2 Enfants et garderies agréées, N.-B., 2003 – 2013

	2013	2012	2011	2009	2007	2003
Nombre de places dans les garderies agréées (nourrissons et enfants d'âge préscolaire et scolaire)	22 649	21 695	20 319	18 398	14 170	11 898
Nombre d'enfants de 0 à 12 ans au N.-B.	95 130	95 761	97 207	97 563	98 727	107 436
Proportion d'enfants de 12 ans et moins qui pourraient fréquenter une garderie agréée	24 %	23 %	21 %	19 %	14 %	11 %

Source : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B. ; Statistique Canada; Estimations post-censitaires et inter-censitaires de la population, tableau CANSIM 051-0001.

Le Nouveau-Brunswick comptait 702 garderies agréées (568 centre de services, 134 foyers-garderies de type familial), offrant 22 649 places aux enfants de la province, en date de la fin mars 2013. Les garderies agréées peuvent donc accueillir 24 % de tous les enfants âgés de 12 ans ou moins au Nouveau-Brunswick en 2013, comparativement à 11 % en 2003.

Presque la moitié de ces 22 649 places sont réservées pour des enfants d'âge scolaire (11 132 places après classe). Un autre 44 % des places (9 831) sont pour les enfants d'âge préscolaire et 1 686 places 7 % sont désignées pour les nourrissons. Ceci est semblable aux places disponibles dans une garderie agréée en 2011.

En 2013, 47 % des employé-e-s des garderies agréées au Nouveau-Brunswick ont une formation reconnue (une hausse par rapport à 40 % en 2011).

Tarif mensuel moyen pour les soins dans une garderie agréée, N.-B., 2011 et 2013 (variation régionale)

Nourrissons

2013 : 670,34 \$ (602,30 \$ à 740,65 \$)
2011 : 636 \$ (554 \$ à 686 \$)

Enfants d'âge préscolaire

2013 : 572,42 \$ (539,30 \$ à 629,58 \$)
2011 : 550 \$ (474 \$ à 580 \$)

Enfants d'âge scolaire

2013 : 315,68 \$ (277,12 \$ à 391 \$)
2011 : 309 \$ (237 \$ à 358 \$)

Source : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B.

Nota : Tarif mensuel pour les soins à temps plein.

Le personnel des garderies agréées, N.-B., 2013

Nombre

3 365 éducatrices et éducateurs

1 580 d'elles ont une formation reconnue, dont
1 269 sont titulaires d'un B.Ed., d'un diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire en études de l'enfant (notez : 1 062 sont en Éducation à la petite enfance)

Salaires horaires moyens

Mars 2013

Avec formation spécialisée 15,38 \$ (2011 : 14,67 \$)
Employé-e sans formation 13,27 \$ (2011 : 12,46 \$)

Salaires horaires moyens

Mars 2007

Avec formation spécialisée 12,86 \$
Employé-e sans formation 11,11 \$

Source : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B.



Enfants et garderies agréées

Services de garde à but non lucratif et à but lucratif, N.-B. et Canada

N.-B., 2012/13

% des garderies agréées :	
à but non lucratif	30 %
à but lucratif	70 %

Variations régionales, garderies agréées à but non lucratif

Région d'Edmundston,	13,5 %
Région de Fredericton,	39,7 %

Canada, 2012

70,6 % des places agréées étaient à but non lucratif (1992 : 70 %)

Source : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B. ; M. Friendly et al., Early Childhood Education and Care in Canada 2008.

Langue de service* des garderies agréées, N.-B., 2012/13

56 % offrent des services en anglais
(2011 : 56 %)

33 % offrent des services en français
(2011 : 32 %)

11 % offrent des services dans les deux langues
(2011 : 12 %)

* selon la déclaration de la garderie.

Source : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B.



5.3 Bénéficiaires de congés parentaux, selon le sexe, N.-B., 1997 – 2013

	2013	2011	2009	2005	2001	1997
Femmes	2 634	2 827	2 984	2 581	1 282	617
Hommes	268	243	253	223	106	17

Source : Statistique Canada, Programme d'assurance-emploi (AE), prestataires selon la province, les prestations de revenu totales et régulières, les gains déclarés, le sexe et l'âge détaillé.

Nota : Il faut interpréter avec prudence les données de cette source en raison de leur nombre limité. Certaines sources de données employées pour la production du document Profil égalité 2012 n'existent plus. Les données fournies ci-dessus tiennent maintenant compte d'un grand nombre de nouvelles sources de données. Voilà pourquoi il faut établir avec discernement des comparaisons avec les chiffres du document Profil égalité 2012.

Le nombre de pères au Nouveau-Brunswick qui se prévalent d'un congé parental a augmenté, surtout depuis 2001 quand les parents ont obtenu la possibilité de partager 35 semaines de congé. Toutefois, il reste toujours que 9 personnes sur 10 (91 %) qui prennent un congé parental sont les mères. En 2013, 2 634 femmes et 268 hommes au Nouveau-Brunswick ont touché des prestations parentales du programme de l'Assurance-emploi, en hausse par rapport à 617 et 17, respectivement, en 1997.

CANADA Pères en % de bénéficiaires de congés parentaux

2012	8 % (8 928 pères)
2011	8 % (8 699 pères)
2008	7 % (8 186 pères)
2000	5 % (1 613 pères)
1997	4 % (1 147 pères)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 276-0001.

Nota : Cette source de données est discontinuée. 2012 est la dernière année de données disponible.

Congé parental, certains pays de l'OCDE 2013

Australie : 18 semaines de rémunération au salaire minimum national versées par le gouvernement. Transférable entre les deux parents.

Italie : aucun congé de paternité. Congé parental supplémentaire de six mois par parent (pour un maximum de 11 mois par enfant); les parents reçoivent dans ce cas 30 % de leur salaire annuel habituel.

Suisse : aucun congé parental. Tous les travailleurs ayant des obligations familiales peuvent demander des pauses repas (allant jusqu'à 90 minutes) et refuser de faire des heures supplémentaires.

Source : Catalyst. Catalyst Quick Take: Family Leave - U.S., Canada, and Global. New York: Catalyst, 2013.

Bénéficiaires de congés de maternité et d'adoption, N.-B.

Congé de maternité		Congé d'adoption	
2013	1 256	2013	25 femmes, 10 hommes
2011	1 324	2011	26 femmes, 1 homme
2009	1 399	2009	28 femmes, 0 hommes
2005	1 283	2005	29 femmes, 4 hommes
2001	1 277	2001	18 femmes, 0 hommes
1997	1 084	1997	6 femmes, 0 hommes

Source : Statistique Canada, Programme d'assurance-emploi (AE), prestataires selon la province, les prestations de revenu totales et régulières, les gains déclarés, le sexe et l'âge détaillé

Nota : Il faut interpréter avec prudence les données de cette source en raison de leur nombre limité. Certaines sources de données employées pour la production du document Profil égalité 2012 n'existent plus. Les données fournies ci-dessus tiennent maintenant compte d'un grand nombre de nouvelles sources de données. Voilà pourquoi il faut établir avec discernement des comparaisons avec les chiffres du document Profil égalité 2012.

Le saviez-vous?

Les congés de maternité, d'adoption et parentaux tels que nous les connaissons aujourd'hui ont évolué sur une très longue période. La ligne du temps qui suit vous l'illustrera :

1940 – Aucune prestation parentale

En 1940, la *Loi sur l'assurance-chômage* est entrée en vigueur au Canada. Dans les premières décennies de son application, elle ne supposait toutefois aucune forme de prestation parentale.

1971 – Instauration du congé de maternité

En vertu de modifications à la *Loi sur l'assurance-chômage*, certaines femmes, selon leurs antécédents de travail, ont droit à un congé de maternité de 15 semaines.

1984 – Ajout du congé d'adoption aux prestations de congé de maternité

Modification et prolongement des congés de maternité, ainsi qu'inclusion des parents adoptifs à ceux-ci. Le même congé de 15 semaines est maintenant accessible aux mères adoptives et biologiques.

1990 – Prestations de maternité, d'adoption et parentales

Ajout d'une tranche de dix semaines de congé parental aux prestations d'assurance-emploi, accessible aux pères biologiques, ainsi qu'aux mères et pères adoptifs. « Congé de maternité » offert aux mères biologiques seulement; les mères adoptives, maintenant admissibles au congé parental, n'ayant plus accès au congé de maternité. Remarque : le taux de participation au programme des pères au moment de son entrée en vigueur était de 3 %.

2001 – Prolongement du congé parental

Le congé parental passe de 10 à 35 semaines pour les hommes et les femmes.

2010 – Prolongement de la période d'admissibilité pour les membres des Forces canadiennes

Prolongement de la période d'admissibilité aux prestations parentales de l'assurance-emploi pour les membres des Forces canadiennes, jusqu'à un maximum de 104 semaines, pour ceux qui ne peuvent s'en prévaloir durant la période d'admissibilité standard pour des raisons militaires impératives.

2011 – Congé parental offert aux travailleurs indépendants

Les travailleurs indépendants deviennent admissibles aux congés de maternité et parentaux; ils peuvent participer au régime d'assurance-emploi pour la première fois. Remarque : 19 % des travailleurs masculins étaient des travailleurs indépendants en 2013.

La province de Québec dispose de son propre régime d'assurance parentale. Mis en place en 2006, il inclut les travailleurs indépendants et, d'après un calcul du revenu minimum, offre un taux de remplacement du salaire allant jusqu'à 75 %. Les pères sont admissibles à un congé de paternité indépendant de trois à cinq semaines. En 2013, 83 % des pères admissibles au Québec ont pris un congé parental.

Source : Condition féminine Canada, cours en ligne ACS+, consulté le 18 mai 2014. Emploi et solidarité sociale, Québec; Statistique Canada, tableau CANSIM 276-0020, 282-0012.

5.4 Nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers, au soin des enfants et au soin des personnes âgées, selon le sexe, 15 ans et plus, N.-B., 1996 et 2006

Nombre d'heures par semaine/ travail non rémunéré	2006		1996	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Travaux ménagers: travail non rémunéré	92,2 %	86,9 %	91,3 %	81,9 %
Travaux ménagers: moins de 5 heures	15,5 %	26,3 %	13,3 %	26,5 %
Travaux ménagers: 15 heures ou plus	47,9 %	27,6 %	53,1 %	24,4 %
Soins des enfants: travail non rémunéré	39,2 %	32,0 %	42,9 %	33,5 %
Soins des enfants: moins de 5 heures	8,2 %	9,5 %	8,6 %	10,5 %
Soins des enfants: 15 heures ou plus	22,6 %	13,5 %	25,2 %	12,8 %
Aide/Soins aux personnes âgées: travail non rémunéré	21,3 %	15,4 %	21,8 %	15,0 %
Aide/Soins aux personnes âgées: 5 à 9 heures	5,0 %	3,1 %	4,8 %	2,6 %
Aide/Soins aux personnes âgées: 10 heures ou plus	4,2 %	2,2 %	4,0 %	2,1 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2001 et 2006.

Le recensement de 2011 ne prenait pas en compte les heures consacrées au travail domestique, ainsi qu'au soin des enfants et des aînés. Comme il s'agit de l'information la plus récente sur le présent sujet, nous avons repris les données du Profil égalité 2012.

L'augmentation importante du nombre de familles dont la mère est sur le marché du travail n'a pas modifié de façon dramatique la division du travail non rémunéré à la maison au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Les hommes font davantage de travail non rémunéré qu'il y a une décennie, mais plus de femmes que d'hommes participent à des tâches ménagères et les femmes consacrent plus de temps aux activités non rémunérées que les hommes. Près de la moitié (48 %) des femmes au Nouveau-Brunswick ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers en 2006 comparé à 28 % des hommes.

Une enquête en 2005 portant sur l'emploi du temps a montré que les femmes du Nouveau-Brunswick consacrent en moyenne 4,2 heures par jour à des tâches ménagères, sans compter les soins aux personnes âgées, comparativement à 2,5 heures par jour pour les hommes. Les tendances ont peu changé depuis une enquête similaire menée en 1998.

Nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers

Emploi du temps et travail domestique non rémunéré, N.-B., 15 ans et plus, 2005

Préparation de repas et la vaisselle
73 % des femmes, 44 % des hommes.

Ménage
61 % des femmes, 17 % des hommes.

Soins des enfants
21 % des femmes, 13 % des hommes.

Moyenne d'heures par jour consacrées à toutes les tâches ménagères (sans compter les soins aux personnes âgées)

Femmes 4,2 heures / jour
(1998, 4,2 heures / jour).

Hommes 2,5 heures / jour
(1998, 2,6 heures / jour).

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1998, 2005.

CANADA Participation au travail non rémunéré à la maison, 15 ans et plus, 2006

Travaux ménagers, 15 heures ou plus / semaine

Femmes	44 % (1996 en 48 %)
Hommes	23 % (1996 en 22 %)

Soins des enfants, 15 heures ou plus / semaine

Femmes	23 % (1996 en 24 %)
Hommes	14 % (1996 en 13 %)

Aide ou soins aux personnes âgées, 5 à 9 heures / semaine

Femmes	5 % (1996 en 4 %)
Hommes	3 % (1996 en 2 %)

Source : Statistique Canada, Recensement 2001 et 2006.

CANADA Participation au soin d'enfants de 0 à 4 ans, 2010

En général
Mères, 6 heures 33 minutes / jour
Pères, 3 heures 7 minutes / jour

Parents travaillant à temps plein
Mères, 5 heures 13 minutes / jour
Pères, 2 heures 59 minutes / jour

Source : Enquête sociale générale – 2010, Aperçu sur l'emploi du temps des Canadiens.

5.5 Paiement des pensions alimentaires pour enfants et d'autres pensions, N.-B., 1999/2000 – 2012/2013

	Pensions alimentaires pour enfants		Toutes les ordonnances de pension alimentaire	
	Montant dû	Montant recouvré des obligations en cours ou passées	Montant dû	Montant recouvré des obligations en cours ou passées
2012/13	43 774 386 \$	42 094 403 \$ 96 %	56 638 680 \$	49 835 675 \$ 88 %
2011/12	42 783 766 \$	40 594 932 \$ 95 %	53 790 915 \$	47 600 221 \$ 88 %
2010/11	44 333 000 \$	38 603 000 \$ 87 %	52 600 000 \$	45 700 000 \$ 87 %
2008/09	41 332 510 \$	35 975,740 \$ 87 %	50 105 690 \$	43 933 548 \$ 88 %
2006/07	37 312 350 \$	30 600 903 \$ 82 %	43 672 922 \$	36 057 434 \$ 83 %
2004/05	37 056 015 \$	28 518 391 \$ 77 %	43 234 450 \$	33 535 971 \$ 78 %
1999/2000	27 353 080 \$	22 654 500 \$ 83 %	31 450 870 \$	26 199 540 \$ 83 %

Source : Ministère de la Justice du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial.

96 % des montants dus pour le soutien d'enfants ont été versé au ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2012/13. Cela veut dire que presque 1.7 \$ million dues n'ont pas été versés dans des cas touchant des enfants (ce qui est une amélioration par rapport à 5.7 \$ million dues en 2010/11).

Les bénéficiaires sont des femmes et les payeurs sont des hommes dans 95 % des dossiers où le sexe du bénéficiaire et du récipiendaire de soutien est inscrit dans la base de données du Ministère (ce qui est le cas dans 60 % des dossiers), en date de la fin mars 2013.

Dans 93 % des 12 058 dossiers de pension alimentaire traités par le Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2013, seulement une pension pour le soutien d'enfants est due. Seulement une pension pour la conjointe/le conjoint est versé dans 5 % des cas.

Profil des bénéficiaires, d'Ordonnances de soutien familial, N.-B., 2012/13

Les destinataires des paiements sont :

Des enfants seulement : 11 227 ou 93 % des cas

La conjointe/le conjoint et des enfants : 269 ou 2 % des cas

La conjointe/le conjoint seulement : 562 ou 5 % des cas

Source : Ministère de la Justice du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial.



Le saviez-vous?

En 2001, 7 % des Canadiens âgés de 20 à 34 ans, c'est-à-dire 434 000 personnes, ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention d'avoir des enfants. La proportion des personnes qui choisissent de ne pas avoir d'enfant est constante : 7 % chez les femmes et 8 % chez les hommes. De plus, l'intention de vivre sans devenir parent demeure stable entre les âges de 20 à 34 ans, pour les mêmes proportions de 7 % et de 8 %, respectivement chez les femmes et les hommes.

Les raisons motivant le choix de ne pas avoir d'enfant incluent le fait de n'en avoir jamais voulu, des raisons médicales, des préoccupations environnementales ou des circonstances inadéquates. Les personnes invoquant des circonstances inadéquates, bien qu'elles n'aient sans doute jamais décidé clairement de ne pas avoir d'enfant, se trouvent dans une situation qui ne convient pas à élever des enfants (ex. : elles n'ont pas rencontré le bon partenaire, elles vivent avec un ou une partenaire qui ne veut pas d'enfant ou ont une vie professionnelle trop accaparante). Une proportion d'environ 2 % des jeunes Canadiens interrogés ont signalé leur incapacité à procréer ou celle de leur partenaire. Les femmes et les hommes qui vivent sans enfant sont ceux qui n'ont jamais prévu avoir des enfants ou n'en ont pas eu en raison de circonstances imprévisibles.

Précision du profil des personnes qui choisissent de ne pas avoir d'enfant : 9 % des célibataires ont révélé ne pas s'attendre à avoir des enfants, par rapport à 5 % des personnes mariées ou en union de fait; 12 % des personnes sans appartenance religieuse s'attendaient de ne pas avoir d'enfants, par rapport à 6 % des Canadiens pratiquant une religion; 5 % des personnes nées à l'étranger indiquaient ne pas avoir l'intention de devenir parents, ce chiffre s'élevant à 8 % chez les personnes nées au Canada.

Source : Statistique Canada – Catalogue No 11-008. Été 2003. Tendances sociales canadiennes.

6. Marché du travail

6.1 Aperçu global des personnes occupant un emploi, 15 ans et plus, N.-B., 2013

Total – Personnes occupant un emploi	
351 200	

Selon le sexe	
Femmes	174 500 (50 % des personnes occupant un emploi)
Hommes	176 700 (50 % des personnes occupant un emploi)

	Employé(e)s	Travailleurs indépendants
Femmes	159 500 (91 % des femmes occupant un emploi)	15 000 (9 %)
Hommes	152 100 (86 % des hommes occupant un emploi)	24 600 (14 %)

Parmi les personnes occupant un emploi :

	Temps partiel	Temps plein
Femmes	40 000 (23 % des femmes occupant un emploi)	134 500 (77 %)
Hommes	17 200 (10 % des hommes occupant un emploi)	159 400 (90 %)

Parmi les employé(e)s :

	Emploi permanent	Emploi temporaire
Femmes	135 000 (85 % des employées)	24 500 (15 %)
Hommes	121 900 (80 % des employés)	30 200 (20 %)

Parmi les employé(e)s :

	Secteur public	Secteur privé
Femmes	54 800 (34 % des employées)	104 700 (66 %)
Hommes	32 200 (21 % des employés)	119 800 (79 %)

Parmi les employé(e)s :

	Travail saisonnier	Travail à terme ou à contrat	Travail occasionnel
Femmes	6 200 (4 % des employées)	9 600 (6 %)	8 600 (5 %)
Hommes	13 600 (9 % des employés)	10 900 (7 %)	5 700 (4 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableaux CANSIM 282-0002, 282-0074, 282-0080, 282-0019 et 282-0011.

Marché du travail

En 2013, la moitié des personnes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick était des femmes et l'autre moitié, des hommes. Parmi cette population, 9 % des femmes et 14 % des hommes étaient à leur propre compte. À peu près une femme sur 4 et un homme sur 10 ont un emploi à temps partiel. Le portrait est semblable au niveau canadien, sauf qu'on y note des proportions plus importantes de femmes ayant un travail indépendant ou à temps partiel.

Presque deux-tiers (66 %) des femmes et trois-quarts des hommes (79 %) qui ont un emploi au Nouveau-Brunswick sont dans le secteur privé.

La plupart des employé(e)s ont un emploi permanent. Parmi les femmes qui avaient un emploi temporaire, les trois-quarts avaient un emploi occasionnel ou à contrat, alors qu'on note une concentration des hommes dans les emplois saisonniers ou à contrat. Des tendances similaires sont visibles au niveau national.

CANADA Personnes occupant un emploi, 2013

Selon le sexe

Femmes 48 %
Hommes 52 %

Travail à temps partiel

27 % des femmes occupant un emploi
12 % des hommes occupant un emploi

Travail indépendant

12 % des femmes occupant un emploi
19 % des hommes occupant un emploi

Travail permanent

86 % des femmes occupant un emploi
87 % des hommes occupant un emploi

Emploi dans le secteur privé

70 % des femmes occupant un emploi
82 % des hommes occupant un emploi

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableaux CANSIM 282-0002, 282-0074, 282-0019 et 282-0011.

6.2 Pourcentage sur le marché du travail, 15 ans et plus, N.-B., 1976 – 2013

Année	Femmes	Hommes
2013	59 %	67 %
2011	59 %	67 %
2004	60 %	68 %
2000	56 %	68 %
1990	52 %	68 %
1983	44 %	67 %
1976	39 %	70 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

La participation des femmes sur le marché du travail a augmenté de façon dramatique dans les 30 dernières années, alors que celle des hommes a légèrement diminué. En 2013, 59 % des femmes de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick avaient un emploi ou étaient à la recherche, comparativement à 39 % en 1976. On note des tendances similaires au niveau national, bien que les taux nationaux de participation sont légèrement plus élevés chez les deux sexes.

Des différences persistent entre les sexes quant à leur régime de travail. Depuis le début des années 80, moins de femmes sont en chômage que d'hommes. Les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi à temps partiel que les hommes.

Les femmes et les hommes qui travaillent à temps partiel le font pour des raisons différentes. En 2013, 26 % des femmes et des hommes au Nouveau-Brunswick qui ont un emploi à temps partiel disent que c'est par choix. 33 % des femmes et 31 % des hommes disaient travailler à temps partiel parce qu'ils ou elles ne peuvent trouver un emploi à temps plein. Un autre 14 % des femmes donnent comme raison le fait qu'elles s'occupaient de leurs enfants ou avaient d'autres responsabilités familiales ou personnelles ; la proportion d'hommes travaillant à temps partiel pour cette raison est si faible que Statistique Canada ne publie pas le chiffre afin de respecter les exigences de confidentialité. Les études étaient une raison citée fréquemment par les hommes pour le travail à temps partiel.



Pourcentage sur le marché du travail

CANADA Taux de participation sur le marché du travail

2013

62 % des femmes,
71 % des hommes

1990

59 % des femmes,
76 % des hommes

1976

46 % des femmes,
78 % des hommes

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

Taux de participation des femmes sur le marché du travail, 15 à 64 ans, certains pays de l'OCDE, 2012

Islande	83 %
Suisse	77 %
Suède	78 %
Norvège et Danemark	76 %
Canada	74 %
Allemagne	72 %
R.-U.	71 %
États-Unis	68 %
France	67 %
Brésil	61 %
Italie	54 %
Turquie	32 %
Moyenne de l'OCDE	62 %

Source : Extrait des statistiques de l'OCDE.

Taux de chômage, 15 ans et plus, N.-B.

2013

Femmes 8,0 % (Canada: 6,6 %)
Hommes 12,7 % (Canada: 7,5 %)

2000

Femmes 8,8 % (Canada: 6,7 %)
Hommes 11 % (Canada: 6,9 %)

1985

Femmes 14,2 % (Canada: 10,7 %)
Hommes 15,9 % (Canada: 10,6 %)

1976

Femmes 11,8 % (Canada: 8,2 %)
Hommes 10,5 % (Canada: 6,4 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

% des personnes occupant un emploi qui travaillent à temps partiel, N.-B.

2013

F : 23 % (Canada : 27 %)
H : 10 % (Canada : 12 %)

2009

F : 22 % (Canada : 27 %)
H : 10 % (Canada : 12 %)

2000

F : 25 % (Canada : 27 %)
H : 8 % (Canada : 10 %)

1985

F : 28 % (Canada : 28 %)
H : 8 % (Canada : 9 %)

1976

F : 23 % (Canada : 24 %)
H : 5 % (Canada : 6 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

Raisons données pour le travail à temps partiel, 15 ans et plus, N.-B., 2013

Ne peut trouver autre chose /conditions économiques

F : 33 %, H : 31 %

Préférence personnelle

F : 26 %, H : 26 %

Études

F : 21 %, H : 34 %

Soin des enfants

F : 11 %, H : *

Sa propre maladie

F : 6 %, H : 4 %

D'autres responsabilités familiales

F : 3 %, H : *

* Le chiffre est si faible qu'il n'est pas publié par Statistique Canada afin de respecter les exigences de confidentialité.

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0014.

6.3 Estimations de la population active selon le niveau de scolarité et le sexe, certains groupes d'âge, N.-B., 2013

		Femmes	Hommes
25 ans et plus	Total, tous les niveaux de scolarité	276 600	254 900
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	54 900 20 %	61 100 24 %
	Diplôme d'études secondaires	59 400 22 %	53 100 21 %
	Études postsecondaires partielles	10 300 4 %	9 900 4 %
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	99 300 36 %	88 300 35 %
	Grade universitaire	52 700 19 %	42 500 17 %
25-54 ans	Total, tous les niveaux de scolarité	151 000	141 900
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	12 800 9 %	21 400 15 %
	Diplôme d'études secondaires	33 900 23 %	33 900 24 %
	Études postsecondaires partielles	6 000 4 %	6 000 4 %
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	60 100 40 %	54 200 38 %
	Grade universitaire	38 200 25 %	26 400 19 %
55-64 ans	Total, tous les niveaux de scolarité	57 400	55 100
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	12 500 22 %	14 800 27 %
	Diplôme d'études secondaires	14 800 26 %	11 900 22 %
	Études postsecondaires partielles	2 200 4 %	2 300 4 %
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	19 400 34 %	18 200 33 %
	Grade universitaire	8 500 15 %	7 900 14 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0004 et Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du N.-B.



Estimations de la population active selon le niveau de scolarité

Les femmes et les hommes qui participent au marché du travail au Nouveau-Brunswick ont des niveaux similaires de scolarité. Parmi les personnes de 25 ans et plus sur le marché du travail, 55 % des femmes et 52 % des hommes ont complété des études postsecondaires (19 % des femmes de ce groupe d'âge ont un grade universitaire, et 36 %, un diplôme ou certificat d'études postsecondaires).

Même chez les personnes âgées de 55 à 64 ans qui sont sur le marché du travail, la proportion de femmes et d'hommes ayant complété des études postsecondaires est comparable : 49 % des femmes et 47 % des hommes.



6.4 Employées et employés permanents et temporaires, 15 ans et plus, N.-B., 1997 – 2013

Catégorie d'emploi	2013	2011	2009	2007	1997
Nombre total de femmes ayant un emploi	159 500	158 500	160 400	159 800	125 100
Nombre total d'hommes ayant un emploi	152 100	152 700	156 400	155 800	139 200
Emploi permanent - Femmes	135 000	132 100	136 200	135 400	103 700
Emploi permanent - Hommes	121 900	124 400	127 000	128 200	112 700
Emploi temporaire - Femmes	24 500	26 400	24 300	24 400	21 300
- saisonnier	6 200	5 600	5 400	5 400	6 300
- à terme / contrat	9 600	10 300	10 000	9 600	7 100
- occasionnel	8 600	10 200	8 700	9 500	7 400
Emploi temporaire - Hommes	30 200	28 200	29 400	27 600	26 500
- saisonnier	13 600	12 400	12 900	13 200	13 700
- à terme / contrat	10 900	10 800	11 200	8 600	7 900
- occasionnel	5 700	4 800	5 300	5 800	4 600

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0080.

Les femmes au Nouveau-Brunswick sont un peu moins susceptibles que les hommes de travailler dans des emplois ayant une date prédéterminée de cessation. En 2013, 15 % des femmes salariées, et 20 % des hommes salariés, avaient un travail temporaire. Au niveau canadien, la proportion des hommes et des femmes qui ont un emploi temporaire est plus faible qu'au Nouveau-Brunswick, mais les Canadiennes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un emploi temporaire. Parmi les personnes ayant un emploi temporaire, au Nouveau-Brunswick et au Canada, la majorité de celles ayant un emploi occasionnel sont des femmes et la majorité des personnes ayant un emploi saisonnier sont des hommes.

Un nombre croissant d'hommes et de femmes, au Nouveau-Brunswick comme au Canada, détiennent plus d'un emploi. Entre 1987 et 2011, le nombre et la proportion de femmes ayant plus d'un emploi a augmenté de beaucoup au Nouveau-Brunswick. Moins d'hommes ont plus d'un emploi et la proportion d'eux ayant de multiples emplois en 2011 est la même qu'en 1987. En 2013, le nombre de femmes avec plus d'un emploi a continué d'augmenter tandis que la proportion d'hommes qui ont plus d'un emploi est la même.



CANADA Employé(e)s temporaires

2013

14 % des femmes salariées

13 % des hommes salariés

Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

56 % ont un emploi à terme ou à contrat
(hommes 51 %)

30 % ont un emploi occasionnel (hommes 20 %)

14 % ont un emploi saisonnier (hommes 29 %)

1997

12 % des femmes salariées

11 % des hommes salariés

Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

49 % ont un emploi à terme ou à contrat
(hommes 43 %)

31 % ont un emploi occasionnel (hommes 21 %)

17 % ont un emploi saisonnier (hommes 33 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0080.282-0080.

Employé(e)s détenant plus d'un emploi, N.-B.

2013

9 300 ou 5,6 % des femmes salariées

(Canada : 7,6 %)

6 400 ou 3,5 % des hommes salariés

(Canada : 5,6 %)

2011

8 800 ou 5,6 % des femmes salariées

(Canada: 7,6 %)

5 300 ou 3,5 % des hommes salariés

(Canada: 5,6 %)

2009

9 400 ou 5,8 % des femmes salariées

(Canada: 7 %)

6 000 ou 3,7 % des hommes salariés

(Canada: 5,5 %)

1987

3 100 ou 2,8 % des femmes salariées

(Canada: 4,4 %)

4 800 ou 3,5 % des hommes salariés

(Canada: 5 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0034

6.5 Travailleuses et travailleurs indépendant(e)s au N.-B., 1976 – 2013

Année	Femmes	Hommes
2013	15 000	24 600
2011	16 200	24 600
2010	17 100	27 500
2006	15 400	26 800
2001	13 900	25 500
1996	14 400	27 200
1986	10 300	22 200
1981	9 900	19 600
1976	7 400	17 200

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.

Nota : « Travailleur et travailleuse indépendant(e) » se réfère aux propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel et à ceux/celles qui travaillent à la pige ou à contrat.

Le nombre de travailleuses indépendantes a presque doublé au Nouveau-Brunswick entre 1976 et 1996, mais la proportion de femmes qui sont travailleuses indépendantes a peu augmenté depuis 1996. En 1976, 9 % des femmes ayant un emploi étaient à leur propre compte. En 2013, ce taux était de 9 %. Au niveau canadien, la proportion de femmes qui sont travailleuses indépendantes est plus élevée : 12 %.

Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Canada, les hommes sont plus susceptibles de travailler à leur propre compte. Ils sont 14 % des travailleurs rémunérés au Nouveau-Brunswick en 2013 (Canada : 19 %).

En 2013, presque 3 sur 4 des femmes à leur propre compte au Nouveau-Brunswick travaillaient seules, sans aide rémunérée, comparativement à un peu plus que la moitié des travailleurs (hommes) indépendants.



Travailleuses et travailleurs indépendants

% des travailleuses et travailleurs indépendant(e)s qui travaillent seuls, N.-B.

2013	F : 73 % H : 55 %
2011	F : 79 % H : 53 %
1997	F : 71 % H : 48 %
1979	F : environ 80 % H : 47 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.

Les travailleuses et travailleurs indépendant(e)s en % des personnes occupant un emploi, selon le sexe, N.-B.

2013	F : 9 % H : 14 %
2011	F : 9 % H : 14 %
2010	F : 10 % H : 15 %
2002	F : 10 % H : 14 %
1976	F : 9 % H : 12 %

Source : Statistiques Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.

CANADA Les travailleuses et travailleurs indépendant(e)s en % des personnes occupant un emploi, selon le sexe

2013	F : 11,7 % H : 18,5 %
2011	F : 11,6 % H : 18,9 %
2010	F : 11,5 % H : 19,5 %
2001	F : 11,2 % H : 18,7 %
1976	F : 8,6 % H : 14,2 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012

6.6 Travailleuses et travailleurs au salaire minimum, N.-B., 2000 - 2013

		2000	2006	2009	2011	2013
Total – 15 ans et plus (% de tous les employé(e)s)	Femmes	11 000 (8 %)	7 900 (5 %)	10 800 (6 %)	19 400 (12,2 %)	14 700 (9,2 %)
	Hommes	5 700 (4 %)	5 100 (3 %)	6 200 (4 %)	10 900 (7,1 %)	9 900 (6,5 %)
15 à 19 ans	Femmes	4 800	3 100	4 400	5 900	4 200
	Hommes	3 000	3 000	3 300	4 000	4 000
20 à 24 ans	Femmes	1 700	1 000	2 100	3 000	2 600
	Hommes	1 200	600	800	2 100	1 600
25 à 44 ans	Femmes	3 800	1 900	1 800	4 300	3 600
	Hommes	1 000	800	1 000	1 900	1 100
45 ans et plus	Femmes	1 600	1 900	2 500	6 300	4 400
	Hommes	500	600	1 200	2 600	1 900

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.

Nota : Emplois à temps partiel et à temps plein.

En 2013, 9,2 % de toutes les employées, et 6,5 % des employés, au Nouveau-Brunswick gagnaient le salaire minimum, une petite diminution depuis 2011, après une augmentation importante depuis 2009. Globalement, 7,9 % des employé(e)s au Nouveau-Brunswick gagnaient le salaire minimum ; 6,7 % au niveau canadien. En 2011, c'était au Nouveau-Brunswick qu'on retrouvait la plus forte proportion de femmes gagnant le salaire minimum au Canada à un taux de 12,2 %. En 2013, ce taux a diminué à 9,2 % de femmes gagnant le salaire minimum, ce qui en fait le troisième plus haut taux du Canada.

Chez les hommes, l'Ontario avait une proportion plus élevée gagnant le salaire minimum que le Nouveau-Brunswick en 2011. En 2013, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard avaient une proportion plus élevée (7,7 %) d'hommes gagnant un salaire minimum que le Nouveau-Brunswick (6,5 %).

La plupart des travailleurs au salaire minimum au Nouveau-Brunswick sont des femmes. En 2013, 6 sur 10 (60 %) des personnes percevant le salaire minimum étaient des femmes. Un peu plus que la moitié des travailleurs au salaire minimum travaillaient à temps plein, de même qu'une proportion importante (48 %) des travailleuses.

La majorité des travailleuses au salaire minimum (72 %) avaient 20 ans ou plus en 2013. Presque la moitié de tous les hommes gagnant un salaire minimum étaient âgés de 20 ans ou plus. 40 % des travailleurs et 29 % des travailleuses au salaire minimum étaient des adolescents.

En 2013, des travailleuses (17 %) et travailleurs (18 %) gagnant un salaire minimum étaient engagés avec leur employeur pour plus de 5 ans.



Travailleuses et travailleurs au salaire minimum

Salaire minimum au Canada courant et annoncé

Juridiction	Salaire minimum	Date de mise en vigueur
Colombie-Britannique	10,25 \$	1 mai 2012
Alberta	10,20 \$	1 septembre 2014
Saskatchewan	10,20 \$	1 octobre 2014
Manitoba	10,70 \$	1 octobre 2014
Ontario	11,00 \$	1 juin 2014
Québec	10,35 \$	1 mai 2014
Nouveau-Brunswick	10,30 \$	31 décembre 2014
Nouvelle-Écosse	10,40 \$	1 avril 2014
Ile-du-Prince-Édouard	10,35 \$	1 octobre 2014
Terre-Neuve et Labrador	10,25 \$ 10,50 \$	1 octobre 2014 *1 octobre 2015
Territoires du Nord-Ouest	10,00 \$	1 avril 2011
Yukon	10,72 \$	1 avril 2014
Nunavut	11,00 \$	1 janvier 2014

Source : <http://www.gov.mb.ca/labour/labmgt/wages/minwage.html>

Nota : Mise à jour le 19 juin 2014, *Salaire minimum annoncé.



% de la main-d'œuvre au salaire minimum qui travaille à temps plein, N.-B.

2013

F : 48 %

M : 51 %

2011

F : 44 %

M : 53 %

2006

F : 47 %

M : 35 %

2000

F : 46 %

M : 51 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées ; Caledon Institute of Social Policy, Minimum Wages in Canada

Main-d'œuvre au salaire minimum, certaines professions, N.-B., 2013

Travailleuses au salaire minimum

31 % sont vendeuses en ventes au détail ou caissières (24 % des travailleurs au salaire minimum)

25 % font partie du personnel de l'hébergement et des voyages, des préposés dans les sports et les loisirs ou des autres professions de la vente et des services (25 % des travailleurs au salaire minimum)

10 % sont chefs ou cuisinières, ou personnel des services des aliments et boissons (7 % des travailleurs au salaire minimum)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.

Travailleuses et travailleurs au salaire minimum et éducation, N.-B., 2013

Le pourcentage le plus élevé des travailleuses au salaire minimum étaient diplômées d'école secondaire (29 %), tandis que le pourcentage le plus élevé des travailleurs au salaire minimum n'avaient pas complété leurs études secondaires (30 %).

Diplôme d'études secondaires

29 % des travailleuses au salaire minimum (4 300 femmes)

29 % des travailleurs au salaire minimum (2 900 hommes)

Diplôme ou certificat d'études postsecondaires

25 % des travailleuses au salaire minimum (3 700 femmes)

17 % des travailleurs au salaire minimum (1 700 hommes)

Grade universitaire

7 % des travailleuses au salaire minimum (1 000 femmes)

8 % des travailleurs au salaire minimum (800 hommes)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées.



Travailleuses et travailleurs au salaire minimum

Main-d'œuvre au salaire minimum selon la durée de l'emploi, N.-B., 2013

% des personnes gagnant le salaire minimum qui sont dans ce poste depuis :

Moins d'un an

41 % des travailleuses au salaire minimum (6 600)

44 % des travailleurs au salaire minimum (4 400)

D'un à 5 ans

38 % des travailleuses au salaire minimum (5 600)

36 % des travailleurs au salaire minimum (3 600)

Plus de 5 ans

17 % des travailleuses au salaire minimum (2 500)

18 % des travailleurs au salaire minimum (1 800)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées

% de la main-d'œuvre au salaire minimum occupant un poste permanent, N.-B., 2013

Parmi les travailleuses au salaire minimum :
76 % (11 100) sont des employées permanentes

Parmi les travailleurs au salaire minimum :
65 % (6 400) sont des employés permanents

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées



6.7 Répartition des personnes occupant un emploi, selon les groupes de profession, N.-B., 1989 et 2013

Groupe professionnel	Femmes (en % du groupe professionnel)		Hommes (en % du groupe professionnel)	
	2013	1989	2013	1989
Santé	83 %	83 %	17 %	17 %
Affaires, finance et administration (y compris les emplois de bureau)	74 %	73 %	26 %	27 %
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	70 %	60 %	30 %	39 %
Ventes et services	62 %	60 %	39 %	40 %
Arts, culture, sports et loisirs	61 %	47 %	39 %	53 %
Gestion	39 %	32 %	61 %	68 %
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	28 %	30 %	72 %	71 %
Sciences naturelles et appliquées	20 %	16 %	80 %	84 %
Industries primaires	11 %	11 %	88 %	89 %
Métiers, transport et machinerie	5 %	4 %	95 %	96 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0010.

Nota : Personnes occupant un emploi à temps partiel et à temps plein, y compris les travailleurs indépendants. Veuillez noter que les chiffres qui précèdent ont été mis à jour depuis la diffusion du document Profil égalité 2012. Au début de chaque année, les séries désaisonnalisées sont mises à jour et analysées en fonction des données et renseignements les plus récents touchant les modèles et facteurs saisonniers. Les séries désaisonnalisées visent habituellement les trois années précédentes. Des ajustements sont également apportés aux données de l'Enquête sur la population active (EPA) tous les cinq ans, une fois les nouvelles estimations démographiques publiées après le dernier recensement. À ce moment, toutes les données de l'EPA remontant au recensement précédent sont pondérées à nouveau en fonction des nouvelles estimations démographiques (étant donné que ces nouvelles estimations recourent la période intercensitaire), et toutes les estimations antérieures liées à l'EPA sont revues.

La majorité des femmes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick demeurent concentrées dans un nombre limité de catégories de professions, et sont sous représentées de façon importante dans plusieurs autres. En 2013, tout comme en 1989, les femmes continuaient toujours à travailler surtout dans les domaines de la santé, du soutien administratif et des ventes et services. On note peu d'amélioration dans la représentation des femmes dans les métiers, le transport et la machinerie, ni dans les occupations reliées aux sciences naturelles ou appliquées. On note des tendances semblables au niveau canadien (56 % en ventes et services et 22 % en occupations reliées aux sciences naturelles ou appliquées).

Les femmes ont augmenté leur représentation dans les postes de gestion, mais il y a encore très peu de femmes parmi les cadres supérieurs.

Répartition des personnes occupant un emploi

Les femmes dans les professions reliées à la gestion, N.-B., 2013 et 1989

Total

F : 9 600 (1989 : 7 800)
H : 14 800 (1989 : 16 300)
(39 % femmes)

Cadres supérieurs

F : * (1989 : *)
H : 900 (1989 : 1 100)

Autres directeurs

F : 9 300 (1989 : 7 500)
H : 14 000 (1989 : 15 300)
(40 % femmes)

* Le chiffre est si faible qu'il n'est pas publié par Statistique Canada afin de respecter les exigences de confidentialité.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0010.

Les femmes en % des employé(e)s dans certaines branches d'activité, N.-B., 2013

Secteur de biens (19 % femmes) :

Agriculture 27 %
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz 16 %
Construction 10 %
Fabrication 27 %

Secteur des services (59 % femmes) :

Services d'enseignement 68 %
Soins de santé et assistance sociale 83 %
Hébergement et services de restauration 69 %
Administrations publiques 50 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.

Les femmes dans les professions reliées aux affaires, aux finances et à l'administration, N.-B., 2013

Total

F : 46 300
H : 16 500 (74 % femmes)

Personnel professionnel

F : 5 300
H : 3 000 (64 % femmes)

Personnel en finance, en secrétariat et en administration

F : 14 600
H : 3 200 (83 % femmes)

Personnel de bureau

F : 26 400
H : 10 300 (72 % femmes)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0010

6.8 Salaire horaire moyen et écart salarial dans certaines professions, N.-B., 2011 et 2013

Profession	Salaire horaire moyen des femmes		Salaire horaire moyen des hommes		Écart salarial (%)	
	2011	2013	2011	2013	2011	2013
Secteur de la santé	24,38 \$	25,76 \$	24,19 \$	24,47 \$	-1 %	-5 %
Affaires, finance et administration	18,26 \$	19,36 \$	19,71 \$	21,93 \$	7 %	12 %
Sciences sociales, enseignements et administration publique	23,83 \$	25,46 \$	28,55 \$	29,30 \$	17 %	13 %
Ventes et services	12,33 \$	13,33 \$	15,84 \$	16,69 \$	22 %	20 %
Gestion (cadres)	27,12 \$	31,37 \$	33,95 \$	32,94 \$	20 %	5 %
Professions propres à la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	13,08 \$	13,41 \$	17,20 \$	19,00 \$	24 %	29 %
Sciences naturelles et appliqués et professions apparentées	23,54 \$	25,12 \$	28,29 \$	28,64 \$	17 %	12 %
Professions propres au secteur primaire	12,70 \$	14,09 \$	17,07 \$	18,30 \$	26 %	23 %
Métiers, transport et machinerie et professions apparentées	16,00 \$	15,45 \$	18,70 \$	21,32 \$	14 %	28 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0070.

Nota : Emplois à temps partiel et à temps plein.

Les emplois traditionnellement occupés par les femmes sont souvent faiblement rémunérés. Les hommes travaillant dans les professions dominées par les femmes ont tendance à toucher des salaires plus élevés que leurs collègues féminins. En 2013, les femmes employées dans la vente au détail représentent deux-tiers des employés et gagnent en moyenne 13,33 \$ à l'heure, soit 20% de moins que leurs collègues masculins.

Les femmes qui travaillent dans les secteurs historiquement dominés par les hommes, tel celui des sciences naturelles et appliquées ou la gestion, gagnent encore moins en moyenne que leurs collègues masculins.

Salaire horaire moyen et écart salarial

Salaire horaire moyen des employé(e)s dans les professions reliées aux affaires, aux finances et à l'administration, N.-B., 2013

Personnel professionnel

F : 27,02 \$

H : 32,52 \$

Autre personnel en finance, en secrétariat et en administration

F : 19,71 \$

H : 24,87 \$

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0070.

Salaire horaire moyen des employé(e)s dans les professions de gestion, N.-B., 2013

Cadre supérieur

F : *

H : 39,83 \$

Autres postes de direction

F : 30,88 \$ H : 32,22 \$

* Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0070.

Salaire horaire moyen des employé(e)s dans les professions reliées aux ventes et services, N.-B., 2013

Vendeuses/vendeurs (vente au détail), commis-vendeuses/vendeurs et caissières/caissiers

F : 12,00 \$

H : 14,65 \$

Chefs et cuisinières/cuisiniers, personnel des services des aliments et boissons

F : 12,62 \$

H : 13,51 \$

Personnel de soutien à domicile et de garderie

F : 14,24 \$

H : *

Personnel de l'hébergement et des voyages, préposé(e)s dans les sports et les loisirs et personnel de la vente et des services

F : 13,30 \$

H : 14,15 \$

Personnel de la vente en gros, technique et l'immobilier

F : 20,47 \$

H : 24,12 \$

* Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0070.

6.9 Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes et des hommes, N.-B., 1997 - 2013

Année	F: \$ M: \$ %	Année	F: \$ M: \$ %	Année	F: \$ M: \$ %
2013	F: 19,51 \$ M: 22,01 \$ 11,4 %	2008	F: 16,48 \$ M: 19,19 \$ 14,1 %	2002	F: 12,99 \$ M: 15,98 \$ 18,7 %
2012	F: 18,88 \$ M: 21,23 \$ 11,1 %	2007	F: 15,84 \$ M: 18,13 \$ 12,6 %	2001	F: 12,53 \$ M: 15,87 \$ 21,0 %
2011	F: 18,28 \$ M: 20,71 \$ 11,7 %	2006	F: 15,21 \$ M: 17,30 \$ 12,1 %	2000	F: 12,18 \$ M: 15,72 \$ 22,5 %
2010	F: 17,85 \$ M: 20,24 \$ 11,8 %	2005	F: 14,44 \$ M: 16,88 \$ 14,5 %	1999	F: 11,88 \$ M: 14,71 \$ 19,2 %
2009	F: 17,38 \$ M: 20,04 \$ 13,3 %	2004	F: 13,95 \$ M: 16,50 \$ 15,5 %	1998	F: 11,75 \$ M: 14,44 \$ 18,6 %
		2003	F: 13,41 \$ M: 16,25 \$ 17,5 %	1997	F: 11,42 \$ M: 14,27 \$ 20,0 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0072.
Nota : Emplois à temps plein et à temps partiel. Dollars courants.

En 2012, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 88,9 % du salaire des hommes, qui a pour résultat un écart salarial de 11,1%. Il s'agit du plus petit écart depuis que cet indicateur est publié, soit 1997. En 2013, l'écart salarial a augmenté un peu à 11,4 %. L'écart salarial moyen au Canada en 2011 était plus élevé, soit 13,7 %. En 2013, l'écart salarial était encore plus grand au Canada (14,1 %) qu'au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick était classé à la quatrième place en 2013.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes syndiqué(e)s est bien plus faible que l'écart chez les personnes non syndiquées. En 2013, les femmes syndiquées au Nouveau-Brunswick gagnaient 3 % moins que les hommes syndiqués, tandis que les femmes non syndiquées gagnaient 18 % moins que les hommes non syndiqués. En 2013, le taux de syndicalisation (c'est-à-dire le nombre d'employés membres d'un syndicat par rapport au nombre total d'employés) s'élevait à 28,1; soit 29,9 chez les travailleuses et 26,2 chez les travailleurs. Ces niveaux d'écarts salariaux et de syndicalisation sont semblables à ceux au niveau canadien.

Le salaire moyen des jeunes femmes se rapproche de celui des jeunes hommes, mais dans les deux cas, le niveau de salaire est faible. En 2013, les femmes âgées de 15 à 24 ans au Nouveau-Brunswick gagnaient 7 % moins que leurs collègues masculins.

La proportion de femmes salariées ayant un régime de pension agréé a rejoint la proportion d'hommes, en grande partie de la baisse importante chez les hommes du taux de protection depuis les années 80, au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Écart salarial

CANADA Écart salarial (%)

2013	14,1 % (22,31 \$ / 25,96 \$)
2012	14 % (21,85 \$ / 25,42 \$)
2011	13,7 % (21,29 \$ / 24,66 \$)
2010	14,8 % (20,74 \$ / 24,33 \$)
2009	15,2 % (20,23 \$ / 23,27 \$)
2000	19,4 % (14,81 \$ / 18,38 \$)
1997	18,4 % (13,94 \$ / 17,09 \$)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0072.

Écart salarial, salaire horaire moyen, selon les provinces, 2013

	Femmes	Hommes	Écart
Île du Prince Édouard	19,96 \$	20,01 \$	0,3 %
Manitoba	20,56 \$	22,95 \$	10,4 %
Nouvelle-Écosse	20,16 \$	22,55 \$	11,1 %
Nouveau-Brunswick	19,51 \$	22,01 \$	11,4 %
Québec	21,04 \$	23,95 \$	12,2 %
Terre-Neuve et Labrador	21,70 \$	25,96 \$	16,4 %
Ontario	23,00 \$	26,20 \$	12,2 %
Saskatchewan	22,73 \$	26,63 \$	14,6 %
Colombie Britannique	22,73 \$	26,36 \$	16,4 %
Alberta	24,44 \$	30,63 \$	20,2 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0072.

Gains moyens des personnes syndiquées et non syndiquées, (différence de %) N.-B.

2013
Syndiqué(e)s
F : 25,79 \$
H : 26,48 \$
(N.-B., 3%) (Canada, 5%)
Non syndiqué(e)s
F : 16,63 \$
H : 20,33 \$
(N.-B., 18 %) (Canada 19 %)
1997
Syndiqué(e)s
F : 15,99 \$
H : 17,88 \$
(N.-B., 11 %) (Canada 11 %)
Non syndiqué(e)s
F : 9,59 \$
H : 12,59 \$
(N.-B., 24 %) (Canada 22 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0074.

Salaire horaire moyen, 15 à 24 ans, (différence de %) N.-B.

2013
F : 12,29 \$
H : 13,14 \$
(N.-B., 7%) (Canada, 9%)
2000
F : 8,09 \$
H : 8,37 \$
(N.-B., 3 %) (Canada 11 %)
1997
F : 7,25 \$
H : 7,72 \$
(N.-B., 6 %) (Canada 9 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0074.

% des employé(e)s ayant un régime de pension agréé relié à l'emploi, N.-B.

2011

F : 39 %

H : 39 %

(Canada: F : 36% H : 33%)

2010

F : 39 %

H : 39 %

(Canada F : 37 % H : 34 %)

2009

F : 42 %

H : 40 %

(Canada F : 40 % H : 38 %)

2007

F : 37 %

H : 36 %

(Canada F : 39 % H : 38 %)

1997

F : 34 %

H : 41 %

(Canada F : 40 % H : 43 %)

1987

F : 37 %

H : 50 %

(Canada F : 35 % H : 49 %)

1977

F : 36 %

H : 48 %

(Canada F : 36 % H : 52 %)

Nombre de membres du Régime de pension agréé (RPA) par secteur d'emploi au N.-B.

Secteur public

2012 F : 46 027 H : 31 839

2002 F : 32 618 H : 33 555

Secteur privé:

2012 F : 24 643 H : 35 957

2002 F : 21 653 H : 37 247

Source : Statistique Canada, Régimes de pensions au Canada et Enquête sur la population active, tableau CANSIM 280-0008.

Nombre d'employé(e)s qui sont membres d'un syndicat ou couverts par une convention collective, N.-B.

2013

F : 50 100

H : 41 600

2010

F : 47 700

H : 42 000

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 280-0078

Mesurer l'écart salarial entre les sexes

Deux mesures utilisées pour évaluer l'inégalité salariale au Canada :

Une mesure compare les gains annuels des personnes qui travaillent à temps plein à l'année, données recueillies par Statistique Canada depuis 1967.

L'autre mesure compare les taux horaires moyens de tous les employés à temps plein et à temps partiel, données compilées par Statistique Canada depuis 1997.

Les taux horaires moyens donnent un portrait plus précis et complet, permettant ...

- d'inclure les travailleurs et travailleuses à temps partiel ainsi que ceux à temps plein.
- d'éviter le problème des différences entre les sexes dans le nombre d'heures travaillées par semaine.
- de concentrer sur des emplois particuliers et de déterminer les différences entre le salaire gagné par les femmes et les hommes pour un travail similaire tout en tenant compte des caractéristiques du poste comme la branche d'activité, la profession ou le statut syndical.

Source : Marie Drolet, (2001), L'écart persistant : nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada.



6.10 Écart salarial : gains annuels moyens des femmes travaillant à temps plein en pourcentage des gains des hommes, N.-B., 1976 – 2011

Année	Ratio des gains femmes à hommes	Gains annuels moyens des femmes	Gains annuels moyens des hommes
2011	74,3 %	40 500 \$	54 500 \$
2010	76,7 %	39 800 \$	51 900 \$
2009	75,4 %	40 000 \$	53 100 \$
2006	75 %	38 000 \$	50 600 \$
2000	70,9 %	34 500 \$	48 700 \$
1996	70,6 %	33 800 \$	47 900 \$
1990	66,3 %	32 900 \$	49,600 \$
1986	63,7 %	31 500 \$	49 500 \$
1980	64,4 %	31 300 \$	48,600 \$
1976	55,8 %	28 400 \$	50 800 \$

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0102.

Nota : Gains annuels moyens d'un travail à plein temps toute l'année en dollars constants de 2011.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes est le plus souvent mesuré à l'aide des taux salarial horaires. Il peut également être évalué en utilisant les gains annuels moyens des hommes et des femmes qui travaillent à plein temps toute l'année. En 2011, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 74,3 cents pour chaque dollar que gagnent les hommes (74 cents au Canada). Un nombre de pays de l'OCDE affichent une meilleure situation que le Canada dans ce domaine.

Les gains moyens des femmes travaillant à temps plein et à l'année au Nouveau-Brunswick ont marqué une légère hausse depuis les années 80, mais ceux des hommes ont peu changé.

Distribution des rémunérations brutes des salariés à temps plein Écart salarial, certains pays de l'OCDE, 2012

Japon	26,5 %
Royaume-Uni	17,8 %
États-Unis	19,1 %
Canada	18,8 %
Australie	13,8 %
Nouvelle-Zélande	6,2 %

Source : OCDE.

Nota : L'écart salarial entre les femmes et les hommes est un indice brut établi par le calcul de la différence entre les gains médians des hommes et celui des femmes par rapport aux gains médians des hommes.

CANADA Ratio des gains femmes à hommes pour les personnes travaillant à temps plein, et à l'année

2011	72 % (47 300 \$ / 65 700 \$)
2010	73,6 % (48 700 \$ / 66 100 \$)
2009	74,4 % (48 700 \$ / 65 400 \$)
2006	71,9 % (45 300 \$ / 63 000 \$)
2000	70,6 % (42 200 \$ / 59 800 \$)
1996	72,8 % (40 500 \$ / 55 700 \$)
1986	65,6 % (36 200 \$ / 55 100 \$)
1976	59,4 % (35 800 \$ / 60 200 \$)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0102, dollars constants de 2011.



6.11 Gains moyens chez les diplômé(e)s, N.-B.

Diplômé(e)s du Collège communautaire du N.-B., 1997 – 2011			
	Femmes	Hommes	Ratio des gains femme à homme
2013 (diplômé(e)s de 2011)	633 \$	810 \$	78 %
2012 (diplômé(e)s de 2010)	641 \$	638 \$	-1 %
2010 (diplômé(e)s de 2009)	584 \$	645 \$	91 %
2009 (diplômé(e)s de 2008)	576 \$	674 \$	86 %
2008 (diplômé(e)s de 2007)	576 \$	664 \$	87 %
2007 (diplômé(e)s de 2006)	519 \$	651 \$	80 %
2005 (diplômé(e)s de 2004)	546 \$	652 \$	84 %
2003 (diplômé(e)s de 2002)	455 \$	532 \$	86 %
2001 (diplômé(e)s de 2000)	445 \$	540 \$	83 %
1999 (diplômé(e)s de 1998)	412 \$	524 \$	79 %
1997 (diplômé(e)s de 1996)	375 \$	466 \$	81 %

Source : Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick, Sondage sur le placement des diplômés du Collège communautaire du N.-B.

En 2013, les femmes ayant obtenu un diplôme du Collège communautaire en 2011 et travaillant à plein temps, gagnaient en moyenne 22 % de moins que leurs homologues masculins.

Les femmes ont des emplois surtout dans les domaines des soins, des services et du secrétariat, qui sont des secteurs où les salaires demeurent bas. Leurs collègues masculins travaillaient surtout dans les métiers et la technologie, des secteurs qui offrent habituellement de meilleurs salaires.

Titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle employés dans les Provinces maritimes – Revenu d'emploi moyen de la promotion de 2007, deux ans après l'obtention du diplôme (2009), par sexe

Femmes	36 370 \$
Hommes	39 766 \$

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, Deux ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2007.

Nota : Les titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle sont les étudiants qui se sont inscrits à l'université sans avoir préalablement fait des études postsecondaires et qui ont obtenu un premier baccalauréat en 2007.

6.12 Revenu des immigrant(e)s selon le sexe et l'année d'établissement, provinces de l'Atlantique, année d'imposition 2011

Sexe		2007	2008	2009	2010	2011
Femmes	Revenu moyen (dollars)	23 000	23 000	24 000	20 000	21 000
	N ^{bre} total avec revenu	980	1 120	1 030	1 195	855
Hommes	Revenu moyen (dollars)	38 000	42 000	40 000	34 000	32 000
	N ^{bre} total avec revenu	1 215	1 340	1 285	1 470	1 150

Source : tableau CANSIM 054-0017

Nota : Les périodes de référence indiquent les années d'établissement au Canada des immigrants. Par exemple, les données de 2007 englobent les immigrant(e)s établis en 2007, et ainsi de suite, jusqu'en 2011.

La population répertoriée dans ce tableau est constituée d'immigrant(e)s qui se sont établis au Canada entre 2007 et 2011 et ont produit une déclaration de revenus en 2011. L'année d'établissement est l'année au cours de laquelle l'immigrant(e) obtient son statut de résident permanent. Il peut l'obtenir à son année d'arrivée ou plus tard.

Le revenu est la somme du revenu d'emploi, du revenu provenant du travail autonome, des revenus d'investissement et des prestations d'assurance-emploi.

Un plus grand nombre d'immigrants que d'immigrantes touchent un revenu. De plus, le revenu moyen chez les hommes qui sont devenus résidents permanents entre 2007 et 2011 était plus élevé que le revenu moyen des femmes dans la même situation pour la même période. Le revenu moyen des immigrantes qui sont devenues résidentes permanentes entre 2007 et 2011 et ont produit une déclaration de revenus en 2011 a moins fluctué que celui des hommes dans la même situation.



6.13 Population à identité autochtone en ménage privé, au N.-B. et Canada, 2011

	N.-B.		Canada	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
% de la population âgée de 15 ans et plus	76 %	74 %	73 %	71 %
N ^{bre} de personnes d'identité autochtone	11 580	11 040	718 495	682 185

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Nota : Le terme « Identité autochtone » désigne les personnes qui ont déclaré être autochtones, c'est-à-dire qu'elles sont membres d'une Première Nation (Amérindiennes), métisses ou inuites, celles qui ont déclaré détenir un statut d'Indien des traités ou être inscrites comme Indiennes conformément à la *Loi canadienne sur les Indiens* et celles qui ont déclaré être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

Caractéristiques de la population active d'identité autochtone de 15 ans et plus en ménage privé au N.-B. et au Canada, 2011

	N.-B.		CANADA	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Taux :				
Participation	57	66	58,1	64,7
Chômage	18	23	13,3	16,8
Moyenne (en 2010) :				
Revenu \$	20 910 \$	27 948 \$	26 341 \$	33 570 \$
Semaines travaillées	39	39	42,4	41,7

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Nota : Le terme « Identité autochtone » désigne les personnes qui ont déclaré être autochtones, c'est-à-dire qu'elles sont membres d'une Première Nation (Amérindiennes), métisses ou inuites, celles qui ont déclaré détenir un statut d'Indien des traités ou être inscrites comme Indiennes conformément à la *Loi canadienne sur les Indiens* et celles qui ont déclaré être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

Les hommes d'identité autochtone présentaient un taux de participation au marché du travail supérieur à celui des femmes d'identité autochtone en 2011. Le taux de chômage chez les hommes d'identité autochtone était également supérieur à celui des femmes d'identité autochtone. En 2010, les femmes et les hommes autochtones ont travaillé en moyenne pendant 39 semaines. Le revenu moyen chez les hommes autochtones s'élevait à 27 948 \$ et à 20 910 \$ chez les femmes autochtones en 2010.

6.14 Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA) : raison d'avoir laissé un emploi l'année précédente par sexe, N.-B., 2013

Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA) : raison d'avoir laissé un emploi l'année précédente par sexe, N.-B., 2013	Sexe	2013
Maladie ou incapacité personnelles	Femmes	1 500
	Hommes	1 400
Raisons personnelles ou familiales	Femmes	1 500
	Hommes	X
Études	Femmes	5 700
	Hommes	5 600
Insatisfaction	Femmes	1 500
	Hommes	1 800
Retraite	Femmes	2 400
	Hommes	2 700
Autres raisons	Femmes	1 200
	Hommes	1 300
Mise à pied permanente	Femmes	12 100
	Hommes	22 100
Mise à pied temporaire	Femmes	1 100
	Hommes	3 300
N'a pas travaillé au cours de la dernière année	Femmes	99 900
	Hommes	73 500
N'a jamais travaillé	Femmes	18 600
	Hommes	11 300

Source : tableau CANSIM 282-0217

Nota : X – confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*.

Les raisons évoquées par les hommes et les femmes pour expliquer un départ d'un emploi l'année précédente étaient généralement correspondantes (ex. : maladie ou incapacité personnelles, insatisfaction). De plus, certaines de ces raisons pouvaient être communes aux deux sexes à différents âges (ex. : retraite, études). Cependant, certaines raisons revenaient plus souvent chez les personnes d'un sexe que de l'autre. Par exemple, les femmes qui avaient quitté un emploi l'année précédente évoquaient plus des raisons personnelles ou familiales, tandis que la mise à pied (temporaire ou permanente) revenait plus souvent comme raison chez les hommes.

7. Postes d'influence

7.1 Représentation des femmes parmi les candidats/candidates et les député(e)s élus/élues, Assemblée législative, N.-B., 1982 – 2014

Élections provinciales	Candidats/Candidates			Député(e)s Élus/Élues		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1982	186	19	10,2	58	4	6,9
1991	224	52	23,2	58	10	17,2
1995	226	47	20,8	55	9	16,4
1999	196	46	23,5	55	10	18,2
2003	177	34	19,2	55	7	12,7
2006	162	33	20,3	55	7	12,7
2010	235	71	30,2	55	8	14,6
2014	220	71	32,3	49	8	16,3

Candidats/Candidates selon le sexe et le parti politique, 2014			
	Femmes	Hommes	Total
L	13	36	49
PC	14	35	49
NPD	15	34	49
PVNBGP	22	24	46
AGNB / PANB	5	13	18
IND	2	7	9
Total	71	149	220

Source : Élections NB, Liste non officielle des candidat(e)s, septembre 2014.

Nota : L - Libéral, PC - Progressiste-Conservateur, NPD - Nouveau Parti Démocratique, PVNBGP - Parti Vert, PANB/AGNB - Alliance des Gens, IND - Indépendant.

Représentation des femmes

Représentation des femmes parmi les candidats/candidates et les élus/élues, Postes de conseiller/conseillère, N.-B., 1983 – 2012

Élections municipales	Candidats			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1983	959	112	11,7	560	51	9,1
1992	934	177	19,0	588	116	19,7
1995	942	177	18,8	566	114	20,1
1998	788	167	21,2	505	118	23,4
2001	814	181	22,2	530	122	23,0
2004	812	188	23,2	526	131	24,9
2008	892	232	26,0	525	150	28,6
2012	883	253	28,6	534	170	31,8

Représentation des femmes parmi les candidats/candidates et les élus/élues, Postes de maire, N.-B., 1983-2012

Élections municipales	Candidats			Élus		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1983	191	12	6,3	114	3	2,6
1992	195	26	13,3	116	17	14,7
1995	184	25	13,6	108	14	13,0
1998	172	22	12,8	99	14	14,1
2001	173	32	18,5	102	12	11,8
2004	177	22	12,4	102	13	12,7
2008	171	30	17,5	104	16	15,4
2012	188	38	20,2	105	19	18,1

Source : Élections N.-B.

Représentation des femmes

Les femmes demeurent gravement sous-représentées dans les structures du pouvoir politique et de la prise de décision à l'échelle locale, provinciale et nationale.

L'Élection générale provinciale de 2014 a donné lieu à 16 % de femmes élues à l'Assemblée législative. Cela représente une progression moyenne des députées élues depuis l'Élection générale de 2003.

Avant l'Élection générale 2014, 13 % des députés étaient des femmes, en baisse par rapport au niveau record de 18 % atteint en 1999, et le deuxième plus faible taux parmi les provinces canadiennes.

Il faut noter qu'il y a eu deux élections partielles depuis l'Élection provinciale générale de 2010. Celles-ci ont vu une diminution de la représentation féminine à l'Assemblée législative. En 2010, 15 % des député(e)s étaient des femmes, mais cette proportion a baissé à 13 % en 2014.

Depuis 1967, 37 femmes ont été élues à titre de membres de l'Assemblée législative. À l'heure actuelle, deux femmes siègent au Conseil exécutif.

Les dix circonscriptions fédérales du Nouveau-Brunswick comptent une seule femme députée. Les femmes ont une plus forte présence dans les conseils municipaux et les gouvernements des Premières nations au Nouveau-Brunswick.

Au niveau national, la proportion de femmes à la Chambre des communes est de 25 %. En 2014, le Canada se classait 55ième parmi 188 pays pour la proportion de femmes élues au Parlement national (chambre unique ou chambre basse).

Classement selon le % de femmes élues au Parlement national, Canada et certains pays, 2014

1.	Rwanda	63,8 %
2.	Andorre	50 %
3.	Cuba	48,9 %
55.	Canada	25,1 %
149.	Oman	1,2 %
150.	Yémen	0,3 %
151.	États Fédérés de Micronésie, Palaos, Qatar et Vanuatu	0 %

Source : Union interparlementaire (au 1er juin 2014).

CANADA % de femmes dans les gouvernements (moyenne canadienne)

Maires

16 % septembre 2013 (16 % mai 2011)

Conseillères

26 % septembre 2013 (25 % mai 2011)

Députées - Assemblées législatives des provinces/territoires

26,1 % juin 2014 (24 % décembre 2011)

Députées de la Chambre des communes

24,8 % juillet 2014 (25 % décembre 2011)

Membres du Sénat

38,5 % juillet 2014

Source : Fédération canadienne des municipalités ; Parlement du Canada, Femmes dans les législatures provinciales et territoriales ; À voix égales, Canada.

Proportion des femmes membres d'assemblées législatives provinciales et territoriales, 2014

Colombie-Britannique	36 %
Ontario	36 %
Yukon	32 %
Manitoba	27 %
Nouvelle-Écosse	27 %
Québec	27 %
Alberta	26 %
Île-du-Prince-Édouard	22 %
Saskatchewan	19 %
Nouveau-Brunswick	16,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador	15 %
Nunavut	14 %
Territoires du Nord-Ouest	11 %

Source : La Bibliothèque du Parlement du Canada (au 8 juillet 2014)

Le saviez-vous?

Les Nations Unies et l'Union interparlementaire soutiennent qu'une représentation de 30 % est le minimum nécessaire pour permettre aux femmes d'exercer une véritable influence dans un gouvernement.

7.2 Représentation des femmes parmi les Chefs autochtones et les conseillers et conseillères, N.-B. et Canada, 2011 et 2014

	Nouveau-Brunswick		Canada	
	2011	2014	2011	2014
Conseillères % (nombre de femmes/nombre total de conseillers)	23 % (22 / 94)	35 % (35 / 99)	29 % (776 / 2 646)	29 % (775 / 2 715)
Chefs % (nombre de femmes/ nombre total de Chefs)	20 % (3 / 15)	40 % (6 / 15)	20 % (117 / 582)	17 % (97 / 565)

Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (en janvier 2011 et 2014).

La proportion de femmes autochtones au sein des conseils de bande se compare favorablement avec celle des femmes dans les conseils municipaux, au Nouveau-Brunswick et au Canada. En 2014, dans les 15 Premières nations du Nouveau-Brunswick, 35 % des conseillers/conseillère (par rapport à 23 % en 2011) et 40 % des Chefs (par rapport à 20 % en 2011) élu(e)s aux conseils de bande étaient des femmes.

La moyenne canadienne des femmes élues conseillères est moins élevée qu'au Nouveau- Brunswick (mais était meilleure en 2011). La proportion de Chefs qui sont femmes est aussi moins élevée au Canada qu'au Nouveau-Brunswick.

Le saviez-vous?

Margaret Labillois a été la première femme élue chef de bande au Nouveau-Brunswick; elle a également été décorée de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Mme Labillois était originaire de la Première Nation d'Eel River Bar, près de Dalhousie. Elle est décédée le 19 avril 2013, à l'âge de 89 ans.

Source : CBC News, le 21 avril 2013



7.3 Représentation des femmes et des hommes au sein des organismes, conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial, N.-B., 1996 à 2014

Année	Femmes (% du total)	Hommes (% du total)
2014*	28 % (181 / 647)	72 % (466 / 647)
2012	31 %	69 %
2010	31 %	69 %
2005	30 %	70 %
1996	30 %	70 %

Source : Bureau du Conseil exécutif du N.-B.

Nota : * Les données fournies reflètent les nominations en date du 15 mai 2014. Certains membres nommés par voie ministérielle ne sont pas inclus dans ces chiffres, puisque les ministères n'ont pas à rapporter ces noms au Conseil exécutif. Il faut noter aussi que les membres de certains conseils et commissions sont désignés en vertu d'une législation ou sont nommés à partir de noms fournis par des organismes qui ne relèvent pas du gouvernement provincial. Le BCE a amélioré leurs méthodes de récolte de données ; par conséquent, une comparaison des données 2014 avec les données d'années précédentes devrait être faite avec prudence.

En mai 2014, il y avait 19 ministères responsables pour 113 organismes, conseils, et commissions. La représentation des femmes pour ceux-ci est à peine inférieure au 30% minimal énoncé par les Nations Unies. Au N.-B., la représentation des femmes est demeurée aux alentours de 30% depuis près de 20 ans.

Organismes, conseils et commissions

Représentation par Ministère, N.-B., 2014

Ministère	Femmes (%)	Hommes (%)
Agriculture, Aquaculture et Pêches	8 (21 %)	31 (79 %)
Développement économique	4 (15 %)	22 (85 %)
Éducation et Développement de la petite enfance	9 (56 %)	7 (44 %)
Énergie et Mines	3 (17 %)	15 (83 %)
Environnement et Gouvernements locaux	6 (16 %)	32 (84 %)
Bureau du Conseil exécutif	4 (50 %)	4 (50 %)
Finances	5 (24 %)	16 (76 %)
Santé	18 (32 %)	38 (68 %)
Communautés saines et inclusives	11 (69 %)	5 (31 %)
Justice	24 (27 %)	66 (73 %)
Assemblée législative	3 (33 %)	6 (67 %)
Ressources naturelles	0 (0 %)	15 (100 %)
Cabinet du premier ministre	6 (40 %)	9 (60 %)
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	48 (27 %)	127 (73 %)
Sécurité publique	8 (17 %)	39 (83 %)
Services gouvernementaux	2 (22 %)	7 (78 %)
Développement social	11 (58 %)	8 (42 %)
Tourisme, Patrimoine et Culture	11 (37 %)	19 (63 %)
Transports et Infrastructure	0 (0 %)	0 (0 %)
TOTAL	181 (28 %)	466 (72 %)

Source : Bureau du conseil exécutif du N.-B. (mai 2014)

Les ministères sont tous responsables de certains organismes, conseils et commissions, ce qui comprend la nomination de leurs membres. Lorsqu'on analyse la représentation globale des sexes au sein des organismes, conseils et commissions relevant des 19 ministères, on remarque qu'une seule de ces entités, soit le Bureau du Conseil exécutif, compte autant de femmes (50 %) que d'hommes (50 %). Les ministères de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que du Développement social présentent des chiffres du même ordre, la représentation féminine dans les organismes de ces ministères dépassant légèrement celle des hommes.

Dans la plupart des ministères, comme ceux du Développement économique et des Ressources naturelles, la représentation masculine est nettement plus grande au sein des organismes, conseils et commissions. Un ministère, celui des Communautés saines et inclusives, a toutefois une claire prédominance féminine.

Représentation par Organismes, conseils et commissions, N.-B., 2014

% des femmes (nombre des femmes / nombre de nominations)			
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	25 % (1/4)	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	27 % (3/11)
Bureau des examinateurs – <i>Loi sur les mesureurs</i>	0 % (0/2)	Commission des courses attelées des provinces maritimes	0 % (0/2)
Bureau des examinateurs en matière de gaz comprimé	0 % (0/5)	Commission des droits de la personne	14 % (1/7)
Bureau des ingénieurs spécialisés en force motrice – Bureau des examinateurs	0 % (0/5)	Commission des grains du Nouveau-Brunswick	0 % (0/6)
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	40 % (6/15)	Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick	37 % (3/8)
Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick	100 % (1/1)	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	0 % (0/5)
Comité d'appel de designation	25 % (1/4)	Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	40 % (2/5)
Commission d'appel de la vérification forestière	0 % (0/7)	Commission des services financiers et des services aux consommateurs – Conseil d'administration	22 % (2/9)
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	10 % (3/31)	Commission d'examen des troubles mentaux	33 % (4/12)
Commission d'appel sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants	53 % (8/15)	Commission du salaire minimum	44 % (4/9)
Commission d'appel sur la sécurité du revenu familial	58 % (11/19)	Commission du travail et de l'emploi	26 % (6/23)
Commission de l'aménagement agricole	0 % (0/4)	Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation	50 % (3/6)
Commission de l'Apprentissage et certification professionnelle	9 % (1/11)	Commission sur la rémunération des juges	33 % (1/3)
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail – Conseil des gouverneurs	38 % (5/13)	Comité d'appel en matière de permis	50 % (2/4)
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	14 % (1/7)	Conseil de développement des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick	25 % (2/8)
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	0 % (0/5)	Conseil de la magistrature – Organisme indépendant créé en vertu de la <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	33 % (1/3)
Commission de police du Nouveau-Brunswick	17 % (1/6)	Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	13 % (2/15)
Commission de recours de la santé mentale, zones 1, 2, 3 et 7 (Sud)	38 % (3/8)	Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	33 % (1/3)
Commission de recours de la santé mentale, zones 4, 5, 6 (Nord)	67 % (2/3)	Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé	25 % (4/16)
Commission de révision de l'aide financière aux étudiants du postsecondaire	50 % (3/6)	Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	46 % (6/13)
Commission de révision des pratiques agricoles	20 % (2/10)	Conseil provincial d'analyse alcool	36 % (4/11)

Organismes, conseils et commissions

**% des femmes
(nombre des femmes / nombre de nominations)**

Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick	25 % (3/12)	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	27 % (3/11)
Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	67 % (6/9)	Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick	69 % (11/16)
Hauts fonctionnaires de l'Assemblée	38% (3/8)	Société de Kings Landing	42 % (5/12)
Investir Nouveau-Brunswick	18 % (2/11)	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	14 % (1/7)
Le Centre Communautaire Sainte-Anne	50 % (1/2)	Tribunal d'appel de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail	30 % (3/10)
<i>Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle</i> - comité permanent	17 % (1/6)	Tribunal de la santé mentale, zones 1, 2, 3 et 7 (Sud)	62 % (5/8)
<i>Loi sur les coroners</i>	15 % (3/20)	Tribunal de la santé mentale, zones 4, 5 et 6 (Nord)	0 % (0/5)
<i>Loi sur les petites créances</i>	26 % (11/42)	Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs	29 % (2/7)
Musée du Nouveau-Brunswick	33 % (4/12)	Université de Moncton – Conseil des gouverneurs	0 % (0/4)
New Brunswick Community College	40 % (6/15)	Université du Nouveau-Brunswick – Conseil des gouverneurs	11 % (1/9)
Office de l'éducation spéciale pour les provinces de l'Atlantique	100 % (1/1)		
Service Nouveau-Brunswick	22 % (2/9)		

Source : Bureau du Conseil exécutif N.-B. (mai 2014)



7.4 Représentation des femmes parmi les juges nommé(e)s par la province et les avocats/avocates avec 10 ans ou plus d'expérience, N.-B., 1996 – 2014

Année	% des juges nommés par la province qui sont des femmes
2014	26 %
2011	26 %
2009	25 %
2002	14 %
1996	8 %

Année	% des avocats ayant 10 ans ou plus d'expérience qui sont des femmes
2014	32 %
2012	30 %
2009	26 %
2002	20 %
1996	18 %

Source : Ministère de la justice du N.-B. ; Barreau du N.-B.

La représentation féminine parmi les juges est demeurée stable au cours des dernières années au Nouveau-Brunswick. Au mois d'août 2014, la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick était composée de 24 juges à temps plein, ce qui comprenait le juge en chef et le juge en chef adjoint. Huit de ces juges étaient des femmes et 16 des hommes (pour une représentation féminine de 33 %). On comptait également huit juges surnuméraires, tous des hommes, retraités de leurs fonctions à temps plein, mais qui continuent à travailler 40 % du temps. Enfin, il y avait deux juges mandatés sur une base journalière des retraités qui siègent au besoin ce qui inclus une juge femme (50 %).

Le Nouveau-Brunswick a une importante réserve d'avocates qui ont dix ans d'expérience ou plus, l'un des critères exigés pour devenir juge. En 2014, il y a 279 avocates qui rencontrent ce critère, une hausse par rapport à 153 en 2002.

Les femmes en % des juges* nommé(e)s par le gouvernement fédéral, N.-B. et Canada, 2014

Nouveau-Brunswick	28 %
Tribunaux fédéraux :	
Cour suprême du Canada	30 %
Cour d'appel fédérale	33 %
Cour fédérale	32 %
Cour canadienne de l'impôt	26 %

Source : Bureau du commissaire à la magistrature fédérale (au 1er juillet 2014).

Nota : *Comprend les juges surnuméraires.

Le saviez-vous?

Patricia Cumming, de Fredericton, a été la première femme assermentée comme juge en chef adjoint, le 9 janvier 2004.

Patricia Cumming a été nommée à la Cour provinciale le 18 juin 1985. Elle était alors la première femme nommée comme juge de tribunal provincial au Nouveau-Brunswick.

Source : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Communiqué de presse, 04/01/09.

7.5 Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, N.-B., 1980/81, 2009/2010 et 2010/2011

	2010/11	2009/10	1980/81
Professeur / Professeure titulaire	26 % 116 / 445	25 % 108 / 436	5 % 15 / 291
Professeur / Professeure agrégé(e)	41 % 156 / 382	42 % 166 / 396	14 % 54 / 375
Professeur / Professeure adjoint(e)	52 % 126 / 241	49 % 109 / 222	24 % 72 / 300
Chargés / Chargées de cours et autres	63 % 100 / 160	65 % 104 / 159	45 % 54 / 120
Tous les rangs	41 % 501 / 1 228	40 % 489 / 1 213	18 % 195 / 1 083

Source : Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges; tableau CANSIM 477-0017

Nota : L'année 2010-2011 marque la fin de l'accessibilité des données du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

Au cours des 30 dernières années, les femmes ont fait des percées importantes dans l'enseignement universitaire. En 2010/11, elles comptaient pour 41 % du personnel enseignant à temps plein dans les universités Néo-Brunswickoises, contre 18 % en 1980/81. La moyenne canadienne en 2009/10 est légèrement inférieure (37 %).

La présence des femmes dans les postes de direction du système scolaire public du Nouveau-Brunswick a augmenté globalement au cours des 12 dernières années. Elles comptent maintenant pour plus de la moitié des directeurs et directeurs adjoints des écoles.



Représentation des femmes

CANADA

Les femmes en % du corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, 2010/2011

Professeur / professeure titulaire (5 % en 1980/81)	23 %
Professeur / professeure agrégé(e) (13 % en 1980/81)	38 %
Professeur / professeure adjoint(e) (23 % en 1980/81)	46 %
Chargé(e) de cours, autres (35 % en 1980/81)	53 %
TOUS LES RANGS (15 % en 1980/81)	37 %

Source : Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

Nota : L'année 2010-2011 marque la fin de l'accessibilité des données du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

Les femmes en % des postes du système scolaire public, N.-B., 2011/2012

Direction générale de district (50 % en 1999/2000)	36 %
Directeur / Directrice d'école (38 % en 1999/2000)	59 %
Directeur / Directrice adjoint(e) d'école (44 % en 1999/2000)	62 %
Enseignants / Enseignantes (72 % en 1999/2000)	77 %
Conseillers / Conseillères en orientation (58 % en 1999/2000)	76 %

Source : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B., Profil de l'éducation, juin 2013

Le saviez-vous?

Leanne Fitch a été la première femme à devenir chef d'un corps de police municipal dans les provinces de l'Atlantique. Elle est devenue chef du service de police de Fredericton le 10 juin 2013.

Source : Site Web de la Ville de Fredericton, consultation le 12 mai 2014.

8. Justice

8.1 Contrevenants adultes dans le système correctionnel provincial, selon le sexe et la peine, N.-B., 2005/2006 – 2012/2013

Nombre (% des contrevenants adultes sous surveillance)	Probation	Peine conditionnelle	Incarcération	Total - contrevenants adultes (femmes ou hommes) sous surveillance	Femmes en % de tous les contrevenants adultes sous surveillance	Femmes en % de tous les contrevenants adultes qui sont incarcérés
2012/13 F H	356 (49 %) 1 427 (28 %)	127 (18 %) 441 (10 %)	237 (33 %) 1 865 (62 %)	720 (100 %) 3 733 (100 %)	16 %	11 %
2011/12 F H	349 (50 %) 1 367 (35 %)	117 (17 %) 474 (12 %)	227 (33 %) 1 981 (51 %)	693 (100 %) 3 882 (100 %)	15 %	10 %
2010/11 F H	360 (52 %) 1 384 (37 %)	127 (18 %) 471 (12 %)	211 (30 %) 1 927 (51 %)	698 (100 %) 3 782 (100 %)	16 %	10 %
2007/08 F H	317 (38 %) 1 389 (26 %)	131 (16 %) 463 (9 %)	376 (46 %) 3 391 (65 %)	824 (100 %) 5 243 (100 %)	14 %	10 %
2005/06 F H	320 (41 %) 1 327 (26 %)	114 (15 %) 552 (11 %)	340 (44 %) 3 184 (63 %)	774 (100 %) 5 063 (100 %)	13 %	10 %

Source : Ministère de la Sécurité publique du N.-B.

Nota : Une personne sous probation purge sa peine dans la communauté. Les peines conditionnelles permettent également aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté, mais un bris des conditions peut avoir comme conséquence l'incarcération du condamné.

Le nombre de femmes contrevenantes dans le système correctionnel du Nouveau-Brunswick de 18 ans et plus est demeuré assez stable ces dernières années. En effet, en 2010/11 et 2012/13, 16 % de tous contrevenants adultes étaient des femmes. Pourtant, comparativement aux mêmes données en 2005/06, le pourcentage des contrevenants qui sont des femmes a augmenté en partie en raison de la baisse du nombre d'hommes contrevenants.

Le système de prison provincial comprenait 89 % d'hommes contrevenants et 11 % de femmes contrevenantes en 2012/13. Le système de prison fédéral comprenait 93 % d'hommes contrevenants et 7 % de femmes contrevenantes en 2011/12.

Les contrevenantes reçoivent plus souvent une peine conditionnelle ou une période de probation que les contrevenants. 33 % des femmes dans le système correctionnel provincial ont reçu une peine d'incarcération, comparativement à 62 % des hommes.

Les contrevenantes sont plus souvent susceptible à commettre un crime contre la propriété que d'un crime violent. Les contrevenantes étaient responsables de 18 % des infractions du *Code criminel* au Nouveau-Brunswick en 2011/12 (17 % des infractions contre des personnes et 24 % des infractions contre les biens).

Les autochtones, surtout les femmes, sont surreprésentées parmi les contrevenants sous supervision au Nouveau-Brunswick et au Canada. Les femmes d'identité autochtone ne représentent que 3 % de la population féminine adulte au Nouveau-Brunswick, mais elles représentaient 12 % (88) des femmes contrevenantes en 2012/13. Vingt-cinq de ces 88 femmes autochtones étaient incarcérées, représentant 11 % des femmes incarcérées. Les hommes d'identité autochtone 3% de la population masculine générale au Nouveau-Brunswick, représentaient 8 % des hommes contrevenants de la province et 8 % des hommes incarcérés.



CANADA

Les femmes en % des contrevenants adultes purgeant une peine

2011/12

Probation (prov./territ.) :	19 %
Peine conditionnelle (prov./territ.) :	20 %
Prison (prov./territ./féd.) :	11 %
(provinciale/territoriale, 11 %; fédérale, 7 %)	

2008/09

Probation (prov./territ.):	18 %
Peine conditionnelle (prov./territ.):	19 %
Prison (prov./territ./féd.) :	11 %
(provinciale/territoriale, 11 % ; fédérale, 6 %)	

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes et Enquête intégrés sur les services correctionnels; tableaux CANSIM 251-0025, 251-0021

CANADA

Les femmes en % des contrevenants dans les causes réglées selon les catégories d'infractions

2011/12

Infractions contre la personne	17 %
Infraction contre les biens	26 %
Délits de la route du <i>Code criminel</i>	15 %

2008/09

Infractions contre la personne	15 %
Infractions contre les biens	23 %
Délits de la route du <i>Code criminel</i>	14 %

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes; tableau CANSIM 252-0053

Contrevenantes et contrevenants adultes d'identité autochtone dans le système correctionnel du N.-B., selon le sexe

Toutes les peines

2012/2013

Femmes autochtones : 88 femmes ou 12 % des contrevenantes
Hommes autochtones : 281 hommes ou 8 % des contrevenants

2010/2011

Femmes autochtones : 86 ou 12 %
Hommes autochtones : 283 ou 8 %

2007/2008

Femmes autochtones : 114 ou 14 %
Hommes autochtones : 396 ou 8%

Incarcération

2012/2013

Femmes autochtones : 25 femmes ou 11 % des contrevenantes incarcérées
Hommes autochtones : 140 hommes ou 8 % des contrevenants incarcérés

2010/2011

Femmes autochtones : 31 ou 15 %
Hommes autochtones : 161 ou 8 %

2007/2008

Femmes autochtones : 50 ou 13 %
Hommes autochtones : 251 ou 7 %

Source : Ministère de la Sécurité publique du N.-B. ; Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

Contrevenants adultes

Nombre de causes et % des infractions commises par des contrevenants adultes, N.-B.

Femmes	2009/10	2011/12
Infractions	1 468 (17 %)	1 391 (17 %)
Infractions du <i>Code criminel</i>	1 343 (17 %)	1 271 (18 %)
Délits de la route du <i>Code criminel</i> ,	250 (13 %)	216 (14 %)
Autres que les délits de la route	1 093 (19 %)	1 055 (19 %)
Infractions contre les biens	520 (25 %)	456 (24 %)
Infractions contre la personne	285 (16 %)	328 (17 %)
Harcèlement criminel	3	4
Voies de fait: simple	139	171
Voies de fait: grave	69	72
Agression sexuelle	0	0
Autres infractions d'ordre sexuel	1	1
Prostitution	7	2
Homicide	1	1
Profération de menaces	59	68
Hommes	2009/10	2011/12
Infractions	7 230 (83 %)	6 758 (83 %)
Infractions du <i>Code criminel</i>	6 402 (83 %)	5 974 (82 %)
Délits de la route du <i>Code criminel</i> ,	1 706 (87 %)	1 369 (86 %)
Autres que les délits de la route	4 696 (81 %)	4 605 (81 %)
Infractions contre les biens	1 528 (75 %)	1 482 (76 %)
Infractions contre la personne	1 540 (84 %)	1 557 (83 %)
Harcèlement criminel	46	58
Voies de fait: simple	514	534
Voies de fait: grave	290	271
Agression sexuelle	93	89
Autres infractions d'ordre sexuel	68	58
Prostitution	23	8
Homicide	8	7
Profération de menaces	447	454

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0053

Nota : Ce produit est fondé sur les données tirées de la composante sur les adultes de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC). Les causes sont comptées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont réglées. Chaque année, la base de données de l'EITJC est bloquée à la fin de mars afin de permettre la production de statistiques judiciaires pour l'année financière précédente. Cependant, ces chiffres ne tiennent pas compte des causes qui étaient en attente d'un résultat à la fin de la période de référence. Lorsqu'une cause aboutit à un résultat au cours de l'année financière suivante, elle est comptabilisée dans les chiffres de causes réglées de cette année. Toutefois, si une cause est inactive pendant une période d'un an, elle est considérée comme réglée et les chiffres initialement publiés de l'année financière précédente sont par la suite mis à jour et communiqués au moment de la diffusion des données de l'année suivante. À titre d'exemple, au moment de la diffusion des données de 2011/2012, des révisions sont apportées aux données de 2010/2011 afin de tenir compte des mises à jour des causes qui étaient à l'origine en attente de règlement en 2010/2011, mais qui sont considérées comme réglées en raison d'une période d'inactivité d'un an. Les données sont révisées une fois, puis elles sont bloquées de façon permanente. Par le passé, la révision des chiffres d'une année précédente a produit une augmentation d'environ 2%.



8.2 Causes devant les tribunaux de la jeunesse, selon le sexe de l'accusé, certaines infractions, N.-B., 1996/1997 – 2011/2012

	2011/12	2009/10	2006/07	2001/02	1996/97
Total des infractions					
F	24 % (255 de 1 066)	21 % (282 de 1 352)	18 % (213 de 1 191)	23 % (382 de 1 682)	19 % (385 de 1 988)
H	76 %	79 %	82 %	77 %	81 %
Infractions au Code criminel					
F	24 % (196 de 816)	19 % (213 de 1 113)	17 % (161 de 929)	22 % (291 de 1 303)	19 % (308 de 1 606)
H	76 %	81 %	83 %	78 %	81 %
Infractions contre la personne					
F	28 % (76 de 268)	21 % (72 de 346)	24 % (67 de 279)	24 % (78 de 328)	23 % (75 de 331)
H	72 %	79 %	76 %	76 %	77 %
Voies de fait (simple et grave)					
F	31 % (51 de 163)	22 % (48 de 216)	30 % (50 de 165)	27 % (51 de 189)	30 % (65 de 218)
H	69 %	78 %	70 %	73 %	70 %
Profération de menaces					
F	34 % (22 de 64)	24 % (19 de 79)	22 % (16 de 72)	31 % (22 de 70)	16 % (7 de 44)
H	66 %	76 %	78 %	69 %	84 %
Agression sexuelle					
F	5 % (1 de 19)	0 % (0 de 23)	0 % (0 de 18)	0 % (0 de 22)	3 % (1 de 38)
H	95 %	100 %	100 %	100 %	97 %
Infractions contre les biens					
F	23 % (87 de 382)	17 % (96 de 574)	13 % (61 de 467)	21 % (157 de 756)	17 % (174 de 1 003)
H	77 %	83 %	87 %	79 %	83 %

Causes devant les tribunaux de la jeunesse

	2011/12	2009/10	2006/07	2001/02	1996/97
Vol					
F	32 % (49 de 151)	27 % (62 de 230)	20 % (32 de 158)	31 % (102 de 331)	24 % (90 de 375)
H	68 %	73 %	80 %	69 %	76 %
Méfait					
F	22 % (22 de 98)	13 % (15 de 115)	12 % (14 de 119)	10 % (18 de 176)	13 % (22 de 170)
H	78 %	87 %	88 %	90 %	87 %
Entrée par effraction					
F	7 % (6 de 82)	5 % (7 de 129)	6 % (8 de 128)	5 % (7 de 135)	7 % (21 de 290)
H	93 %	95 %	94 %	95 %	93 %
Possession de stupéfiants					
F	13 % (7 de 52)	24 % (9 de 37)	14 % (6 de 43)	9 % (7 de 74)	10 % (7 de 70)
H	87 %	76 %	86 %	91 %	90 %

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 252-0048, 252-0064

Nota : Les données sont recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique en collaboration avec les ministères provinciaux et territoriaux responsables des tribunaux de la jeunesse. Elles portent sur les personnes qui étaient âgées de 12 à 17 ans au moment où elles ont commis une infraction et qui ont comparu devant un tribunal pour une accusation portée en vertu d'une loi fédérale. Une cause regroupe toutes les accusations portées contre la même personne.

Les filles de 12 à 17 ans étaient responsables de 24 % des infractions au *Code criminel* qui étaient devant les tribunaux de la jeunesse en 2011/12 au Nouveau-Brunswick - 196 causes impliquant une fille contre 620 causes où le contrevenant était un garçon. On note peu de changement majeur de taux d'infractions par les adolescentes depuis 1996/97. Certaines hausses dans les pourcentages des infractions attribuables aux filles sont en partie le résultat d'une chute dans le nombre d'infractions impliquant des garçons. Il faut savoir qu'il y a eu une diminution de 6,7 % du nombre de jeunes âgés de 12 à 17 ans au Nouveau-Brunswick, de 53 500 en 2009 à 49 911 en 2012.

Les catégories d'infractions les plus fréquentes des jeunes des deux sexes sont toujours les infractions contre les biens : 87 causes impliquant des jeunes contrevenantes et 295, des jeunes contrevenants, en 2011/12 (96 cas impliquant les jeunes contrevenantes et 478 des jeunes contrevenants en 2009/10).

Près d'un quart des infractions dont sont responsables les filles – de même que chez les garçons – sont des infractions contre la personne. Les adolescentes étaient responsables de 76 de ces infractions, surtout des voies de fait simples et la profération de menaces, alors que les garçons étaient responsables de plus de deux fois ce nombre, 192 infractions. Les garçons sont presque les seuls à être responsables d'infractions graves contre les personnes, telles les agressions sexuelles.

Les filles représentent toujours une plus grande proportion des jeunes contrevenants que les femmes dans le système pour adultes, mais dans les deux cas, elles continuent à être une minorité. En 2012/13 au Nouveau-Brunswick, 83 % des contrevenants âgés de 12 à 17 ans et 84 % des contrevenants adultes étaient de sexe masculin.

Les autochtones demeurent surreprésentés parmi les jeunes contrevenants au Nouveau-Brunswick. En 2012/13, 14 % des jeunes contrevenantes et 5 % des jeunes contrevenants étaient autochtones, une plus haute représentation que dans la population globale de jeunes autochtones au Nouveau-Brunswick. Cette surreprésentation demeure inchangée au cours des dernières années.



Causes devant les tribunaux de la jeunesse

Jeunes contrevenant(e)s dans le système correctionnel provincial, selon la peine, N.-B., 2003/2004 – 2012/2013

		Probation	Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance	Garde en milieu ouvert	Garde en milieu fermé	Filles en % des jeunes contrevenants sous surveillance
2012/13	F	43	14	7	13	17 %
	H	211	55	36	63	
2011/12	F	55	21	13	15	20 %
	H	237	88	34	58	
2010/11	F	93	31	14	20	25 %
	H	309	80	40	52	
2007/08	F	90	23	14	25	21 %
	H	324	93	57	82	
2006/07	F	67	14	18	25	18 %
	H	336	77	67	78	
2005/06	F	93	32	26	26	20 %
	H	381	113	70	119	
2004/05	F	76	17	17	23	17 %
	H	354	90	113	97	
2003/04	F	66	21	30	22	18 %
	H	361	90	78	100	

Source : Ministère de la Sécurité publique du N.-B.

Nota : L'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance se rapproche de la peine conditionnelle pour les adultes, permettant à l'adolescent de purger sa peine dans la communauté sous réserve des conditions. S'il y a manquement à l'une de ces conditions, l'adolescent pourrait avoir à purger le reste de la peine en détention.

La garde en milieu ouvert est une option réservée aux contrevenants qui présentent un risque faible pour la communauté et en vertu de laquelle ils peuvent vivre pour une période fixe dans un centre résidentiel communautaire. La garde en milieu fermé est une option dans les cas où le jeune contrevenant présente un risque pour la communauté ou doit être sous surveillance ; cette peine est purgée dans un établissement de détention pour adolescents.

Filles et garçons autochtones en % des jeunes contrevenants, N.-B. 2003/04 – 2012/13

Toutes les peines

2012/13

F : 14 % des jeunes contrevenantes

H : 5 % des jeunes contrevenants

2010/11 F : 13 % ; H : 5 %

2007/08 F : 9 % ; H : 8 %

2003/04 F : 9 % ; H : 6 %

Garde en milieu fermé

2012/13

F : 15 % des contrevenantes en garde en milieu fermé
(2 de 13 filles)

H : 6 % des contrevenants en garde en milieu fermé
(4 de 63 garçons)

2010/11 F : 15 % ; H : 6 %

2007/08 F : 0 % ; H : 12 %

2003/04 F : 5 % ; H : 8 %

Probation ou Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance

2012/13

F : 12 % des contrevenantes

H : 5 % des contrevenants

2010/11 F : 14 % ; H : 6 %

2007/08 F : 12 % ; H : 7 %

2003/04 F : 11 % ; H : 6 %

Source : Ministère de la Sécurité publique du N.-B.



9. Violence

9.1 Nombre d'accusations et d'accusés et résultats des accusations dans des cas de violence faite aux femmes, N.-B., 2004 – 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Accusations	615	567	627	823	810	894	882	811*	865	799
Accusés	430	394	433	542	503	581	581	557	568	487
Ordonnances de détention	92	99	127	168	113	153	143	94	140	107
Durée moyenne de la détention en jour (moins élevée à plus élevée)	132 (1 jour à 15 mois)	158 (1 jour à 28 mois)	167 (5 jours à 36 mois)	153 (1 jour à 6 ans)	166 (1 jour à 5 ans)	130 (1 jour à 5 ans)	120 (1 jour à 5 ans)	116 (1 jour à 40 mois)	108 (1 jour à 24 mois)	167 (1 jour à 24 mois)
Ordonnances d'amende	31	31	32	23	27	30	23	18	23	13
Amende moyenne (moins élevée à plus élevée)	350 \$ (50 \$ à 1 000 \$)	370 \$ (100 \$ à 1 500 \$)	475 \$ (200 \$ à 1 000 \$)	454 \$ (100 \$ à 1 200 \$)	363 \$ (100 \$ à 1 250 \$)	320 \$ (100 \$ à 1 000 \$)	437 \$ (100 \$ à 1 500 \$)	422 \$ (200 \$ à 1 000 \$)	530 \$ (50 \$ à 1 500 \$)	332 \$ (10 \$ à 600 \$)
Ordonnances de probation	190	233	261	367	288	353	316	199	314	204
Durée moyenne de la probation en jours (moins élevée à plus élevée)	400 (3 mois à 2 ans)	444 (3 mois à 2 ans)	433 (3 mois à 3 ans)	446 (1 mois à 2 ans)	439 (3 mois à 2 ans)	460 (2 mois à 3 ans)	476 (6 mois à 3 ans)	408 (1 mois à 2 ans)	417 (1 mois à 36 mois)	451 (5 mois à 36 mois)
Ordonnances de peine conditionnelle	33	46	57	73	76	54	47	43	84	47
Durée moyenne de la peine conditionnelle en jours (moins élevée à plus élevée)	95 (10 jours à 12 mois)	135 (15 jours à 18 mois)	150 (30 jours à 20 mois)	145 (10 jours à 2 ans)	151 (30 jours à 22 mois)	167 (20 jours à 18 mois)	148 (1 mois à 18 mois)	161 (23 jours à 15 mois)	164 (15 jours à 18 mois)	153 (30 jours à 12 mois)
Ordonnances de bonne conduite**	95	93	81	93	93	98	113	108	94	86

Source : Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick.

Nota : On définit la violence faite aux femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes – des conjoints légaux ou de fait ou des amis de cœur – qui ont été victime de meurtre, de tentative de meurtre, de séquestration, de harcèlement criminel, de menaces ou de décharge d'une arme à feu dans l'intention de nuire. « Accusations » fait référence au nombre d'accusations. « Accusés » fait référence au nombre de personnes accusées. Un accusé pourrait faire face à plusieurs accusations concernant un seul incident de violence. Une accusation pourrait mener à plusieurs résultats, donc un accusé pourrait être représenté dans plusieurs catégories de résultats dans la table ci-haut. Le Tribunal charge des causes de violence familiale à Moncton a été créé en avril 2007, et a eu l'effet d'augmenter le nombre de cas de violence en raison d'un suivi plus rigoureux à l'égard des types de liens victime-agresseur.

* En 2011, 184 des accusations posées ne comprenaient pas les résultats, ce qui nuit au nombre total d'ordonnances dans les tableaux.

** Sous les sections 810 et 810(1) du Code criminel du Canada, référant aux cas où une personne craint qu'une autre personne leur faire du mal à eux, leur famille, ou leur propriété.

Incidents de violence faite aux femmes

En 2010, 882 accusations ont été déposées contre 581 Néo-Brunswickois suite à des incidents de violence faite aux femmes. 143 peines d’incarcération ont été ordonnées pour une durée moyenne de 120 jours. En 2013, 799 accusations ont été déposées contre 487 Néo-Brunswickois à la suite d’incidents de violence faite aux femmes et 107 peines d’incarcération ont été ordonnées pour une durée moyenne de 167 jours. Bien que le nombre d’accusés et de peines ait réduit depuis 2010, ceci n’indique pas nécessairement une diminution de la violence faite aux femmes (par exemple, il y aurait pu avoir moins de cas signalés à la police plutôt que moins de violence).

Plus de 1 200 femmes (souvent avec enfants) ont trouvé refuge dans un des centres d’hébergement pour femmes violentées (maisons de transition, de deuxième étape ou autres centres résidentiels) en 2011/12 au Nouveau-Brunswick. Au moment de leur sortie, 77 % des femmes ayant été accueillies dans une des 13 maisons de transition ne retournaient pas vivre avec leur abuseur.

Victimes d’homicide entre conjoints, région de l’Atlantique, de 2009 à 2012

Année	N ^{bre} d’homicides entre conjoints
2009	1
2010	7
2011	6
2012	4

Source : Statistique Canada, Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique; tableau CANSIM 253-0007

Nota : Les conjoints incluent les conjoints légalement mariés, conjoints de fait, conjoints de fait séparés, conjoints divorcés, conjoints actuels et ex-conjoints de même sexe des victimes de 15 ans et plus.

Certains homicides répertoriés dans un total annuel sont survenus les années précédentes. Les homicides sont comptabilisés selon l’année à laquelle la police a soumis les données dans l’Enquête sur les homicides à Statistique Canada.

Dans les cas où il y a plus d’un accusé, seulement la personne ayant le lien le plus étroit avec la victime est comptabilisée.

Enquête sur les homicides, nombre d’homicides résolus, par type de lien accusé-victime, au Canada (nombre), de 2009 à 2012

Type de lien accusé-victime	2009	2010	2011	2012
Total – lien accusé-victime	463	419	455	411
Total – lien familial	153	140	145	143
Conjoint	65	65	66	62
Parent	34	25	27	26
Autre lien familial	54	50	52	55
Autre relation intime	23	24	23	20

Source : Statistique Canada; tableau CANSIM 253-0006

Nota : Les conjoints incluent les actuels et ex-conjoints légalement mariés, conjoints de fait et conjoints de même sexe. Les parents incluent les liens biologiques, adoptifs, par mariage ultérieur ou dans une famille d’accueil. Les autres liens familiaux incluent les nièces, les neveux, les petits-enfants, les oncles, les tantes, les cousins, la belle-famille, etc., par les liens du sang ou alliance (y compris les unions de fait) ou l’adoption. Les autres liens intimes incluent les relations avec un conjoint de sexe opposé ou de même sexe suivantes : ami ou amie de cœur, partenaire extraconjugal, ex-ami/amie de cœur et autres liens intimes non précisés.

Ces chiffres incluent seulement les homicides pour lesquels il y a un accusé connu. Dans les cas où il y a plus d’un accusé, seulement la personne ayant le lien le plus étroit avec la victime est comptabilisée.



Incidents de violence faite aux femmes

Différentes sources de données révèlent que les homicides sont souvent perpétrés par une personne que la femme victime connaissait. Par exemple, dans L'Homicide au Canada, 2012, la police a signalé 82 homicides par un partenaire intime pour 2012, et, dans la majorité de ces cas (83 %), la victime était une femme. Le taux d'homicide par un partenaire intime en 2012 suivait la tendance des cinq années précédentes. De plus, les taux de femmes victimes d'homicide par un partenaire intime demeurent plus élevés que les taux d'hommes victimes, sans égard au groupe d'âge.

Près de la moitié (46 %) des homicides par un partenaire intime enregistrés en 2012 ont été commis par un conjoint ou ex-conjoint légalement marié, tandis qu'un peu plus d'un quart (27 %) étaient imputables à un conjoint ou ex-conjoint de fait. Le reste des homicides par un partenaire intime a été perpétré par d'autres types de partenaire (p. ex. : fréquentation actuelle ou ancienne : 22 %; partenaire de même sexe : 5 %).

Des homicides par un partenaire intime figuraient au nombre des 411 homicides résolus en 2012; pour 143 ou 35 % des cas, il y avait un lien familial entre la victime et l'agresseur.

Par ailleurs, parmi les 143 homicides résolus où la victime et l'agresseur avaient un lien familial, un nombre de 62 (43 %) impliquait un conjoint (conjoint actuel ou ex-conjoint légalement marié, en union de fait ou de même sexe). Les autres liens familiaux, comme ceux de nièce, de neveu, d'oncle, de tante et de cousin(e) représentaient 55, ou 39 % des agresseurs. Chez les parents (biologiques, adoptifs, par mariage ultérieur ou de famille d'accueil), le nombre d'agresseurs était de 26, ou 18 %.

Femmes et enfants accueillis dans des maisons de transition pour victimes de violence, N.-B.

2011/2012 - 1 279 femmes, 544 enfants

2009/2010 - 1 117 femmes, 634 enfants

2007/2008 - 1 352 femmes, 726 enfants

2005/2006 - 1 447 femmes, 757 enfants

2003/2004 - 1 012 femmes, 744 enfants

1999/2000 - 1 038 femmes, 840 enfants

1992/1993 - 1 117 femmes, 1 118 enfants

Source : Statistique Canada, Enquête sur les maisons d'hébergement ; tableau CANSIM 256-0013

Nota : Les établissements de transition incluent différents types de centres tels : les maisons de transition, l'hébergement de deuxième étape et les refuges d'urgence pour femmes.

Femmes victimes de violence conjugale selon l'âge, N.-B., 2009

<18	5
18 à 24	68
25 à 29	77
30 à 34	108
35 à 39	100
40 à 44	92
45 à 49	48
50 à 54	30
55 à 59	27
60 à 64	19
65 ans et plus	13
Total	588

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme DUC2 fondé sur l'affaire, en date de janvier 2012.

Destination après le séjour dans une maison de transition du N.-B., 2012/2013

Retour auprès de leur partenaire
117 des 598 (20 %)

Vivant seule, ou avec des membres de famille /amis, ou en hébergement de deuxième étape
458 des 598 (77 %)

Inconnu
23 des 598 (4 %)

Source : Ministère du Développement social du N.-B.

Nota : Données rapportées par les 13 maisons de transition en 2012/13.

Service d'approche en matière de prévention de la violence, N.-B., 2012/2013

Les 14 travailleuses d'approche en matière de prévention de la violence en poste en 2012/2013 ont aidé 1 293 personnes. Les travailleuses ont été en contact à plusieurs reprises avec ces personnes. En fait, elles ont eu plus de 3 347 contacts avec elles. Le rôle des travailleuses d'approche est d'aider ces personnes à obtenir des services dans la communauté, leur fournir de l'aide et de l'information et accroître la sensibilisation à l'égard de la violence familiale dans la communauté.

La grande majorité des personnes qui consultent les travailleuses d'approche étaient des femmes (96 %). Les 41 hommes qui ont fait appel au service étaient des victimes ou des amis/parents de femmes victimes de violence.

Plus de la moitié des clients et clientes (54 %) étaient âgé(e)s de 20 à 49 ans. Un autre 15 % étaient des adolescentes ou adolescents et 4 % des personnes âgées. La majorité (63 %) avait des enfants. 22 des femmes victimes étaient enceintes.

Plusieurs clients et clientes ont rapporté avoir été victime de plus d'un type de violence. La grande majorité ont mentionné l'abus verbal, émotionnel et psychologique (976) ; presque la moitié, la violence physique (469) ; et un nombre important, l'agression sexuelle (159) ou l'abus financier (277). Lors de rencontres subséquentes, certaines ont divulgué des formes de violence non mentionnées auparavant : 166 déclarations additionnelles de violence physique, 388 d'abus verbal, émotionnel ou psychologique et 65 d'agression sexuelle.

Des renseignements sur 1 597 abuseurs ont été obtenus :

31 % étaient des partenaires actuels (conjoint légal, 13 % ; conjoint de fait, 9 % ; petit ami, 9 %)

31 % étaient des anciens partenaires (conjoint légal, 12 % ; conjoint de fait, 12 % ; petit ami, 7 %)

38 % étaient connu par un autre type de relation.

Les travailleuses d'approche ont fourni plus de 12 321 services, entre autres fournir des renseignements, offrir un soutien émotionnel, orienter vers des services, accompagner, aider à la planification de la sécurité, intervenir en période de crise.

Source : Direction de l'égalité des femmes, Bureau du Conseil exécutif.



9.2 Crimes sexuels selon l'âge et le sexe des victimes, Nouveau-Brunswick, 2012

Âge	Agression sexuelle - niveaux 1 à 3		Autres infractions d'ordre sexuelle*		Total		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
< 12	70	37	51	17	121	54	175
12 à 17	141	32	53	10	194	42	236
18 à 24	69	5	3	1	72	6	78
25 à 29	24	4	3	-	27	4	31
30 à 34	18	2	1	1	19	3	22
35 à 39	20	3	1	-	21	3	24
40 à 44	19	1	-	-	19	1	20
45 à 49	13	1	-	1	13	2	15
50 à 54	11	2	-	-	11	2	13
55 à 59	6	-	-	-	6	-	6
60 à 64	7	-	-	-	7	-	7
65 et plus	6	1	2	-	8	1	9
	404	88	114	30	518	118	636

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, en date d'avril 2014.

Nota : Un cas peut comprendre plus d'une infraction. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave.

*Les autres infractions d'ordre sexuel comprennent notamment des infractions à l'égard d'enfants ainsi que de personnes ayant un handicap (p. ex. : contact sexuel avec un mineur, incitation à des contacts sexuels, exploitation sexuelle et inceste).

Le *Code criminel* classe les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de leur gravité. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles (de niveau 1).

En 2012 au Nouveau-Brunswick, 492 agressions sexuelles (de niveaux 1 à 3) ont été rapportées à la police. Ceci est une baisse de 13 % depuis 2009 quand il y avait 568 cas reportés d'agressions sexuelles. La victime était un enfant dans 57 % des cas (de moins de 12 ans dans 22 % des cas) ; la victime était une fille dans 43% des cas (211), et un garçon dans 14% des cas (69). La victime était de sexe féminin (tous âges confondus) dans 82 % des cas (404).

Victimes de crimes sexuels

Victimes d'autres agressions sexuelles, par âge et sexe, Nouveau-Brunswick, 2012

Victimes :	
Femmes (tous les âges)	114 ou 79 %
Hommes (tous les âges)	30
Enfants de moins de 18 ans	131 ou 91 %
Filles de moins de 18 ans	104 ou 72 %
Garçons de moins de 18 ans	27 ou 19 %
N ^{bre} total d'infractions d'ordre sexuel signalées	144

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, en date d'avril 2014.

Nota : Les autres infractions d'ordre sexuel comprennent notamment des infractions à l'égard d'enfants ainsi que de personnes ayant un handicap (p. ex. : contact sexuel avec un mineur, incitation à des contacts sexuels, exploitation sexuelle et inceste).

Victimes de tous les types de crime sexuel (agressions sexuelles et autres infractions sexuelles), par âge et sexe, Nouveau-Brunswick, 2012

Victimes :	
Femmes (tous les âges)	518 ou 82 %
Hommes (tous les âges)	118
Enfants de moins de 18 ans	411 ou 65 %
Personnes de 18 ans et plus	225
Filles de moins de 18 ans	315 ou 50 %
N ^{bre} total d'infractions d'ordre sexuel signalées	636

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, en date d'avril 2014.

Nota : Le *Code criminel* classe les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de leur gravité. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles (de niveau 1).

Les autres infractions d'ordre sexuel comprennent notamment des infractions à l'égard d'enfants ainsi que de personnes ayant un handicap (p. ex. : contact sexuel avec un mineur, incitation à des contacts sexuels, exploitation sexuelle et inceste).

La majorité des agressions sexuelles où la victime est adulte demeurent non déclarées. Les agressions sexuelles font partie des crimes les moins susceptibles d'être dénoncés à la police. L'Enquête sociale générale de 1999 sur la victimisation a permis d'établir que 78 % des agressions sexuelles n'étaient pas déclarées à la police.

La déclaration obligatoire de tout soupçon de violence ou d'exploitation de nature sexuelle d'un enfant influence probablement les chiffres représentant les cas de violence sexuelle dans lesquels la victime est un enfant. En effet, il peut donc avoir plus d'incidents signalés à la police dans les cas où la victime est un enfant.



Agressions sexuelles découvertes dans des hôpitaux du Nouveau-Brunswick, 2013

On trouve des infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle (IEVAS) dans trois hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'infirmières immatriculées possédant une formation particulière sur la collecte de preuves médico-légales et la façon de répondre aux besoins médicaux et psychologiques des femmes et enfants victimes d'agression sexuelle. Elles connaissent les ressources communautaires permettant de soutenir ces femmes.

Nombre de patients se présentant aux hôpitaux pour cause d'agression sexuelle*:

Hôpital de Moncton: 62

Hôpital régional de Saint John : 51

Hôpital régional Dr Everett Chalmers (Fredericton) : 13

(Ces chiffres représentent seulement une partie de l'année, étant donné que le programme IEVAS ne s'est pas déroulé durant toute l'année 2013.)

La majorité des victimes répertoriées aux trois hôpitaux étaient des femmes (93 %). La plupart des agressions sexuelles relevées à deux des hôpitaux étaient récentes, c'est-à-dire qu'elles remontaient aux 72 heures précédentes.

Dans l'un des hôpitaux, où les statistiques sont tenues selon l'âge, 32 % des victimes d'agressions sexuelles étaient âgé(e)s de moins de 16 ans.

Source : Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, coordonnatrice du programme des infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle.

Nota : * Ce chiffre n'inclut pas nécessairement les consultations pour une autre raison, mais qui révèlent plus tard une agression sexuelle; l'ensemble des victimes d'agressions sexuelles n'a pas nécessairement été vu par des infirmières du programme IEVAS.

Le saviez-vous ?

En juin 2014, une coordonnatrice provinciale pour le programme d'Infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle a été engagée. Son rôle consiste à normaliser le travail de l'infirmière examinatrice des victimes d'agression sexuelle dans la province et à s'assurer que les victimes de partout au Nouveau-Brunswick ont accès à des soins spécialisés dans le domaine des agressions sexuelles. Elle travaille en outre en collaboration avec différents organismes gouvernementaux et communautaires à poursuivre la sensibilisation ayant trait à la violence sexuelle, ainsi qu'à expliquer aux collectivités et aux individus la façon de la prévenir.

9.3 Taux d'agressions sexuelles pour 100 000 habitants selon les cas signalés à la police, N.-B. et Canada, 1983 – 2013

	1983	1989	1993	1999	2010	2012	2013
N.-B.	26	119	173	103	79	65	60
Canada	47	98	121	78	66	63	61

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité ; tableau CANSIM 252-0051

Nota : Comprend les agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes.

Le *Code criminel* classe les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de leur gravité. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles (de niveau 1).

Le taux d'agressions sexuelles signalées à la police au Nouveau-Brunswick est plus élevé que la moyenne nationale à chaque année presque sans exception depuis la fin des années 1980. Cependant, en 2013, le taux du Nouveau-Brunswick était un peu plus bas que le taux Canadien. En 2013, 454 cas ont été signalés au Nouveau-Brunswick, donnant un taux de 60 agressions sexuelles pour 100 000 habitants, comparativement à 61 pour 100 000 en moyenne au Canada.

Presque tous les cas d'agressions sexuelles signalés au Nouveau-Brunswick en 2013 – 448 des 454 incidents – ont été classés de catégorie 1, le moins grave des trois niveaux dans le *Code criminel*. Les six autres incidents relevés étaient des agressions sexuelles de niveau 2, armées ou causant des lésions corporelles, et un autre incident était une agression sexuelle de niveau 3.



Taux d'agression sexuelle pour 100 000 habitants, certaines régions policières du N.-B.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fredericton	89	54	63	74	88	91	106	118	124	105	101
Saint John	117	104	80	108	151	141	112	151	111	72	94
GRC Codiac (GRC Régionale de Moncton)	78	63	58	47	55	65	71	65	68	66	63
N.-B.	86	79	73	67	68	77	76	78	73	65	60

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, données commandées ; tableau CANSIM 252-0075

Nota : Comme il peut y avoir des différences selon le lieu (p. ex. : liées à la géographie ou à l'intervention policière), il faut faire des comparaisons avec discernement.

CANADA

% des victimes de crimes violents qui l'ont rapporté à la police, 2009

Victimes d'agression sexuelle	12 %
Victimes de voies de fait	34 %
Victimes de vol qualifié	43 %

Source : Statistique Canada, l'Enquête sociale générale 2009.

Nota : Une mise à jour sera disponible en 2015. Elle sera incluse dans le prochain Profil égalité.

CANADA

Lien entre l'accusé et la femme victime d'agression sexuelle, 2009

Simple connaissance *
46 % des cas

Membres de la famille autre qu'un partenaire intime **
24 % des cas

Étrangers
18 % des cas

Petit ami ou conjoint actuel ou un ex-conjoint
13 % des cas

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, 2009.

Nota : * comprend amis, voisins, symbole d'autorité et relations d'affaires.

** comprend frères, sœurs et parents.

9.4 Pourcentage d'agressions sexuelles ayant mené à des accusations, N.-B. et Canada, 1983 – 2013

	1983	1987	1993	1999	2007	2008	2011	2012	2013
N.-B.	45 %	46 %	45 %	38 %	44 %	44 %	40 %	54 %	46 %
Canada	42 %	48 %	53 %	45 %	43 %	44 %	44 %	44 %	44 %

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité ; tableau CANSIM 252-0051.

Nota : Comprend les agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes. Les données de l'année précédente sont révisées lors de l'édition subséquente.

Le *Code criminel* classe les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de leur gravité. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles (de niveau 1).

Près de la moitié des agressions sexuelles signalées aboutissent à des accusations, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Le pourcentage d'agressions sexuelles signalé à la police qui a mené à des accusations au Nouveau-Brunswick a augmenté grandement en 2012 (54%). Parmi les 454 agressions sexuelles signalées à la police au Nouveau-Brunswick en 2013, 46% ont mené des accusations, tandis qu'au Canada, la moyenne était de 44%.

Un plus grand pourcentage des poursuites pour agression sexuelle mène à une condamnation au Nouveau-Brunswick que la moyenne nationale. Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des provinces, les procureurs de la Couronne au Nouveau-Brunswick, et non la police, doivent approuver la mise en accusation, et basent leurs décisions sur la probabilité d'une condamnation.

Variations régionales dans les % des cas rapportés d'agression sexuelle qui ont mené au dépôt d'accusations, N.-B. 2008-2013

	N.-B.	Saint John (ville)	Fredericton (police municipale)	Moncton (GRC Régionale Codiac)
2013	54 % ont donné lieu à des accusations (265 des 490)	27 % (18 des 66)	15 % (9 des 59)	60 % (44 des 73)
2012	46 % ont donné lieu à des accusations (208 des 454)	43 % (22 des 51)	10 % (6 des 61)	60 % (45 des 75)
2011	40 % ont donné lieu à des accusations (220 des 553)	13 % (10 des 78)	17 % (12 des 72)	48 % (37 des 77)
2010	44 % ont donné lieu à des accusations (262 des 591)	11 % (12 des 106)	13 % (9 des 67)	62 % (45 des 73)
2009	47 % ont donné lieu à des accusations (266 des 572)	17 % (13 des 79)	27 % (16 des 59)	49 % (38 des 77)
2008	43 % ont donné lieu à des accusations (250 des 578)	11 % (11 des 98)	23 % (11 des 48)	57 % (39 des 68)

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, données commandées ; tableau CANSIM 252-0075

Nota : Comme il peut y avoir des différences selon le lieu (p. ex. : liées à la géographie ou à l'intervention policière), il faut faire des comparaisons avec discernement.



Taux de condamnation des personnes accusées d'agression sexuelle, N.-B. et Canada

2011/2012

N.-B. : 43 %

(148 accusations, 64 culpabilités, 16 acquittements, 66 arrêts ou retraits, 2 autres jugements*)

Canada: 23 %

(9 100 accusations, 2 073 culpabilités, 689 acquittements, 6 168 arrêts ou retraits, 170 autres jugements)

*Les autres décisions comprennent des jugements de non-responsabilité criminelle.

2010/2011

N.-B. : 47 %

Canada : 26 %

2009/2010

N.-B. : 52 %

Canada : 25 %

2008/2009

N.-B. : 50 %

Canada: 27 %

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, tableau CANSIM 252-0053.

Nota : Comme il peut y avoir des différences selon le lieu (p. ex. : liées à la géographie ou à l'intervention policière), il faut faire des comparaisons avec discernement.

9.5 Peines infligées aux adultes condamnés pour agression sexuelle et autres crimes violents, N.-B., 2009/2010 et 2011/2012

Infraction/ Peine	Emprisonnement		Peine conditionnelle		Période de probation		Amende		Action en restitution		Peine - autre		Nombre total de cas de condamnations	
	2009/ 2010	2011/ 2012	2009/ 2010	2011/ 2012	2009/ 2010	2011/ 2012	2009/ 2010	2011/ 2012	2009/ 2010	2011/ 2012	2009/ 2010	2011/ 2012	2009/ 2010	2011/ 2012
Agression sexuelle	49 % (33)	54 % (27)	14 % (9)	12 % (6)	47 % (31)	44 % (22)	23 % (15)	20 % (10)	2 % (1)	0 % (0)	51 % (34)	42 % (21)	100 % (67)	100 % (50)
Autres infractions contre la personne	23 % (269)	21 % (218)	9 % (92)	8 % (85)	61 % (651)	64 % (648)	34 % (360)	23 % (289)	0.2 % (2)	0.3 % (3)	64 % (679)	64 % (650)	100 % (1 064)	100 % (1 020)

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes ; tableau CANSIM 252-0056

Nota : Une cause peut donner lieu à plus d'une peine. Il se peut donc que la somme des peines / le pourcentage ne corresponde pas au « Total des causes avec condamnation » / 100%.

Le chiffre entre parenthèses est le nombre de ce type de peines imposés.

La peine conditionnelle, une option depuis 1996 seulement, permet aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté sous supervision.

La catégorie « autres infractions contre la personne » comprend l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, les voies de fait, les autres infractions d'ordre sexuel, le harcèlement criminel et proférer des menaces.

La catégorie « autres peines » comprend la libération inconditionnelle ou sous condition et condamnation avec sursis.

Le *Code criminel* classe les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de leur gravité. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles (de niveau 1).

Les adultes condamnés pour des agressions sexuelles se voient frappés de peines différentes que ceux condamnés pour d'autres types de crimes violents, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Plus d'adultes condamnés pour agression sexuelle au Nouveau-Brunswick en 2011/12 ont écopé d'une peine conditionnelle, que ceux condamnés pour d'autres infractions contre la personne (tout comme en 2009/10). Au niveau canadien, l'usage de la peine conditionnelle – une option qui n'était pas élaborée dans le but de servir pour les infractions contre la personne – est moins fréquent qu'au Nouveau-Brunswick dans les cas d'agression sexuelle.

CANADA

Les peines prononcées contre les adultes pour agression sexuelle et pour d'autres crimes de violence, 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012

2011/12

Dans les 1 610 jugements pour agression sexuelle :

13% des cas ont eu une peine conditionnelle
54% des cas ont écopé d'une peine de prison

Dans les 44 645 jugements pour les crimes contre la personne :

5% des cas ont eu une peine conditionnelle
35% des cas ont écopé d'une peine de prison

2010/11

Dans les 1 724 jugements pour agression sexuelle :

12% des cas ont eu une peine conditionnelle
54% des cas ont écopé d'une peine de prison

Dans les 47 370 jugements pour les crimes contre la personne :

5% des cas ont eu une peine conditionnelle
35% des cas ont écopé d'une peine de prison

2009/10

Dans les 1 751 jugements pour agression sexuelle :

12% des cas ont eu une peine conditionnelle
56% des cas ont écopé d'une peine de prison

Dans les 49 198 jugements pour les crimes contre la personne :

5% des cas ont eu une peine conditionnelle
34% des cas ont écopé d'une peine de prison

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes ; tableau CANSIM 252-0056.

Nota : Les données sur les peines conditionnelles au Québec ne sont pas disponibles.



Autodéclaration d'incidents de victimisation sur Internet chez les adultes au Canada, 2009 : Résultats divers

Incidents de victimisation sur Internet par sexe :

- Environ 7 % des adultes utilisateurs d'Internet ont subi de la cyberintimidation; et ce chiffre englobe autant d'hommes que de femmes.
- Les femmes sont plus susceptibles d'être cyberintimidées par des collègues de classe ou de travail (13 % par rapport à 6 % chez les hommes).
- Les hommes sont légèrement plus susceptibles d'être cyberintimidés par un étranger (46 % par rapport à 34 % chez les femmes).

Principaux types d'expériences de cyberintimidation :

- Recevoir des courriels ou messages instantanés menaçants ou agressifs (73 %).
- Être la cible de commentaires haineux (55 %)

Facteurs de risque :

- Être jeune, célibataire, homosexuel ou bisexuel ou encore avoir des limitations d'activité (p. ex. : les personnes de 18 à 24 ans étaient plus susceptibles d'avoir subi de la cyberintimidation que ceux de 25 ans et plus, dans une proportion de 17 % par rapport à 5 %).
- Les personnes qui ont déclaré avoir été victimes d'au moins un crime violent étaient également plus susceptibles d'avoir vécu de la cyberintimidation que les personnes n'ayant jamais été des victimes (20 % par rapport à 6 %). Plus particulièrement, chez les victimes d'agression sexuelle ou de vol qualifié ou les victimes de deux incidents violents ou plus, les probabilités de cyberintimidation étaient plus grandes : environ le tiers des personnes de cette catégorie ont fait une autodéclaration de cyberintimidation.

Facteurs de protection :

- Confiance dans ses membres de famille.
- Francophones et minorités visibles (p. ex. : 5 % des francophones par rapport à 8 % des anglophones)

Source : Statistique Canada, Juristat, Les incidents autodéclarés de victimisation sur Internet au Canada, 2009

Nota : Définition de cyberintimidé(e) – Avoir déjà reçu des messages menaçants ou agressifs ou été la cible de commentaires haineux envoyés par courriel ou messagerie instantanée, ou affichés sur des sites Internet; l'envoi de courriels menaçants en utilisant l'identité de la victime. Les facteurs de risque sont des attributs qui augmentent le risque d'être victime de cyberintimidation. Les facteurs de protection sont des attributs qui réduisent le risque d'être victime de cyberintimidation.



9.6 Incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes, Nouveau-Brunswick, 1998/1999 – 2012/2013

Nombre d'incidents signalés		
Année	Femmes de 65 ans et plus	Hommes de 65 ans et plus
2012/13	658	333
2011/12	599	334
2010/11	520	272
2009/10	422	258
2008/09	319	245
2007/08	314	192
2006/07	248	150
2005/06	179	81
2004/05	152	87
2003/04	158	99
2002/03	139	100
2001/02	139	96

Source : Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, Soins de longue durée et soutien aux personnes handicapées, Protection des adultes; tableau CANSIM 051-0001.

Nota : Les données présentées dans la version antérieure du Profil égalité peuvent, dans certains cas, faire l'objet de modifications mineures. Par conséquent, les données des tableaux peuvent être légèrement différentes. Les données disponibles des Services de protection des adultes ne permettent pas de faire une distinction entre la négligence et l'auto négligence.

Plus de 6 sur 10 (66 %) des personnes âgées souffrant de mauvais traitements, de négligence ou d'auto négligence signalés aux Services de protection des adultes sont des femmes ; les femmes représentent 55% de la population de ce groupe d'âge. Le nombre de cas signalés continue d'augmenter depuis 2002/03 : 658 femmes et 333 hommes ont été identifiés comme vulnérables en 2012/13, comparativement à 139 et 100 dix ans auparavant.

Les données sur la criminalité nationale révèlent que les femmes âgées bien plus souvent que les hommes âgés sont victimes d'abus aux mains d'un membre de la famille, souvent leur conjoint actuel ou un ex- conjoint, mais presque aussi souvent par un enfant adulte. Les hommes âgés victimes d'abus l'étaient le plus souvent aux mains d'un enfant adulte. Dans la minorité de cas où des blessures physiques ont été infligées, elles étaient de nature peu grave.

D'ailleurs, le taux d'homicides dans la famille sur des hommes âgés a reculé de 80 % entre 1981 et 2011, alors que le taux d'homicides sur des femmes âgées a diminué de 26 %.

Au cours des 30 dernières années, le taux d'homicides dans la famille était généralement plus élevé chez les femmes âgées que chez les hommes âgés. En 2011, le taux d'homicides sur des femmes âgées aux mains d'un membre de la famille était plus du double de celui observé chez les hommes âgés (4,3 par rapport à 1,8 pour 1 million d'habitants).



CANADA

**Personnes âgées victimes de la violence familiale, 2011
(taux pour 100 000 habitants)**

**Nombre de crimes violents signalés à la police où l'accusé est un membre de la
famille et la victime âgée de 65 ans ou plus**

1 724 femmes victimes (67 par 100 000 habitants)

1132 hommes victimes (53)

Le membre accusé de la famille était...

Le conjoint ou ex conjoint 548 femmes victimes; 228 hommes victimes

L'enfant 692 femmes victimes; 503 hommes victimes

La famille élargie 294 femmes victimes; 265 hommes victimes

Le frère ou la sœur 190 femmes victimes; 136 hommes victimes

Crimes violents perpétrés dans la famille, selon l'accusation

Voie de fait simple 924 femmes victimes

549 hommes victimes

Menace 310 femmes victimes

255 hommes victimes

Voie de fait majeure 187 femmes victimes

164 hommes victimes

Harcèlement criminel 84 femmes victimes

49 hommes victimes

Extorsion 20 femmes victimes

14 hommes victimes

Homicide/tentative de meurtre 15 femmes victimes

8 hommes victimes

Agression sexuelle 18 femmes victimes

3 homme victimes

Vol qualifié 15 femmes victimes

9 hommes victimes

**NOUVEAU-BRUNSWICK Personnes âgées qui ont été victimes de violence
familiale, 2011 (taux pour 100 000 habitants)**

46 femmes victimes (72)

39 hommes victimes (73)

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire.

Le saviez-vous ?

Les adultes ayant un handicap et les aînés vulnérables sont susceptibles de subir différentes formes de violence de nature physique, sexuelle, émotionnelle ou financière, ou encore de la négligence.

Le ministère du Développement social a le mandat, aux termes de la *Loi sur les services à la famille*, d'enquêter et d'intervenir relativement à des cas de violence ou de négligence signalés envers des adultes ayant un handicap ou des aînés vulnérables par le truchement du Programme de protection des adultes.

Le Programme de protection des adultes permet la réception d'aiguillages, la réalisation d'enquêtes, la gestion de cas, les demandes de surveillance ordonnée par le tribunal, la gestion des biens, ainsi que la recommandation visant d'autres programmes, dans le but de venir en aide aux personnes vulnérables ayant besoin de protection.

Tous les signalements supposant des cas de négligence ou de violence envers un ou une adulte ayant un handicap ou une personne aînée font l'objet d'une enquête. Dans les cas où l'enquête révèle une négligence ou de la violence, le ministère du Développement social apportera son aide. Si la personne visée est considérée comme mentalement incapable, le ministère du Développement social peut déposer une demande auprès des tribunaux dans le but de lui ordonner l'acceptation des services.

Le mandat, les politiques et les procédures du Programme de protection des adultes reconnaissent que l'ensemble des adultes et des personnes aînées ont le droit à l'autonomie et à l'autodétermination.

Le Ministère encourage le public à communiquer avec lui pour prévenir la violence et la négligence envers les adultes ayant un handicap et les personnes aînées vulnérables. Des soupçons de violence ou de négligence constituent un motif suffisant de signalement. Des signalements au Programme de protection des adultes peuvent être faits 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

